

Rapport d'activité 2015

Assemblée générale
Samedi 26 mars 2016
à Grenoble



SOMMAIRE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 29 mars 2015	2
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juillet 2015	7
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 août 2015	8
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mars 2016	9
Rapport du Secrétaire Général	10
Rapport suivi du personnel du Siège	29
Rapport sur « L@ Boutique FFSA »	30
Rapport sur la valorisation des bénévoles	32
Rapport du département Sport	38
Rapport de la Direction Technique Nationale	44
Rapport d'activité Comité Fédéral Sport Santé	47
Rapport de la commission études, recherches et publications	54
Rapport de Trans'Formation - bilan des formations	56
Rapport de la commission médicale	60
Rapport de la commission nationale d'éligibilité de la FFSA	62
Rapport de gestion du Comité Directeur - Exercice 2015	63
Rapport du Commissaire aux Comptes	69
Comptes annuels 2015	71
Budget prévisionnel fédéral 2016	99
Tarifs des licences et cotisations 2016/2017	100
Résolutions proposées par le Comité Directeur	101

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
9, rue Jean Daudin
75015 PARIS

**Procès verbal de l'Assemblée Générale ordinaire
28 mars 2015 à Reims (51)**

Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971
N° de dossier 71/956
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999

Le samedi 28 mars 2015, les membres de l'Assemblée Générale de la Fédération Française du Sport Adapté, dont le siège est situé au 9, rue Jean Daudin, 75015 Paris, se sont réunis au Stade Auguste Delaune, 33 chaussée Bocquaine, Reims (51000), sur convocation écrite du président en date du 23 février 2015, conformément aux dispositions statutaires.

Chaque association présente ou représentée signe la feuille d'émargement en entrant en séance. 182 associations sont présentes ou représentées sur 858 qui comptabilisent 13 101 voix sur 39 801 au total. Ceci représente 21,21% des associations et 32,92% des voix.

A l'ouverture de l'assemblée, le président TRUFFAUT salue l'ensemble des participants qui cette année ont bien voulu répondre à l'invitation de la FFSA de participer au premier congrès fédéral, réunissant tous les acteurs de la vie fédérale depuis le jeudi, poursuivi par cette AG ordinaire. Le président remercie pour leur présence les représentants de la ville de Reims, du département et du CROS Champagne Ardenne.

Madame Marie Depaquy, conseillère municipale en charge de la commission sport tient à remercier la FFSA d'avoir choisie la ville de Reims pour son AG et souhaite à tous les congressistes un bon séjour dans cette ville. Monsieur Damien Collard, président du CROS, est représenté par sa vice-présidente qui souhaite un excellent travail statutaire à la FFSA dont elle salue le travail remarquable.

Après ces quelques propos, le président TRUFFAUT ouvre la séance de cette assemblée générale ordinaire et donne la parole au secrétaire général, Joël RENAULT.

Le secrétaire général invite dans l'assemblée deux personnes à se porter volontaires pour être scrutateurs des votes des résolutions. Pascal Gallacio, du comité de Paris et Ludovi Gelli du Comité du Doubs sont désignés.

Il rappelle que cette AG, conformément aux statuts, doit désigner un membre supplémentaire au sein de la Commission électorale qui est déjà composée de Christian Gil et Jean Jacques Poulain. Mademoiselle Cindy Romain se propose pour être le troisième membre de cette commission électorale. L'assemblée se prononcera sur cette composition.

1°) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale élective ordinaire du 29 mars 2014 :

Ce procès-verbal sera mis au aux voix parmi les résolutions voté en fin d'AG

2°) Rapport moral du président Marc TRUFFAUT :

Le président fait observer une minute de silence en hommage aux disparus de la fédération en 2014.

Il formule le slogan « 80 000 licenciés pratiquants le sport de leur choix, en loisir ou en compétition dans la structure de leur choix aux côtés d'une équipe de France performante en route vers Rio ».

Il informe que notre modèle d'organisation du sport pour les personnes en situation de handicap mental ou psychique est de plus en plus reconnue. Il devient, en se situant comme un garant d'une pratique en toute sécurité et porteuse de sens pour le pratiquant, un exemple pour les autres nations. La preuve : le souhait de pays européens de faire reconnaître à travers **un projet ERASMUS PLUS, le model FFSA comme étant le modèle européen.**

Il précise le travail accompli grâce aux territoires et le soutien actif de la DTN et des services du siège. L'effort financier sans précédent vers les comités départementaux, des ligues et aux organisateurs de championnats de France. Effort également vers plus de lisibilité et de notoriété de notre fédération avec notamment l'édition papier du SAM magazine.

Il évoque le succès du 1er Défi sport nature ainsi que les 81 podiums internationaux et les quatre titres de champion du Monde, de la préparation aux Global Games.

Il annonce la création d'un Club des Supporters du Sport Adapté avec notre partenaire Malakoff Médéric, la sortie du guide du dirigeant.

Il souligne le soutien du ministère chargé des sports, celui de nos partenaires.

Le président fait ensuite un bilan sur la déclinaison territoriale du projet fédéral et de cette première moitié de mandature :

- Projet d'achat d'un siège fédéral à Paris digne de ce nom
- Besoin de faire évoluer le système des divisions afin de garantir comme il se doit la sécurité et l'équité dans la pratique sportive
- Réflexion sur la nature des partenariats afin de garantir que les conventions apportent réellement un plus aux pratiquants

En conclusion, il affirme que nous devons être fiers de notre travail, de notre fédération et de ses sportifs. Il rappelle les valeurs humanistes du Sport Adapté qui peuvent être décrites dans les cinq mots suivants : Partage, Passion, Progrès, Performance, Plaisir

3°) Rapport d'activité fédérale par Joël RENAULT, secrétaire général :

Le secrétaire général présente un power point qui fait le point sur l'ensemble des actions menées en 2014 : l'évolution des effectifs avec des statistiques sur les licences, la vie fédérale, la gestion du personnel du siège et les mouvements de personnels, la boutique fédérale, l'ensemble des activités sportives coordonnées par le département sport, avec le sport santé, les activités de recherches de la commission, de formation menées par le service Trans'formation.

4°) Rapport du médecin fédéral national par Catherine FAYOLLET, médecin fédéral national :

Le médecin fédéral national présente son rapport sur la surveillance médicale des championnats de France, le fonctionnement de la commission médicale.

5°) Message du Conseil national consultatif des sportifs :

A l'issue du conseil consultatif des sportifs qui s'est tenu le vendredi 27 mars, un message résumant le travail effectué par ces représentants, encadrés par Roy Compte et Marie-Paule Fernez, est lu devant l'assemblée par les deux représentants de la CNC réunie la veille.

6°) Rapport du trésorier, Jean Claude WACH :

Jean Claude Wach présente les comptes de résultats de l'exercice 2014 ainsi que le bilan de l'année 2014.

Il donne lecture de son rapport de gestion faisant apparaître un excédent de 2 645€.

7°) Lecture du rapport du commissaire aux comptes, Thierry DENISE :

Thierry Denise, commissaire aux comptes, donne lecture de son rapport sur l'exercice 2014 faisant état de son opinion sur les comptes annuels, sur la justification de ses appréciations et la vérification auxquelles il a procédé. Il certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères.

8°) Présentation du budget prévisionnel 2015 :

Jean Claude Wach présente le budget prévisionnel pour l'exercice 2015.

9°) Présentation et vote des résolutions :

Le secrétaire général procède au vote des résolutions. L'assemblée compte 72 votants totalisant 13 101 voix.

Première résolution

L'Assemblée générale approuve le PV de l'AG électorale du 29 mars 2014.

1 – POUR, 12911 voix, 100%

2 – CONTRE, 0 voix, 0%

3 - Vote blanc, 13 voix

Deuxième résolution

L'assemblée générale procède à l'élection complémentaire d'un poste féminin au comité directeur. Deux candidatures se sont exprimées, validées par la commission électorale, mesdames Sylviane Auguste et Sandrine Destouches.

- Sylviane Auguste obtient 4 871 voix (40,78%)

- Sandrine Destouches obtient 7 074 voix (59,22%)

Madame Sandrine Destouches est élue au comité directeur jusqu'à la fin de la mandature actuelle

Troisième résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport présenté par le Secrétaire général, intégrant l'ensemble des rapports des commissions ou groupes de travail chargés d'animer les différents secteurs d'activités fédérales.

1 – POUR, 12623 voix, 98,49%

2 – CONTRE, 194 voix, 1,51%

3 - Vote blanc, 284 voix

Quatrième résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport du Médecin fédéral national.

- 1 – POUR, 11079 voix, 89,99%
- 2 – CONTRE, 1232 voix, 10,01%
- 3 - Vote blanc, 790 voix

Cinquième résolution

L'Assemblée générale approuve le tarif des licences

Dirigeant ou bénévole 25€

Adulte 25€

Jeune 20€

Autres pratiquants 25€

Licence découverte 5€

Juges et arbitre gratuite

- 1 – POUR, 12590 voix, 96,83%
- 2 – CONTRE, 412 voix, 3,17%
- 3 - Vote blanc, 99 voix

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Comité Directeur et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le résultat de l'exercice qui se traduit par un excédent de 2 645€.

Elle approuve, sans exception ni réserve, toutes les opérations effectuées depuis le début de l'exercice 2014 et donne quitus aux membres du Comité Directeur de leur gestion pour cet exercice.

- 1 – POUR, 11 811 voix, 98,07%
- 2 – CONTRE, 233 voix, 1,93%
- 3 - Vote blanc, 1057 voix

Septième résolution :

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel fédéral pour 2015 d'un montant de 3 230 826€

- 1 – POUR, 12593 voix, 100%
- 2 – CONTRE, 0 voix, 0%
- 3 - Vote blanc, 508 voix

Huitième résolution :

Le Comité directeur de la FFSA propose à l'assemblée générale la composition de la commission électorale pour les prochaines assemblées, comprenant madame Cindy Romain, Jean Jacques Poulain, Christian Gil.

- 1 – POUR, 12151 voix, 97,84%
- 2 – CONTRE, 268 voix, 2,16%
- 3 - Vote blanc, 471 voix

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal

de la présente assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités de publication et de dépôt prescrites par la Loi.

1 – POUR, 12703 voix, 100%

2 – CONTRE, 0 voix, 0%

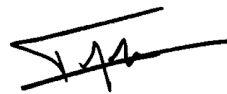
3 - Vote blanc, 398 voix

10°) Conclusion du président :

Pour conclure cette assemblée générale, le président remercie l'ensemble des participants pour leur investissement sur le plan local, départemental, régional et national. Il remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce premier congrès, dans une ambiance très conviviale et studieuse et annonce que le prochain congrès 2016, suivi de l'AG se déroulera à Grenoble.



Joël RENAULT
Secrétaire Général



Marc TRUFFAUT
Président

FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE
9, rue Jean Daudin
75015 PARIS

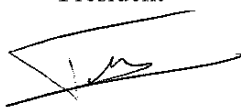
**Procès-Verbal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire
22 juillet 2015 à PARIS
Certificat de carence**

Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971
N° de dossier 71/956
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999

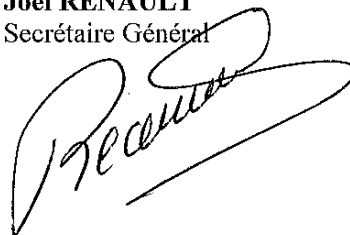
Le mercredi 22 juillet 2015 étaient convoqués les membres de l'Assemblée Générale de la Fédération Française du Sport Adapté à son siège 9 rue Jean Daudin, 75015 Paris, sur convocation écrite du président en date du 7 juillet 2015, conformément aux dispositions statutaires.

En raison du quorum non atteint pour délibérer valablement (16 associations seulement présentes représentant 636 voix), une deuxième convocation pour le 6 août 2015 à Paris a été adressée aux membres.

Marc TRUFFAUT
Président



Joël RENAULT
Secrétaire Général



Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 août 2015 à Paris

Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971
N° de dossier 71/956
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999

Le jeudi 6 août 2015 étaient convoqués les membres de l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Sport Adapté à son siège 9 rue Daudin, 75015 Paris, sur convocation écrite du président en date du 22 juillet 2015, conformément aux dispositions statutaires.

En vertu de l'article 29 des statuts de la FFSA, cette deuxième assemblée générale extraordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement.

19 associations présentes ou représentées pour un total de 855 voix.

Première résolution

L'Assemblée générale autorise le président à acquérir le futur siège social situé au 3 rue Cépré 75015 à Paris

- 1- POUR, 855 voix
- 2- CONTRE, 0 voix,
- 3 -ABSTENTION, 0 voix

Deuxième résolution

l'assemblée générale donne autorisation au président de la FFSA pour souscrire un prêt et la constitution d'hypothèques auprès de la Société Générale pour un montant de 1050 000€ sur 20 ans pour l'acquisition du siège de la fédération au 3 rue Cépré 75015 Paris

- 1- POUR, 855 voix
- 2- CONTRE, 0 voix,
- 3- ABSTENTION, 0 voix

Troisième résolution

l'assemblée générale donne autorisation au président de la FFSA pour souscrire un prêt auprès de la Société Générale pour un montant de 120 000€ sur 7 ans pour les travaux au local situé au 3 rue Cépré 75015 Paris

- 1- POUR, 855 voix,
- 2- CONTRE, 0 voix,
- 3- Vote blanc, 0 voix

**Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du
4 mars 2016 à Paris**

CERTIFICAT DE CARENCE

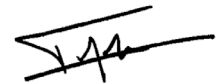
Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1er Juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 Juillet 1971
N° de dossier 71/956
Reconnue d'Utilité Publique par décret du 26 Avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 Mai 1999

Vendredi 4 mars 2016 à 17 h 30 étaient convoqués les membres de la Fédération Française du Sport Adapté dont le siège est situé au 3, rue Cépré, 75015 Paris, sur convocation écrite du président en date du 12 février 2016, conformément aux dispositions statutaires.

En raison du quorum non atteint pour délibérer valablement : 18 associations présentes représentant 1394 voix, une deuxième convocation pour le 26 mars sera adressée aux membres.



Joël Renaul
Secrétaire Général



Marc Truffaut
Président

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble de nos associations sportives, comités et ligues qui ont montré, encore cette année, toute la vitalité du Sport Adapté dans nos territoires. Il est naturel de penser à tous les dirigeants bénévoles qui donnent de leur temps, de leur engagement, de leur compétence et leur dévouement pour faire vivre les activités physiques et sportives adaptées. On doit y associer tous les salariés, les agents de développement issus du programme STAPS et les salariés des comités départementaux, des ligues et du siège fédéral. J'adresse également tous mes remerciements à nos partenaires institutionnels, territoriaux et privés pour leur soutien au quotidien. Grâce à l'ensemble du tissu associatif et des acteurs du Sport Adapté, du niveau local au niveau national, le Sport Adapté a dépassé une nouvelle fois le cap historique de l'année dernière pour atteindre 56 486 licenciés en 2015.

UNE ANNEE EXCEPTIONNELLE

Comme les années passées, ce rapport est construit grâce au travail de chaque commission ou de département fédéral qui, au cours de l'année, a rythmé la vie fédérale 2015. Je laisserai le soin à chaque élu de présenter dans le cadre de ce rapport le bilan des actions qu'il a conduites.

Comme à son habitude, notre président Marc Truffaut nous a exhorté à nous mobiliser et à inventer. Il est difficile d'établir un ordre de priorité. Sachez que le travail fourni a été intense tout au long de l'année. Il me semble que dans la réflexion, la stratégie, le développement, nous n'ayons rien à envier à d'autres fédérations sportives, bien au contraire.

Les résultats sportifs

Au plan sportif, il faut souligner encore cette année des résultats exceptionnels avec la moisson de médailles amassées lors des Global Games en Equateur notamment (27 médailles). En 2015, sur 12 compétitions internationales, c'est 41 titres en or, 39 en argent, 30 en bronze qui font honneur au Sport Adapté.

La réforme territoriale

Le ministère a plusieurs fois rappelé les échéances auxquelles doivent se soumettre les fédérations pour être en phase avec la réforme territoriale qui réduit le nombre de régions à 13. Les fédérations doivent organiser les fusions de leurs ligues concernées, au plan administratif, statutaire et politique, avant le 31 décembre 2017 au plus tard. La réforme territoriale impactera, dans les régions nouvelles concernées, l'organisation statutaire, financière, sportive,... des ligues.

Le comité directeur a réfléchi avec les présidents de ligues quant à la mise en œuvre. Henri Miau a fait parvenir un vadémécum aux ligues concernant les modalités. La FFSA ne donnera pas un schéma type « figé » quant aux fusion- absorption, fusion-crétion. Néanmoins la première citée semble la plus pertinente car moins lourde administrativement, pour une mise en œuvre plus rapide et permettant également de conserver le numéro d'agrément d'une ligue reconnue comme organisme au titre de la formation professionnelle continue.

La fédération a réfléchi actuellement à une modalité d'organisation sportive qui sera définie en zones sportives pour une meilleure équité entre les territoires.

L'achat d'un siège social

Une opportunité nous a permis d'acquérir un local à deux pas de l'ancien siège au 3 rue Cépré dans

le XVème arrondissement de Paris.

Vous avez été sollicités pour deux AGE consécutives demandées par le notaire afin d'autoriser le président à acquérir ces locaux ; ces AGE ont dû être organisées durant la période estivale, nous nous prions de bien vouloir nous en excuser. La deuxième AG a eu lieu le 6 août pour une signature chez le notaire le lendemain.

L'assemblée générale a donné autorisation au président de la FFSA pour souscrire

- un prêt et la constitution d'hypothèques auprès de la Société Générale pour un montant de 1 050 000€ sur 20 ans pour l'acquisition du siège de la fédération.
- un prêt auprès de la Société Générale pour un montant de 120 000€ sur 7 ans pour la réalisation des travaux dans ce local

Un développement continu des effectifs d'adhérents

A la fin de la saison 2013/2014, la FFSA comptait 53 531 licenciés. A la fin de la saison sportive dernière, elle a totalisé **56 486 licenciés**, ce qui représente une augmentation de **5,52%**.

1 078 clubs adhérents composaient la fédération. Un travail administratif important a été poursuivi depuis trois ans par le siège pour toiletter le fichier de nos associations, pour faire des relances sur les sommes impayées, par négligence ou oubli.

Mais poursuivons sur les chiffres :

Répartition par sexe :

- Femmes : 18 922 licenciées soit 34,22%
- Hommes : 36 367 licenciés soit 65,78%

Répartition par âge :

- Adultes : 42 441 licenciés soit 76,76%
- Jeunes : 12 848 licenciés soit 23,24%

Les statistiques :

- 17 associations n'ont pas encore d'adresse mail ce qui ne facilite pas la transmission rapide des informations fédérales à certains des membres adhérents
- 40 associations n'ont pas transmis le nom de leur président malgré nos demandes
- 217 associations actives n'ont pas de licenciés
- 257 associations ont 1 à 10 licenciés
- 683 associations ont 11 à 100 licenciés
- 86 associations ont plus de 100 licenciés

Rappel sur les licences

Les licences existantes :

- licence adulte ;
- licence jeune ;

- licence Juge et Arbitre, elle est soumise à la présentation d'un certificat médical pour les juges et arbitres exerçant dans les sports collectifs et le ski ;
- licence Autre pratiquant, uniquement non compétitive, ne donnant aucun droit à participation à des compétitions fédérales, du niveau départemental au niveau national. Elle permet entre autres aux familles et amis de participer aux activités des clubs en loisir ;
- licence découverte (pour des activités non compétitives, limitée à 3 journées par an) ;
- licence multi clubs (qui permet à tout sportif licencié dans un club SA d'intégrer une autre section SA - d'un club ordinaire ou un autre club FFSA- afin de pratiquer une nouvelle activité ou de se perfectionner, sans prendre une nouvelle licence SA) ;
- forfait licence développement (offre accessible à toutes associations FFSA qui proposent des activités en direction de services ou d'établissements qui accueillent des personnes en situation de handicap mental ou psychique).

Gestion informatique des licences

Chaque année, le problème récurrent de la gestion informatique des licences se fait jour. Le comité directeur a décidé de se séparer du prestataire informatique Kermain Valley au 1er janvier 2016 et de travailler avec la société Njuko dès septembre 2015 afin d'opérer un tuilage. Cette année le bouleversement informatique a généré des problèmes car le nouveau prestataire conformément au cahier des charges a mis six mois pour concocter la facturation (neuf mois initialement prévus). C'est un choix du comité directeur que nous assumons pleinement ! Nous souhaitons que l'ouverture de l'année sportive 2016 se produise enfin sans soucis. Un gros investissement personnel a été fourni par Siaka Mansaly, qu'il en soit remercié.

L'envoi des licences papier se terminera la saison prochaine, la numérisation des licences (à imprimer dans les clubs, CDSA ou ligues) étant généralisée à partir de septembre 2016.

La vie des instances fédérales 2015 ponctuée par ses réunions statutaires

La vie du comité directeur a été marquée par une intense activité de ses membres et plus particulièrement par son président qui est omniprésent aussi bien à l'international, dans les ministères, que sur le terrain pour promouvoir le Sport Adapté. Les instances (bureaux, comités directeurs, groupes de liaison, commissions,...) sont chargées de suivre systématiquement les décisions prises, de remplir leurs missions en particulier de représentation lors des championnats de France et des AG des ligues.

- 7 réunions de bureau : 4 février, 4 mars, 5 mai, 3 juin, 22 juillet, 2 septembre, 4 décembre 2015
- 6 réunions du comité directeur : 24 janvier, 27-28 février, 26 mars, 3-4 juillet, 30-31 octobre, 5 décembre 2015
- Un séminaire national réunissant DTN, CTF et DSF s'est tenu à Voiron du 6 au 10 octobre
- L'assemblée générale qui s'est déroulée le 28 mars 2015 à Reims. Comme d'habitude, cette journée a également permis la tenue du conseil national consultatif des sportifs du Sport Adapté, moment essentiel pour donner la parole aux représentants de nos sportifs ainsi que du 1er congrès fédéral.
- 2 assemblées générales extraordinaires se sont déroulées les 22 juillet et le 6 août 2015 pour finaliser l'achat du siège ; nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour ces AGE durant la période estivale mais c'était une exigence pour conclure l'achat avant l'expiration de la date limite imposée par le notaire.
- Les présidents de ligues ont participé aux travaux du comité directeur fédéral qui se sont déroulés les 27-28 février et les 3-4 juillet 2015.

Un mouvement des personnels salariés, des cadres techniques et d'élus fédéraux en 2015

Election au comité directeur de Sandrine Destouches sur un poste vacant

Arrivée au sein de la DTN de Laure Dugachard

Départ au sein de la DTN de Didier Devaux

Départ de salarié au siège de :

- Christophe Dupont

Arrivées de salariés au siège de :

- Alain Delétoille directeur exécutif et juridique
- Céline Massanet (suivi des championnats de France et mission sur la natation)
- Manon Vaujour (suivi juridique) renouvellement de son contrat en 2015 pour aider les ligues à la mise en place de la réforme territoriale.
- Nathalie Bun (Trans'formation)

Arrivées et départs en service civique de :

- Soulemane Sidibre et Eva Eysseric-Blanco

Révision des statuts

Le vice-président délégué et le secrétaire général ont été chargés de revisiter les statuts et y apporter des modifications. Les principales modifications devront permettre entre autres :

- d'ouvrir au maximum la possibilité de se porter candidat au comité directeur, en particulier à ceux qui ont déjà des engagements bénévoles dans les commissions sportives, ce qui était impossible jusqu'à présent
- d'améliorer la démocratie associative lors des AG fédérales en augmentant à 12 (le nombre est actuellement de 9) le nombre des pouvoirs portés par un représentant d'une association, étendant ses pouvoirs aux associations de la région dont il dépend et pas seulement à son département
- d'augmenter le nombre de membres du comité directeur (de 17 à 19).
- Un toilettage général a également été entrepris.

Cette nouvelle mouture tient compte de la réforme territoriale.

Création à Chatenay Malabry d'une structure de suivi éducatif et socio professionnelle pour les sportifs de haut niveau de la FFSA

La mise en place d'un service d'accompagnement apparaît être une étape essentielle pour l'optimisation du suivi éducatif et socio professionnel des sportifs de haut niveau de la FFSA.

Cette structure permet de répondre à l'ensemble des problématiques posées par l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental qui ont orienté leur choix de vie vers la pratique du sport. Avec ce centre la FFSA a pour ambition de permettre aux sportifs de vivre leur passion tout en poursuivant leur apprentissage et de mettre le sport au cœur de leur projet de vie. Trois objectifs sont déjà réalisés :

- Permettre d'insérer les sportifs de haut niveau à partir de leurs compétences dans leur domaine sportif et donc de trouver un équilibre entre une vie professionnelle, familiale, de loisirs,...
- Mettre les sportifs dans les meilleures conditions possibles pour la réalisation des performances.
- Proposer des temps de formations aux entraîneurs des clubs sportifs, aux entreprises, aux familles, accueillant ou souhaitant accueillir des sportifs déficients intellectuels.

La nouveauté est de faire une structure permanente pour les sportifs qui, entre les stages, n'ont pas un lieu de vie propice à leur préparation sportive et personnelle dans leur région. Ils sont alors hébergés (structure d'hébergement), accompagnés au quotidien (éducateurs spécialisés), insérés professionnellement et socialement (ESAT avec places réservés) et s'entraînent dans les clubs environnant la structure (labellisation par la FFSA de clubs Pôles dont la FFSA formerait les entraîneurs). Frédéric Drieu en a la responsabilité.

Film « Différents comme tout le monde »

Le film « Différents comme tout le monde » qui a été projeté en avant-première le 3 juillet à la Mairie de Paris, a reçu un accueil positif unanime. Ce film est constitué de 6 portraits de sportifs du SA. Il a été financé par le CNDS à hauteur de 15 000€ pour un coût total de 25 000€.

Le calendrier sportif national

La préparation du calendrier sportif national de la FFSA est de la responsabilité de la DTN qui, lorsqu'il est abouti, le soumettra pour avis au département sport. Le département sport est chargé de le présenter au comité directeur fédéral qui le validera.

Plan citoyens du sport

Le Ministère des sports a mis en place il y a quelques mois un « plan citoyens du sport » dans lequel il a invité fortement les fédérations à s'impliquer.

Un appel à projet « Citoyens du sport » a été lancé à la suite, ouvert également aux fédérations agréées, le 31 août dernier.

La FFSA a tenu à développer une réflexion sur le thème « Citoyens du sport », en adéquation avec son projet fédéral approuvé pour la paralympiade 2013-2017. Laure Dugachard, CTN, membre de la DTN et Roy Compte, vice-président, membre élu du comité directeur ont été désignés comme coordinateurs de la mise en œuvre de ce plan.

Le plan fédéral «citoyens du sport » de la FFSA 2015-2017 a été élaboré à partir des travaux de groupes réalisés lors du séminaire fédéral qui s'est tenu du 6 au 10 octobre 2015 à Voiron, auquel ont participé les conseillers techniques sportifs (CTS), les conseillers techniques fédéraux (CTF) et les directeurs sportifs fédéraux (DSF) de la FFSA.

Des crédits spécifiques ont été annoncés par le Ministère auprès des fédérations (Appel à projets été 2015) afin de leur permettre d'initier des actions.

Le comité directeur souligne l'excellence des travaux menés par Laure Dugachard et la remercie chaleureusement.

Eligibilité et classification

A quel type de personnes le Sport Adapté est-il réservé ? Comment accède-t-on au SA de manière officielle ? Quels sont les critères objectifs qui permettent de déterminer le statut de sportif SA?

La FFSA est confrontée à une évolution sensible de sa pratique sportive pour laquelle la réglementation et la classification dans les 3 divisions, datant de 1980, semblent devoir être revisitées et adaptées. Comment peut-on réaffirmer les valeurs qui ont présidé à la constitution des 3 divisions, donner davantage de cohérence au dispositif en respectant les compétences des sportifs davantage que leurs performances ?

Ces réflexions font suite aux travaux des présidents de ligues et ceux travaux du 1er congrès fédéral de Reims de 2015.

Trois cas peuvent désormais se présenter à la FFSA lors d'une demande d'adhésion, pour lesquels vous trouverez toutes les explications dans le rapport du médecin fédéral.

La classification

Le comité directeur souhaite que le travail engagé par la Direction Technique Nationale et des élus fédéraux s'appuie sur le cadre suivant :

L'évolution des règlements sportifs et la classification des sportifs dans les divisions doivent assurer une véritable équité sportive entre tous.

Dans le secteur compétitif, la classification des sportifs doit être conçue en tenant compte prioritairement des capacités intrinsèques de la personne et dans sa relation à l'autre, en se référant aux capacités concernant l'autonomie, la communication, la socialisation, la motricité.

L'évaluation des compétences intrinsèques ne se fera pas dans la discipline sportive mais sera transversale à toutes les disciplines.

La réflexion doit exclure une catégorisation issue des pathologies ou du handicap des personnes.

Une nouvelle dénomination devra être trouvée, les termes « D1 D2 D3 » se référant trop au « niveau de pratique ».

La classification sera indépendante des niveaux de pratiques (départemental, régional, national).

Actions Sport Santé et projet Médicosport santé du CNOSF

Fabienne Mangoni a présenté à la demande du CNOSF les actions Sport Santé des fédérations et du projet Médicosport-santé du CNOSF en préparation.

L'ensemble des activités sportives adaptées peuvent entrer dans le protocole d'activité sous l'intitulé « Sport Adapté Santé (S.A Santé) » et être considéré comme entrant dans le processus « Sport santé ».

La présentation de la 1^è ébauche du « Médicosport-santé » du CNOSF s'est déroulée à la journée sport santé du 9 décembre 2015. Le « Médicosport-santé » devrait être diffusé en juin 2016 auprès des médecins comme « Vidal du Sport ».

Le club des supporters de la FFSA par Malakoff Médéric

Malakoff Médéric a créé le «club des supporters du SA». Ce partenaire a donné un certain nombre de conseils sur les démarches possibles en termes de communication de la FFSA. Ces échanges ont permis de mesurer l'importance d'agir et de communiquer en priorité en direction des familles, des institutionnels du médico-social afin d'affirmer le message fédéral clair, simple, moderne, de ses objectifs et de ses «combats». Cette orientation est prioritaire avant de se tourner vers les grands médias nationaux.

Les Emplois Sportifs Qualifiés (ESQ)

La régionalisation du financement des ESQ dès 2016 peut conduire certaines DRJSCS à une attitude d'autonomie dans leurs choix politiques relatifs à l'encadrement du sport (ex Projet DAHLIR, PAPS), parfois en marge des directives ministérielles. Il s'avère que déjà dans certains départements ou régions, des volontés de récupérer ces financements peuvent inquiéter des ligues ou comités. La FFSA est très vigilante pour que les ESQ actuellement en poste en régions puissent poursuivre leur missions de développement du SA, d'ailleurs une action va être entreprise vers le CNDS national et le ministère.

Des relations permanentes avec les partenaires publics et privés de la fédération

- 1) Le président n'a pas ménagé ses efforts pour rencontrer régulièrement les représentants de notre ministère de tutelle, le ministre en personne, le directeur des sports et ses collaborateurs. Ces audiences ont permis de promouvoir encore davantage la fédération au plus haut niveau de l'Etat et d'aborder avec eux les thèmes qui traversent la vie fédérale.
- 2) La FFSA a signé des conventions avec la Fédération Française de Tennis et avec l'UGECAM.
- 3) Nous n'avons jamais été autant sollicités pour des rencontres voire des signatures de conventions. Certaines fédérations peuvent se positionner en vue d'inscrire dans leur délégation pour la prochaine olympiade le sport handicap. Nous sommes vigilants sur la démarche de certaines fédérations, en convention avec la FFSA qui affirment leur rôle de partenaire du Sport Adapté alors que la FFSA considère qu'elles sont davantage prestataires.
- 4) En liaison permanente, depuis longtemps, avec les associations gestionnaires du milieu médico-social ou représentatives des personnes en situation de handicap mental ou psychique, les élus fédéraux désignés à cet effet n'ont pas ménagé leur engagement pour créer ou entretenir des liens de collaboration.

La FFSA s'est efforcée d'être représentée systématiquement dans les instances nationales pour faire entendre la voix du Sport Adapté.

- 5) La FFSA est présente et active au sein de la vie sportive internationale du Sport Adapté. Marc Truffaut, notre président, est le directeur des sports à l'INAS monde, entre autre. Création de la Confédération Internationale Francophone du Sport Adapté et de la Culture présidée par Roy Compte.

Un rappel important sur les assurances

- la liste des disciplines actuellement exclues dans le cadre du contrat avec Allianz, en particulier :
 - la spéléo et le rafting (hors initiation ou découverte encadrée par un professionnel de

l'activité)

- les sports nautiques à moteur comme le ski nautique ; pour cette discipline, la FFSA va demander que soient appliquées les mêmes conditions que la spéléo et le rafting pour permettre une garantie dans le cadre d'une initiation ou découverte.
- la nécessité absolue d'inscrire sur la base informatique l'ensemble des activités pratiquées sur les différents territoires. Toutes les manifestations ne sont pas encore « rentrées » dans le logiciel en ligne. Dans ce cas, il est rappelé que **la responsabilité personnelle du président du CDSA ou de la ligue concerné peut être engagée en cas d'accident.**

Ne voulant pas empiéter sur la présentation de mes collègues élus, en charge des grands secteurs d'activité de la fédération, permettez-moi de vous dire quelques mots sur des axes qui ont mobilisé l'ensemble des élus :

- La vie fédérale et la réforme territoriale ont mobilisé notre vice-président délégué, Henri Miau, toujours à l'écoute des CDSA et des ligues qui peuvent lui poser toutes questions relatives à leur fonctionnement statutaire, lui demander conseils, lui faire remonter propositions, critiques ou suggestions. Il est le maître d'œuvre fédéral pour la réforme territoriale.
- La commission du secteur compétitif et du développement du secteur non compétitif animée par Yves Obis : les résultats à l'international sont sans précédent.
- La commission Sport Santé animée par Fabienne Mangoni : un gros travail a été effectué pour établir le « Médicosport-santé » à l'attention du CNOSF.
- La commission des activités motrices animée par Madeleine d'Engremont : elle a recensé l'organisation de 230 rencontres regroupant 10 474 licenciés. Un recensement fait apparaître que 25 commissions locales existent.
- La commission formation, études et recherches : cette commission, coordonnée par Roy Compte, a poursuivi son travail au service du développement, de la notoriété et de l'image du Sport Adapté dans le milieu médico-social et le milieu universitaire. Deux études entamées en 2013 ont été finalisées.
- Le service Formation (Trans'Formation), dirigé par Patrick Bidot (CTN), dans une conjoncture en pleine évolution de la formation professionnelle, a poursuivi sa mutation en diversifiant les contenus de nos formations. L'année 2015 apparaît sensiblement identique à l'année précédente.
- La commission médicale, la commission nationale d'éligibilité : les travaux de ces commissions, animées par Catherine Fayollet, médecin fédéral national, vous seront présentés à la suite du rapport du secrétaire général.
- Le groupe de suivi des salariés du siège : animé par Henry Roig, en termes de gestion du personnel du siège, la situation était particulièrement critique, en raison de plusieurs mouvements et de changements organisationnels.
- « L@ boutique » et la valorisation des bénévoles pilotées par Colette Feron Grenouilleau.

Rappel sur les valeurs

Si la FFSA devait dégager quelques valeurs qui représentent le Sport Adapté, quelques mots viendraient pour les décrire : « équité, reconnaissance, considération, respect, fierté, exemplarité, citoyenneté, accessibilité, partage, ... ».

CONCLUSION

Les sujets abordés lors de cette saison ont été encore plus nombreux que l'année précédente. L'achat du siège est un gros investissement, je pense que nos successeurs nous remercieront. La réforme territoriale ainsi que la classification vont encore mobiliser une grande partie de l'année 2016. Notre président a eu peur que l'on s'endorme en 2016, aussi nous aurons à organiser l'Euro de Football, l'Euro de Basket, le congrès de l'INAS Europe, les 30 ans de l'INAS en France et bien sûr les Jeux Paralympiques de Rio en septembre. Suivront les Jeux Européens de notre fédération internationale INAS à Paris en 2018.

Je souhaite vous voir nombreux à postuler au comité directeur l'année prochaine car nous avons besoin de forces vives pour poursuivre notre développement, pour soutenir notre motivation à nous transcender. Je peux vous affirmer qu'il y aura du travail pour tous !

J'espère qu'au sein de vos ligues, de vos comités, de vos associations et sur le terrain vous percevez la vitalité de notre fédération en pleine évolution.

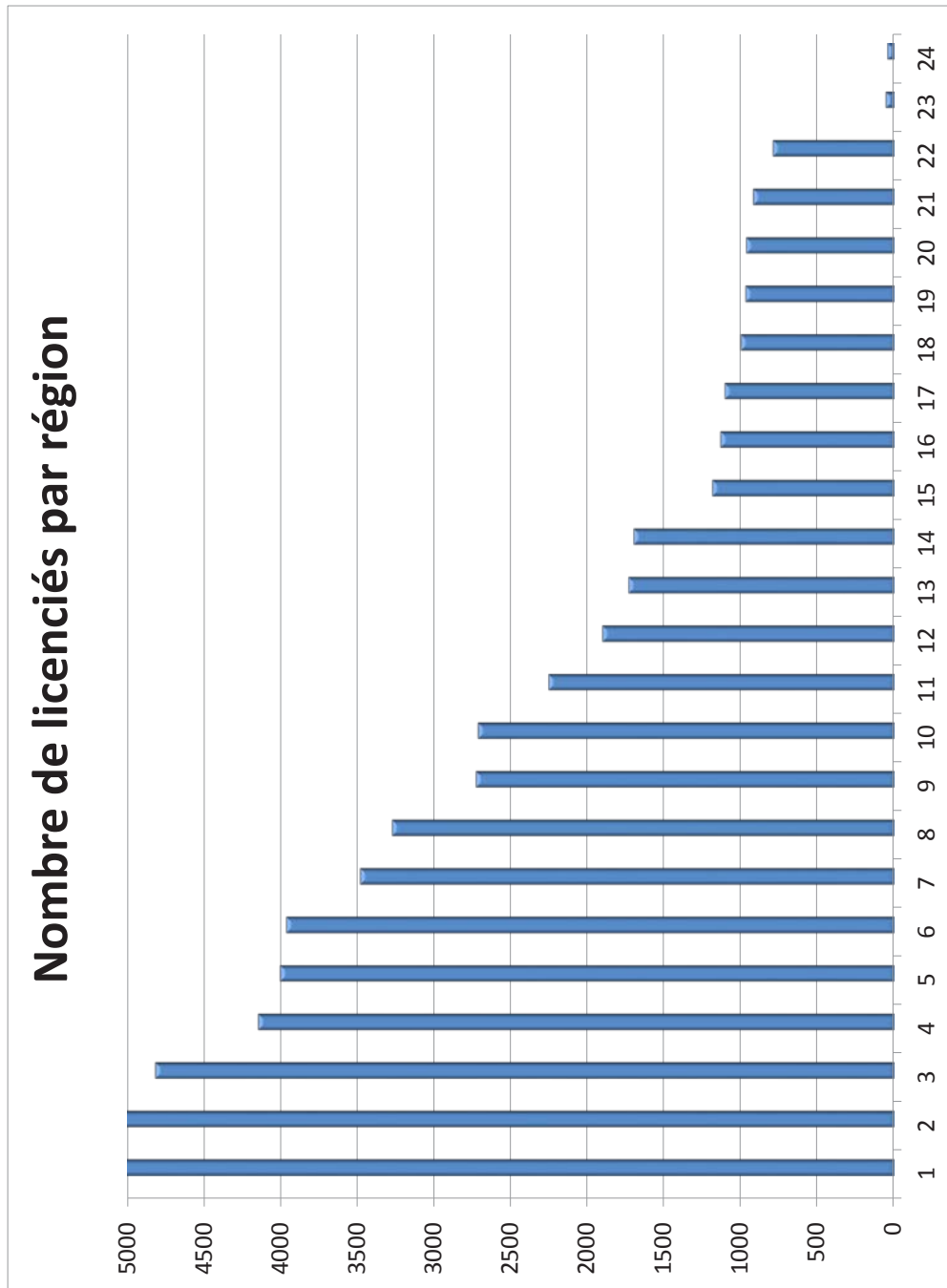
Joël RENAULT
Secrétaire général

	Saison	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
	Nbre de licenciés	41926	42184	43013	45624	50754	52951	56486
	Variation Nationale	5%	1%	2%	6%	11%	4%	7%
Alsace	Nbre de Lic.	942	965	1000	1001	1114	1180	1178
	Variat. Région	21%	2%	4%	0%	11%	6%	0%
	Ligue	-	-	-	3	2	27	4
	Bas-Rhin	508	509	548	515	565	600	605
	Haut-Rhin	434	456	452	483	547	553	569
Aquitaine	Nbre de Lic.	3661	3828	3906	4698	5241	5580	5765
	Variat. Région	-1%	5%	2%	20%	12%	6%	3%
	Ligue	-	-	-	0	34	49	23
	Dordogne	763	702	711	871	882	937	889
	Gironde	1047	1151	1123	1446	1847	1843	1985
	Landes	618	593	618	841	802	952	946
	Lot et Garonne	541	583	635	737	691	817	766
	Pyrénées Atlantiques	685	799	819	803	985	982	1156
	Auvergne	Nbre de Lic.	1919	1791	1723	2086	2269	2283
Variat. Région		10%	-7%	-4%	21%	9%	1%	19%
Ligue		-	-	-	265	64	62	185
Allier		99	118	101	131	237	302	331
Cantal		378	398	495	405	449	501	553
Haute - Loire		537	556	588	656	757	623	776
Puy de Dôme		719	573	490	629	762	795	875
Basse-Normandie		Nbre de Lic.	344	608	978	1393	1589	1426
	Variat. Région	75%	77%	61%	42%	14%	-10%	19%
	Ligue	-	-	-	376	360	352	380
	Calvados	199	222	223	294	327	408	531
	Manche	56	75	203	284	400	396	604
	Orne	9	260	312	439	502	270	176
Bourgogne	Nbre de Lic.	594	923	771	775	953	938	911
	Variat. Région	-18%	55%	-16%	1%	23%	-2%	-3%
	Ligue	-	-	-	13	30	18	28
	Côte d'Or	107	75	60	54	60	77	75
	Nièvre	0	0	10	8	0	0	0
	Saône et Loire	478	716	493	468	439	459	437
	Yonne	5	132	206	232	424	384	371
Bretagne	Nbre de lic.	2284	2275	2213	2271	2563	2503	2706
	Variat. Région	-6%	0%	-3%	3%	13%	-2%	8%
	Ligue	-	-	-	7	28	63	58
	Côtes d'Armor	265	372	412	363	342	363	435
	Finistère	1267	1136	1067	1141	1215	1128	1110
	Ille et Vilaine	234	237	245	345	555	525	635
	Morbihan	464	435	419	415	423	424	468

Saison		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Champagne-Ardenne	Nbre de Lic.	805	740	725	754	826	864	962
	Variat. Région	1%	-8%	-2%	4%	10%	5%	11%
	Ligue	-	-	-	81	45	90	128
	Ardennes	109	92	86	89	122	126	116
	Aube	80	110	102	106	123	99	139
	Marne	262	318	325	299	342	359	395
	Haute-Marne	220	187	185	179	194	190	184
Corse	Nbre de Lic.	37	56	46	49	50	56	36
	Variat. Région	-3%	51%	-18%	7%	2%	12%	-36%
	Corse Sud	15	21	46	0	0	0	0
	Haute Corse	22	35	0	49	50	56	36
Franche-Comté	Nbre de Lic.	837	791	879	951	875	895	1097
	Variat. Région	-15%	-5%	11%	8%	-8%	2%	23%
	Ligue	-	-	-	53	40	20	122
	Doubs	463	433	412	479	432	452	529
	Jura	277	244	311	304	289	312	353
	Haute Saône	60	54	81	74	72	76	53
	Territoire de Belfort	30	25	47	41	42	35	40
Haute-Normandie	Nbre de Lic.	2082	1828	1899	1989	1976	2078	1894
	Variat. Région	19%	-12%	4%	5%	-1%	5%	-9%
	Ligue	-	-	-	0	83	13	40
	Eure	1180	1165	1174	1258	1060	1259	1182
	Seine Maritime	866	663	725	731	833	806	672
Languedoc-Roussillon	Nbre Lic.	3132	3025	3204	3170	3254	3418	3474
	Variat. Région	2%	-3%	6%	-1%	3%	5%	2%
	Ligue	-	-	-	0	1	1	30
	Aude	390	345	343	304	274	272	327
	Gard	849	899	1052	989	1030	1153	1089
	Hérault	542	519	580	679	821	793	935
	Lozère	1058	1007	1025	994	920	936	876
	Pyrénées Orientales	293	255	204	204	208	263	217
Limousin	Nbre de Lic.	714	727	815	823	989	962	1125
	Variat. Région	23%	2%	12%	1%	20%	-3%	17%
	Ligue	-	-	-	0	3	18	68
	Corrèze	293	295	298	328	410	361	362
	Creuse	52	44	49	44	95	97	101
	Haute-Vienne	369	388	468	451	481	486	594
Lorraine	Nbre de Lic.	433	465	384	389	700	571	957
	Variat. Région	16%	7%	-17%	1%	80%	-18%	68%
	Ligue	-	-	-	0	138	75	4
	Meurthe et Moselle	145	160	160	170	298	127	119
	Meuse	71	61	13	11	0	8	445
	Moselle	25	31	23	32	51	63	78
	Vosges	192	213	170	176	213	298	311

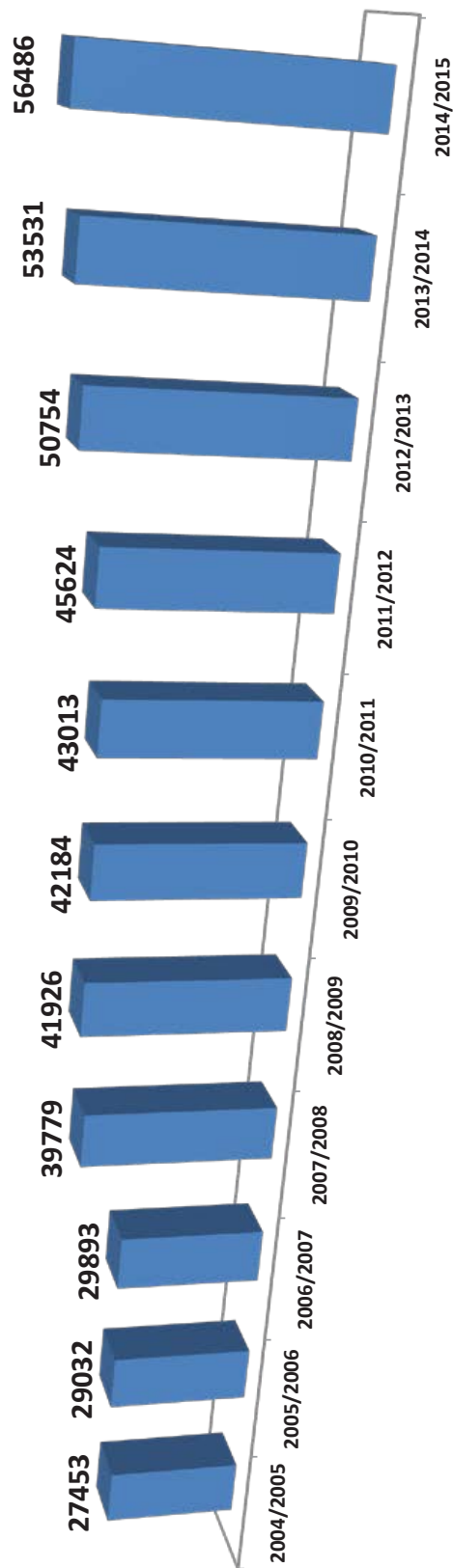
Saison		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Midi-Pyrénées	Nbre de Lic.	3131	3630	3825	3815	4245	4308	4811
	Variat. Région	13%	16%	5%	0%	11%	1%	12%
	Ligue	-	-	-	21	91	49	34
	Ariège	163	278	230	210	304	333	492
	Aveyron	480	632	584	637	599	465	505
	Haute-Garonne	1056	1216	1207	1234	1289	1346	1419
	Gers	412	359	481	512	601	613	699
	Lot	105	101	121	142	187	206	306
	Hautes-Pyrénées	48	43	68	83	147	135	86
	Tarn	639	739	773	782	832	871	954
	Tarn et Garonne	190	249	257	194	195	290	316
Nord - Pas-de-Calais	Nbre de Lic.	2562	2408	2518	3168	3538	3582	3266
	Variat. Région	-2%	-6%	5%	26%	12%	1%	-9%
	Ligue	-	-	-	184	206	207	188
	Nord	1350	1274	1285	1781	2044	2159	1836
	Pas de Calais	1057	1076	1233	1203	1288	1216	1242
Pays de La Loire	Nbre de Lic.	2959	2670	3006	2671	2960	3750	3996
	Variat. Région	28%	-10%	13%	-11%	11%	27%	7%
	Ligue	-	-	-	6	3	294	92
	Loire Atlantique	558	681	722	739	738	807	1059
	Maine et Loire	508	545	556	612	633	878	832
	Mayenne	86	106	119	110	183	232	268
	Sarthe	1288	826	1078	627	835	974	1036
	Vendée	518	512	531	577	568	565	709
Picardie	Nbre de Lic.	691	813	875	993	875	1095	992
	Variat. Région	15%	18%	8%	13%	-12%	25%	-9%
	Ligue	-	-	-	4	1	2	0
	Aisne	401	458	532	539	408	417	364
	Oise	214	263	232	266	267	397	362
	Somme	76	92	111	184	199	279	266
Poitou - Charentes	Nbre de Lic.	1821	1915	1516	1944	2236	2237	2246
	Variat. Région	-11%	5%	-21%	28%	15%	0%	0%
	Ligue	-	-	-	16	0	0	36
	Charente	616	766	432	719	692	667	570
	Charente-Maritime	572	627	464	526	791	742	753
	Deux Sèvres	278	188	244	236	305	288	270
	Vienne	342	322	290	447	448	540	617
Prov. Alpes Côte d'Azur	Nbre de Lic.	3247	3266	3279	3137	3483	4029	4140
	Variat. Région	1%	1%	0,4%	-4,3%	11,0%	15,7%	2,8%
	Ligue	-	-	-	43	44	55	26
	Alpes Haute Provence	226	238	237	241	277	250	260
	Hautes Alpes	236	189	127	112	253	275	320
	Alpes Maritimes	370	493	447	455	529	580	671
	Bouches du Rhône	1699	1542	1639	1467	1403	1520	1550
	Var	378	336	329	371	511	633	713
	Vaucluse	270	346	439	448	466	716	600

Saison		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Ile de France	Nbre de Lic.	3024	2662	2763	2792	3353	3885	3957
	Variat. Région	26%	-12%	4%	1%	20%	16%	2%
	Ligue	-	-	-	686	569	72	277
	Paris	315	364	344	332	345	607	527
	Seine et Marne	459	400	437	422	426	693	537
	Yvelines	99	120	128	175	202	269	343
	Essonne	570	522	581	540	760	901	900
	Hauts de Seine	72	73	155	131	105	387	447
	Seine Saint-Denis	341	288	213	192	232	345	317
	Val de Marne	218	186	127	157	207	243	233
	Val d'Oise	382	375	457	157	507	368	376
Rhône-Alpes	Nbre de Lic.	4838	4927	4937	4767	5143	5255	6008
	Variat. Région	-2%	2%	0,2%	-3,4%	7,9%	2,2%	14,3%
	Ligue	-	-	-	9	33	8	74
	Ain	793	832	714	716	771	831	795
	Ardèche	80	200	180	242	196	204	238
	Drôme	441	379	449	363	429	460	615
	Isère	963	924	1085	1118	1331	1345	1349
	Savoie	1017	176	1043	1023	962	985	1055
	Haute-Savoie	959	499	846	785	808	809	952
	Loire	157	1018	162	168	180	159	456
	Rhône	409	890	365	343	433	454	474
DOM-TOM	Nbre de Lic.	521	601	461	486	602	514	782
	Variat. Région	2%	15%	-23%	5%	24%	-15%	52%
	Guadeloupe	0	0	4	58	43	49	251
	Martinique	0	0	0	0	0	0	0
	Guyane	0	0	0	0	0	0	0
	Réunion	466	477	291	272	345	293	274
	St Pierre Miquelon	0	0	0	0	0	0	0
	Mayotte	0	0	0	0	0	0	0
	Nelle-Calédonie	55	124	166	156	214	172	257
F.F.S.A.	Nbre de Lic.	26	23	19	36	514	45	47



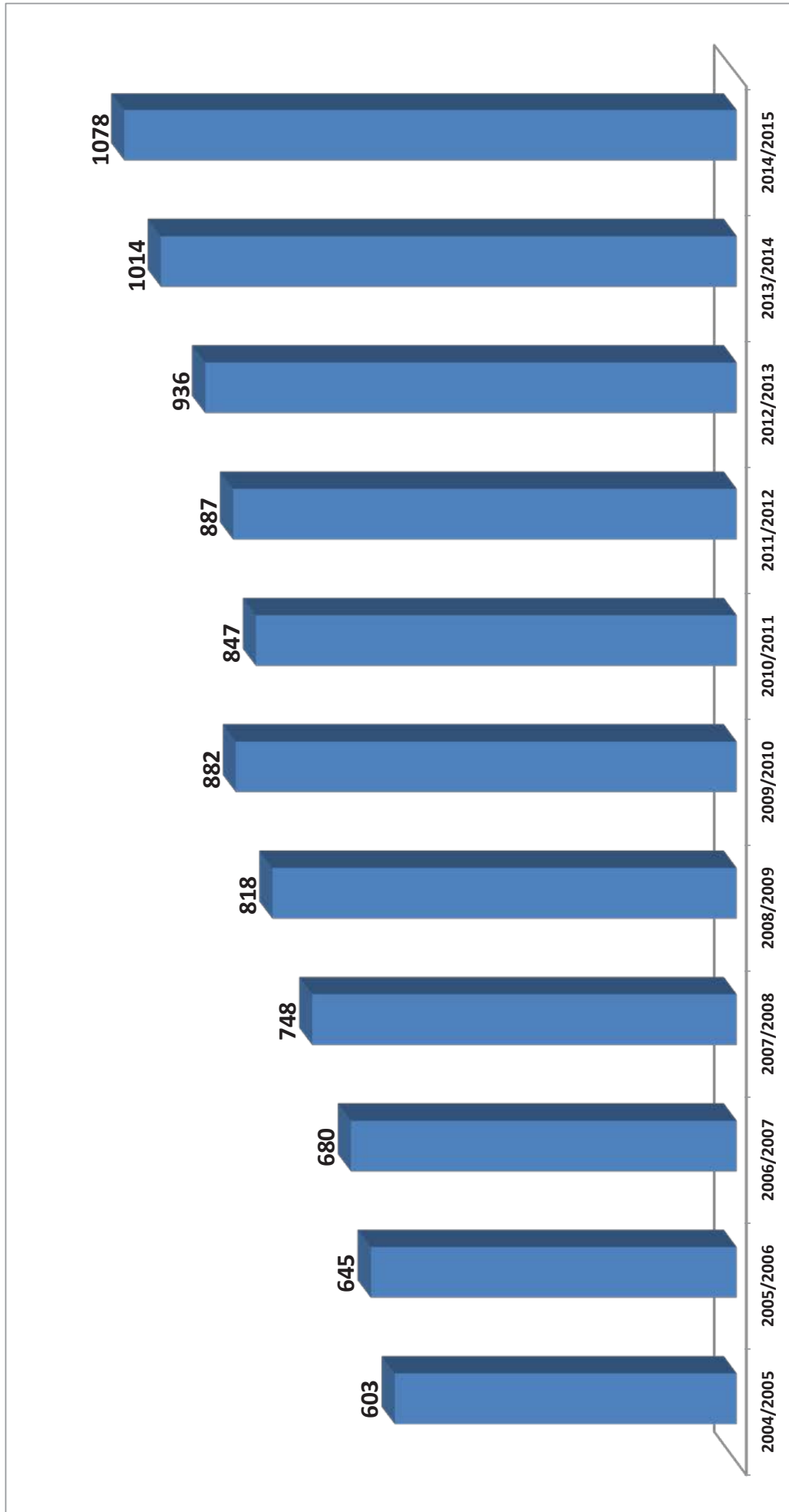
Régions	Nombre de licenciés
1 Rhône-Alpes	6008
2 Aquitaine	5765
3 Midi-Pyrénées	4811
4 Prov. Alpes Côte d'Azur	4140
5 Pays de La Loire	3996
6 Ile de France	3957
7 Languedoc-Roussillon	3474
8 Nord - Pas-de-Calais	3266
9 Auvergne	2720
10 Bretagne	2706
11 Poitou - Charentes	2246
12 Haute-Normandie	1894
13 Centre	1725
14 Basse-Normandie	1691
15 Alsace	1178
16 Limousin	1125
17 Franche-Comté	1097
18 Picardie	992
19 Champagne-Ardenne	962
20 Lorraine	957
21 Bourgogne	911
22 DOM-TOM	782
23 F.F.S.A.	47
24 Corse	36

Evolution du nombre de licenciés par saison sportive

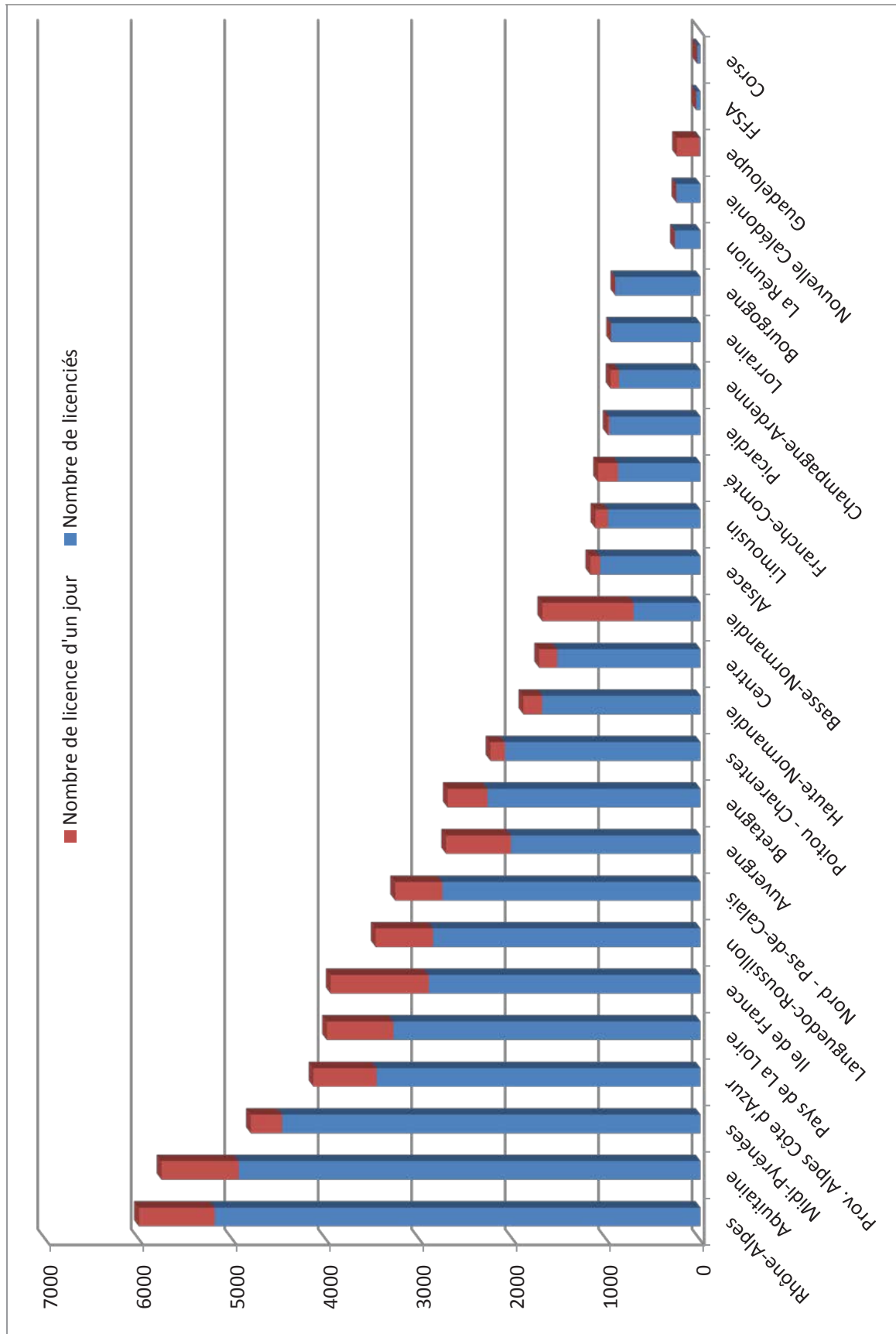


Saison	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Nbre de licenciés	27453	29032	29893	39779	41926	42184	43013	45624	50754	53531	56486
	4%	6%	3%	33%	5%	1%	2%	6%	11%	5%	6%

Saison	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Nbre de clubs	603	645	680	748	818	882	847	887	936	1014	1078
	6%	7%	5%	10%	9%	8%	-4%	5%	6%	8%	6%



Classement	Régions	Nombre de licenciés	Nombre de licence d'un jour	Total
1	Rhône-Alpes	5197	811	6008
2	Aquitaine	4938	827	5765
3	Midi-Pyrénées	4475	336	4811
4	Prov. Alpes Côte d'Azur	3463	677	4140
5	Pays de La Loire	3284	712	3996
6	Ile de France	2907	1050	3957
7	Languedoc-Roussillon	2862	612	3474
8	Nord - Pas-de-Calais	2761	505	3266
9	Auvergne	2027	693	2720
10	Bretagne	2278	428	2706
11	Poitou - Charentes	2090	156	2246
12	Haute-Normandie	1692	202	1894
13	Centre	1533	192	1725
14	Basse-Normandie	716	975	1691
15	Alsace	1075	103	1178
16	Limousin	989	136	1125
17	Franche-Comté	882	215	1097
18	Picardie	974	18	992
19	Champagne-Ardenne	873	89	962
20	Lorraine	957	0	957
21	Bourgogne	910	1	911
22	La Réunion	274	0	274
23	Nouvelle Calédonie	257	0	257
24	Guadeloupe	7	244	251
25	FFSA	47	0	47
26	Corse	36	0	36



Saison	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008
Nbre de clubs	578	570	603	645	680	748
	-	-1%	6%	7%	5%	10%
Nbre de licenciés	25074	26384	27453	29032	29893	39779
	-	5%	4%	6%	3%	33%
Nbre de pratiquants	21879	23139	24135	25647	26519	36219
	-	6%	4%	6%	3%	37%

Saison	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Nbre de clubs	882	847	887	936	1014	1078
	8%	-4%	5%	6%	8%	6%
Nbre de licenciés	42184	43013	45624	50754	53531	56486
	1%	2%	6%	11%	5%	6%
Nbre de pratiquants	38621	38891	41321	46226	48687	51398
	0%	1%	6%	12%	5%	6%

RAPPORT SUIVI DU PERSONNEL DU SIÈGE

L'exercice 2015 s'est avéré, en terme de gestion du personnel du siège, une situation particulièrement critique, en raison de plusieurs mouvements et de changements organisationnels.

En tout première importance, le départ négocié de la directrice administrative et financière, rendu nécessaire pour trouver une amélioration des relations internes et des procédures de gestion, a nécessité la mise en place d'un processus de recrutement et d'un maintien en l'état du fonctionnement du siège.

Une réflexion engagée en fin d'exercice précédent a fait émerger la nécessité d'ajustements salariaux, s'appuyant sur l'application de la convention collective, auxquels le Président a répondu, à partir des propositions qui lui ont été faites.

Par ailleurs, plusieurs démarches ont été conduites, en termes d'élaboration d'un plan annuel de formation professionnelle, à partir des propositions des salariés du siège et des entretiens individuels ont finalisé la procédure de consultation individuelle amorcée en 2014.

Une grande attention a été portée aux conditions de recrutement du nouveau cadre de service, dont l'appellation et le contenu du poste, discutés en comité directeur, ont fait apparaître la priorité exécutive (des orientations politiques des élus de la FFSA), et juridique (compte-tenu du contexte administratif de l'environnement).

Deux dimensions ont été retenues comme critères du recrutement : la capacité d'élaboration et de mise en place de la dimension Projet mais aussi la capacité à rechercher et entretenir des partenariats, dont une justification se trouvait être le départ volontaire d'un agent en charge unique de cette dimension. Plusieurs jurys se sont avérés nécessaires pour proposer à la décision du président, les candidats les plus adaptés à la fonction redéfinie et choisie.

A partir du choix retenu, la mission de l'élu en charge des relations avec le personnel, a consisté à se mettre à disposition du nouveau directeur exécutif pour favoriser sa prise de service. Des entretiens réguliers ont ainsi réalisés entre le nouveau directeur et l'élu, avec la considération de chaque personnel dans son contexte professionnel, la nécessité d'une dynamique de groupe, d'une réponse à un besoin de concertation individuel et collectif.

L'opportunité d'un déménagement de locaux, d'une implication personnelle quant à sa future installation physique et organisationnelle, a permis à l'élu de s'inscrire dans un positionnement plus observateur qu'acteur.

L'éloignement géographique de l'élu ne permet pas d'être plus impliqué dans une démarche d'accompagnement du personnel, mais qui assure pour celui-ci, l'attachement prioritaire au respect des dispositions réglementaires, conventionnelles en particulier, au maintien d'un dialogue social interne, assurant une disponibilité à l'encontre individuelle et collective des salariés, en complément éventuelle du nouveau directeur exécutif et juridique.

Dans les autres missions de l'élu, ont figuré la consultation et la finalisation de conventions de partenariat avec plusieurs organisations et associations : Croix Rouge Française, UGECAM, Fédération des PEP.

Henry Roig
Chargé du suivi des salariés du siège

RAPPORT SUR L@ BOUTIQUE FFSA

L@ Boutique FFSA a été créée pour l'ensemble de nos Ligues, Comités Départementaux et Associations, force est de constater que de « vieilles habitudes » restent profondément ancrées.

En effet nombreux sont encore ceux qui privilégient les prestataires « locaux », certes, mais il ne faut pas perdre de vue que **L@ Boutique a négocié et négocie encore des tarifs particulièrement attractifs avec les partenaires choisis et que nombre d'autres veulent être visibles sur notre site.**

Il convient de rappeler que lors des Championnats de France il y a possibilité de Tenir Boutique, sachant que

- Chaque COL peut vendre des articles (choisis par lui) proposés en « dépôt-vente » par les prestataires.
- Les invendus sont retournés au(x) prestataire(s) qui facturent uniquement les articles « écoulés » moyennant une remise de 10 % destinée au COL organisateur.

De plus il y a possibilité d'organiser des TOMBOLAS CLEFS EN MAINS où tout est compris : carnet de billets, lots, etc.

Ne pas hésiter à prendre contact avec nous !

L@ BOUTIQUE vous l'avez souhaitée, faites-la fonctionner !

L@ BOUTIQUE FFSA EST LA POUR CA ! Merci

Colette FERON-GRENOUILLEAU
Chargée de mission boutique et valorisation des bénévoles

L@ Boutique mode d'emploi

<http://laboutique.ffsa.asso.fr/>



Un univers = un prestataire différent

Pensez à finaliser vos achats avant de changer d'univers

1 - Créez-vous un compte utilisateur

Inscription rapide et adaptée à notre Fédération

2 - Choisissez vos produits en les ajoutant dans le panier de l'univers

3 - Commandez

Renseignez toutes les informations demandées (adresse de facturation, adresse de livraison ...)

4 - Choisissez ou non le paiement PayPal

- o Paiement par Carte Bleue
- o Paiement avec son compte PayPal (accès rapide et sécurisé)

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter :

laboutique@ffsa.asso.fr

RAPPORT SUR LA VALORISATION DES BENEVOLES

Le terme **bénévolat**, du latin *benvolus* ou *benevolen* signifiant «vouloir du bien».

Ont été distingués en 2015 :

Jean Pierre ECKLY Chevalier dans l'ordre National du Mérite ;
Suzanne MULLER Médaille d'Or Jeunesse et Sport ;

EN FRANCE

Localement le volontariat et le bénévolat représentent deux formes d'activité philanthropiques qui ne recouvrent pas les mêmes engagements. Le bénévolat, à la différence du volontariat, n'est encadré par aucune loi.

La situation de bénévole s'apprécie en particulier au regard de trois critères :

- exercer une activité sans contrepartie, ce qui implique l'absence de rémunération ;
- être membre d'une association, sans qu'il y ait un lien de subordination entre le bénévole et l'association ;
- y consacrer au minimum deux heures par semaine en moyenne annuelle, ce qui traduit un véritable engagement.

« Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ». En l'absence de définition légale du bénévolat, celle-ci est souvent utilisée en tant que telle. 20,9 millions, c'est le nombre de bénévoles en France dont plus de 12,5 millions œuvrant au sein d'une association. L'engagement bénévole se porte bien dans la France de 2014. Raison principale ? La crise économique qui renforce les valeurs de solidarité et d'entraide. Sans surprise, le secteur social et caritatif accueille le plus de volontaires (31 %).

Des bénévoles de plus en plus jeunes

Contrairement aux idées reçues, les bénévoles sont de plus en plus jeunes. D'après l'étude publiée par France Bénévolat, si le nombre de personnes engagées a crû de 12 % entre 2010 et 2013, la part des 17-34 ans a, elle, augmenté de 32 %. C'est d'ailleurs sur cette force vive que misent les associations pour renouveler, voire dynamiser, le rapport au bénévolat.

Une implication moins régulière

Car un constat s'impose. La manière de vivre son engagement associatif a changé ces dernières années. Si le nombre de bénévoles augmente en France, leur implication est moins régulière. En 2013, seulement 10,5 % des Français (contre 13,5 % en 2010) participent chaque semaine. Certains préfèrent donner de leur temps pour des missions ponctuelles, une fois par mois ou par an en période de vacances ou des fêtes de fin d'année.

Le bénévolat direct, sans passer par une association, se développe aussi beaucoup. Un engagement de proximité plus assimilé à un coup de main qu'à un engagement sur le long terme.

Le nombre de bénévoles serait compris entre 15 à 16 millions, soit un Français sur quatre, pour 1 100 000 associations et 21,6 millions d'adhérents ; 77,7 % sont des bénévoles réguliers. Les Français seraient entre 15 et 18 millions « à donner un coup de pouce ponctuel sans appartenir à une asso-

ciation, mais les réguliers qui occupent une fonction bien définie et qui y consacrent régulièrement au moins deux heures par semaine ne seraient qu'un peu plus de 3 millions ».

De plus, selon la CPCA (Conférence Permanente des Coordinations Associatives), la très grande majorité des bénévoles s'engagent dans la vie associative sachant que le bénévolat ne saurait se confondre avec la simple adhésion.

Le bénévolat représentait 1,307 milliard d'heures d'intervention par an, soit 820 000 emplois équivalents temps plein (ETP, Equivalent temps plein), soit 12 à 17 milliards d'euros en termes de valorisation, soit aux alentours de 1.8 point du PIB.

NOUS SOMMES TOUS EN QUETE DE RECONNAISSANCE

Pourquoi ? Simplement car cela nous aide à développer l'estime de nous-mêmes. Ce besoin figure d'ailleurs dans la pyramide des besoins du psychologue **Maslow**. Il est plus ou moins développé selon les personnes et peut donc figurer en haut ou vers le bas de la pyramide, mais il est bien présent chez chacun d'entre nous. C'est humain. Et l'estime de soi passe par ? Tout juste, par la reconnaissance et la valorisation.



Il faut donc montrer aux bénévoles – au travers de leur association – que la FFSA sait reconnaître **la valeur de leur engagement**. Il y a au moins deux conséquences directes au fait de valoriser les bénévoles.

- Le bénévole valorisé se sentira en confiance et il y a de fortes chances pour que son engagement s'en trouve renforcé.
- Les autres bénévoles qui s'impliquent moins, auront envie d'en faire plus, pour à leur tour accéder à cette valorisation.

Et puis, cela servira la **cohésion** des membres et des équipes. Beaucoup d'associations placent le mot « convivialité » en avant, mais ce mot prend une réelle dimension chez celles qui savent valoriser leurs bénévoles. Attention, toutefois, à ne pas créer de déséquilibre... Tout le monde ne peut pas s'engager au même niveau (pas la même somme de temps à consacrer, moins de compétences, etc.). Il ne faut donc pas oublier de valoriser ceux qui en font moins, mais qui sont tout de même présents dans la vie associative.

OUI, MAIS VALORISER LES BENEVOLES, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

Rien de bien sorcier. Il s'agit de trouver un moyen de les remercier. Il y a quantité de façons de le faire, et un simple merci est déjà un geste en soi.

Donc dire merci, oui, mais pas seulement !

Car la véritable valorisation passe par le fait de citer les personnes en exemple, de trouver un moyen de les mettre à **l'honneur en face des autres**.

La FFSA a mis en place lors du congrès et de l'Assemblée générale qui se sont tenus à REIMS en 2015 « Les MAINS D'OR », la décoration suprême – notre Légion d'Honneur – reconnaissant des femmes et/ou des hommes d'exception qui sont investi(e)s dans le Sport Adapté. Par exception il faut entendre tant la durée que la valeur des actions menées.

La décision de la distinction des **MAINS D'OR FFSA est du ressort du Président**, sur proposition des précédents récipiendaires.

Les décorés en 2015 proposent le nom d'1 ou 2 personnes soumis en toute discrétion au Président qui valide ou non les choix en son âme et conscience !

Il ne peut y avoir plus de 3 honorés par an.

En revanche les MAINS D'ARGENT et de BRONZE se déclinent au plan régional et départemental, la décision appartenant à la ligue pour l'argent et au comité pour le bronze.

Les commandes s'effectuent auprès de la FFSA par l'intermédiaire de l'élue en Charge du bénévolat et des bénévoles.

QUELQUES AUTRES IDEES POUR VALORISER LES BENEVOLES

- Procéder à des interviews des bénévoles, des portraits, qui pourront être ensuite publiés sur le site de la FFSA et sur les différents sites des Ligues...
- Donner la plume aux meilleurs bénévoles pour écrire un mot sur le site de la FFSA et/ou dans la news
- Etablir des communiqués de presse dans lesquels apparaîtra le nom des bénévoles participant à l'événement sur lequel nous communiquons (championnats de France ...)
- Concevoir des vidéos des activités et les publier sur le site de la FFSA. Nommer les bénévoles qui apparaissent à l'image (dans le générique, ou au fil de la vidéo).
- Elaborer un journal événement pour fêter l'anniversaire d'une association et retracer l'histoire de cette association à travers ses bénévoles ! associations, comités départementaux, ligues ...
- Parler de l'engagement des bénévoles lorsque nous sommes en face d'eux, en Assemblée Générale, etc...

Mettre en place et en œuvre un suivi des distinctions pour une reconnaissance officielle du travail accompli.

Par exemple :

DISTINCTIONS HONORIFIQUES DANS LE SPORT

Les distinctions attribuées par le ministère des Sports sont destinées à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement exemplaire au service de l'éducation phy-

sique, des sports, des mouvements de jeunesse, des activités socio-éducatives.

Il existe quatre grades dans ces distinctions :

- La lettre de félicitations de la Jeunesse et des Sports
- La médaille de bronze
- La médaille
- La médaille d'or

BENEVOLAT ASSOCIATIF / RECONNAISSANCE DES BENEVOLES

Il existe cinq échelons :

- le Bronze : pour 10 années de bénévolat,
- l'Argent : pour 20 années de bénévolat,
- l'Or : pour 30 années de bénévolat,
- le Grand Or : pour 40 années de bénévolat,
- le Commandeur : pour 50 années de bénévolat,

Note importante : le décompte des années commence à l'âge de 16 ans.

LA FONDATION DU BENEVOLAT

C'est pour reconnaître tous les bénévoles, qu'ils œuvrent comme dirigeants ou simples exécutants et leur permettre de participer, en toute sécurité, à la vie de leur association ou à des activités citoyennes que la **FONDATION DU BENEVOLAT** a été créée et reconnue d'utilité publique en mai 1995. Elle est administrée par un conseil de 12 membres parmi lesquels figurent notamment les **Ministres de l'Intérieur, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, de la Culture et de la Communication, ainsi que les Présidents de l'Association des maires de France et du Comité National Olympique et Sportif Français.**

Les Palmes du Bénévolat sont une distinction française remise par la Fondation du bénévolat.

RECONNAISSANCE ET ATTRIBUTION

Répondant à un désir de reconnaissance amplement justifié, la Fondation a décidé de récompenser l'action des bénévoles en instaurant une distinction honorifique intitulée « Palmes du Bénévolat » auxquelles le Défenseur des Droits a bien voulu accorder son Haut Patronage. Bien que les conditions d'attribution en soient particulièrement strictes (maximum annuel de 50 Palmes d'Or, 100 d'Argent et 200 de Bronze), cette mesure est non seulement très appréciée par le secteur associatif mais aussi par les maires soucieux de voir reconnaître et récompenser les plus méritants de leurs concitoyens.

Leur existence a été officialisée par une déclaration de Monsieur Jean-François Lamour, alors Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, parue au Journal Officiel du 18 octobre 2004, ainsi conçue : l'attention de l'honorable parlementaire est appelée sur la distinction honorifique « les Palmes du Bénévolat », qui a été instituée par la Fondation du Bénévolat, reconnue d'utilité publique par décret du 5 mai 1995, pour répondre au légitime besoin de reconnaissance de l'action des bénévoles dans notre pays. L'expression « Palmes du Bénévolat » a été officiellement déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle et cette distinction est placée sous le haut patronage du Défenseur des Droits ».

Elles sont attribuées par une promotion annuelle à l'occasion du 14 juillet sur proposition d'un jury

de hauts responsables représentant l'ensemble du monde associatif.

Conditions d'obtention

- Palmes de Bronze (200), Justifier d'un minimum de dix années d'activités bénévoles.
- Palmes d'Argent (100), Se prévaloir d'un minimum de cinq années dans l'Echelon Bronze ou de quinze années d'activités bénévoles en cas de candidature présentée pour la première fois.
- Palmes d'Or (50), Justifier de huit années dans l'Echelon Argent ou vingt-trois années de bénévolat s'il s'agit d'une première candidature.

Ces critères temporels ne peuvent, à eux seuls, motiver l'attribution de cette distinction. Le mérite des postulants et les services éminents rendus et attestés seront des critères sélectifs des plus importants.

Pour postuler, il suffit d'envoyer la demande d'attribution des Palmes disponible sur le site internet de la Fondation du Bénévolat accompagnée d'un historique retraçant le parcours bénévole effectué par le postulant, les justificatifs signés par un responsable de ces mêmes associations ou collectivités témoignant de l'action bénévole du postulant et a liste des distinctions déjà obtenues (le cas échéant).

PROTECTION DES BENEVOLES

Avec l'aide de ses partenaires et mécènes, la Fondation du Bénévolat protège gratuitement les bénévoles, s'ils en manifestent le souhait, en assurant leur responsabilité personnelle du fait de leurs activités associatives, leur défense et leur recours, ainsi que l'indemnisation de certains dommages corporels.

LE PASSEPORT BENEVOLE

Soutenu par la Direction de la Vie Associative du Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de l'Éducation nationale et la Caisse des dépôts et consignations, le Passeport Bénévole a été créé par France Bénévolat en 2008. Il permet à tout bénévole de faire fructifier son engagement bénévole dans son parcours professionnel, que ce soit pour se renforcer dans son profil et sur ses compétences ou pour évoluer du point de vue de celles-ci. Ce carnet peut être utilisé dans le cadre d'un entretien d'embauche ou, de manière plus formelle, dans les dispositifs de Validation des acquis de l'expérience (VAE). Le Passeport Bénévole est une passerelle entre le bénévolat associatif et la vie professionnelle.

RECONNAITRE L'ACTION BENEVOLE : UN INCONTOURNABLE

Il va sans dire que l'engagement du bénévole mérite d'être reconnu. Rarement mis sous les feux des projecteurs, les bénévoles sont toutefois indispensables à la société. Ces gens contribuent au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens, ce qui concourt à la cohésion sociale. La vitalité des communautés passe nécessairement par la participation citoyenne, d'où l'importance de la promouvoir. Au cours des prochaines années, le milieu bénévole fera toutefois face à des défis de taille en matière de recrutement, de relève et de formation. Il est donc primordial de mettre rapidement en œuvre des mesures qui serviront non seulement à promouvoir l'action bénévole auprès de la population, mais également à concevoir des outils qui permettront de mieux soutenir, encadrer et former les bénévoles.

Une nouvelle politique en matière d'action communautaire.

Pour une meilleure reconnaissance de l'engagement bénévole.

LE BENEVOLE et la FISCALITE

Le bénévole ne perçoit pas de rémunération. Il peut être dédommagé des frais induits par son activité (déplacement, hébergement, achat de matériel...).

Il peut faire don de ces sommes s'il le souhaite et peut bénéficier ainsi d'un abattement fiscal de 60 % par rapport au montant versé (exemple 1 000€ de don déduction fiscale de 600 €).

Le bénévole n'est soumis à aucun lien de subordination juridique. Sa participation est volontaire : il est toujours libre d'y mettre un terme sans procédure, ni dédommagement. Il est en revanche tenu de respecter les statuts de l'association, ainsi que les normes de sécurité dans son domaine d'activité.

Ces quelques éléments de définition montrent qu'il n'existe pas une seule définition mais des notions qui caractérisent le bénévolat.

RECONNAISSANCE EGALEMENT PAR LES COMITES REGIONAUX OLYMPIQUES & SPORTIFS

Chaque CROS a son propre règlement concernant les distinctions régionales les demandes sont à formuler directement auprès de lui.

Le Trophée du Jeune Bénévole : une action pour la valorisation du bénévolat sportif qui peut être mis en place avec le CDOS dont dépend l'Association

Trophée du Jeune Bénévole, pourquoi faire ?

Ce trophée a pour objectif de valoriser les bénévoles des clubs et des comités en les récompensant pour leur engagement auprès de leur association. Un trophée est également délivré au comité dans lequel le jeune bénévole de l'année collabore. Parmi les candidats, les 5 jeunes répondant au mieux aux critères du Trophée, sont récompensés.

C'est pour qui ?

Ce Trophée s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans qui participent activement dans leur association sportive. Pour faire partie des lauréats, le jury prend en compte différents critères :

- les années de pratique de la discipline sportive

- les années d'engagement dans l'équipe dirigeante d'un comité ou club sportif ;
- les années d'encadrement dans les stages départementaux ;
- les années d'engagement dans la filière du jury/arbitrage.
-

Qui peut proposer des candidats ?

Les candidats peuvent être proposés par les dirigeants des club ou comités sportifs, c'est une occasion de valoriser les jeunes qui participent à la vie de leur association.

Colette Feron-Grenouilleau
Chargée de mission boutique et valorisation du bénévolat

RAPPORT DU DEPARTEMENT SPORT

Le département sport est composé des élus du comité directeur suivants : Yves Obis, vice-président sport, animateur du département, Madeleine d'Engremont pour les activités motrices et les championnats de France, Fabienne Mangoni, médecin, pour le Sport Santé, Claude Gissot pour le sport de haut niveau et Pascal Lavaine actua générale.

Il remplit les missions d' « *organiser, promouvoir et favoriser l'accès à la pratique sportive régulière des personnes en situation de handicap mental ou psychique, quelles que soient leurs capacités.* »

En 2015, il s'est réuni tout au long de l'année. Il s'est attaché à être présent dans toutes les commissions.

Le plus souvent ses réunions se sont déroulées avant le comité directeur, le vendredi après-midi. En fonction de l'activité fédérale, certaines de ces réunions étaient écourtées. Il a donc dû programmer des réunions supplémentaires pour travailler dans la sérénité et pour plus d'efficacité en janvier, octobre et décembre 2015.

Les réunions concernant les championnats de France se sont déroulées avec le CTN référent et la technicienne des championnats au siège. Il a travaillé sur l'amélioration de la préparation des championnats et a produit une fiche d'aide au Col pour la cérémonie des remises de récompenses qui sera envoyée à chaque organisateur. Compte tenu des candidatures qui peuvent prévoir bien en amont une réelle organisation, il est important à l'avenir de pouvoir proposer aux COLs désignés un calendrier à N-2 afin de leur permettre de se lancer dans la préparation plus tôt, avec moins de stress.

En octobre la réunion DTN / DSF / CTF a été un grand moment de travail, d'échanges et de partage sur le suivi du projet fédéral et son avancement dans les régions et départements.

Cette année a été riche en événements sportifs nationaux et internationaux. Le département sport a apporté sa collaboration aux différentes commissions telles que le SAJ, les activités motrices, le sport santé, ainsi qu'à la réunion des CTF à Voiron. Il a travaillé en collaboration avec la DTN dans des réunions communes en mars, juin et octobre.

LICENCES

Pendant cette année 2015, un travail très important a été réalisé au siège pour mettre le nouveau logiciel licences en place. Ce travail effectué par notre informaticien en lien avec le nouveau prestataire de la FFSA avait pour objectif de finaliser ce logiciel pour le mois de septembre. Des ajustements ont été nécessaires dès septembre, en particulier pour l'édition des factures, pour payer et recevoir les licences. Nous espérons qu'à ce jour tout est réglé pour aller de l'avant.

DEFI NATURE

Cette année, le défi nature programmé du 30 septembre au 2 octobre 2015, s'est déroulé au CREPS de Vichy, auquel 145 sportifs ont pris part.

Plusieurs ateliers ont fonctionné pendant ces 2 jours ; 3 modules ont été retenus, découverte, santé, performance, autour des sports suivants : VTT, golf, tir à l'arc, course d'orientation, randonnée, canoë kayak, sarbathlon, escalade. Un stand diététique a permis de donner conseils et informations. Des diplômes ont été remis à chacun des participants.

Nous espérons que l'an prochain 2016 les clubs seront encore plus nombreux à venir à cette manifestation de loisirs qui s'adresse à tous nos sportifs.

SPORT ADAPTE JEUNES (SAJ)

Le championnat de Sport Adapté Jeune 2015 s'est déroulé à Gravelines (59) avec une participation importante de 643 jeunes sportifs : 86 basketteurs, 268 athlètes, 104 footballeurs, 91 nageurs, 94 pongistes.

Ce championnat étant placé en semaine, le nombre de bénévoles était restreint. Il a conduit à quelques questions et une réflexion : nécessité d'avoir plus de salles pour le tennis de table et pour le basket. Ce qui aura des conséquences sur les sites organisateurs. Les membres de cette commission ainsi que les CTN concernés ont entamé une enquête.

Une formation de juges et d'officiels SAJ tennis de table s'est déroulée pendant tout le championnat, avec une remise de diplôme officiel par la DTN et le Vice-Président sport.

Au vu du nombre de sportifs inscrits dans les 5 disciplines majeures de la FFSA (natation, basket, foot, athlétisme, tennis de table), cette manifestation est victime de son succès.

En conséquence, la commission propose une augmentation du nombre de ses membres.

Développement du SAJ en régions

Quelques objectifs sont poursuivis pour développer les SAJ sur les territoires :

- Accompagnement des régions ;
- Développement des défis jeunes ;
- Mise en place de championnats départementaux et /ou régionaux qualificatifs pour les championnats de France ;
- Valorisation de programmes en activités motrices pour les jeunes.

Des procédures pour la saison 2015/2016 ont été arrêtées, avec un cahier des charges et bilan de la saison 2014/2015 (diffusion en septembre 2015). Des dotations financières ont été fixées en décembre 2015 pour la saison 2016.

ACTIVITES MOTRICES

La commission des activités motrices s'est étoffée de 4 nouveaux membres. Elle se compose désormais de Frédéric Morisson, Emilien Sire, Didier Vallois, Eric Calvi, Patricia Vignau, Clement Liabot, Laure Dugachard, CTN référente. Manon Vaujour, juriste au siège et Madeleine d'Engremont, élue chargée des activités motrices sont invités.

La commission s'est réunie les 3 et 4 novembre. La DTN Marie-Paule Fernez a rappelé la volonté de la fédération de soutenir cette activité.

--> Les membres ont traité 85 dossiers déposés par 34 comités départementaux et 6 ligues :

- 21 bilans d'actions en AM 2014-2015, 36 cahiers des charges 2015-2016 28 projets « estivales des activités motrices » ont été analysés.
- En 2014-2015, la commission a enregistré un nombre de 230 rencontres sur le territoire contre 194 rencontres effectivement renseignées dans le calendrier en ligne la saison précédente. C'est 10 474 licenciés pour cette pratique. Il reste encore à rappeler l'obligation de déclaration de l'organisation des manifestations sportives (Art. L 131-2 du Code du Sport) via le calendrier en ligne

de la FFSA (cocher « Activités Motrices »).

- Pour 2015-2016, 349 rencontres en AM sont prévues (256 renseignées en ligne à ce jour), pour 17 595 licenciés (soit 31% des licences FFSA). On peut noter une meilleure adhésion des instances fédérales territoriales au programme des AM, relancé en cours de saison dernière.
- Il apparaît que 25 commissions AM existent localement.
- Un budget total de 11 890€ a été réparti en dotations financières, ainsi que 8 000 € de bons d'achat de matériel IDEMA SPORT pour aider les porteurs de projets à conduire leurs actions.
- Un publipostage sera effectué pour que chaque porteur de projet reçoive un courriel personnalisé mentionnant ses attributions afin de valoriser le rôle de la commission nationale et le soutien de la FFSA vis-à-vis du secteur des activités motrices
- D'importants besoins en formation et en outils pédagogiques ont été identifiés dans les dossiers. Cela semble constituer une des priorités d'action de la commission.

--> Logo Activités Motrices et partenariats : Manon Vaujour a pu présenter ses recherches qui l'ont amené à découvrir qu'un logo « Activités Motrices » avait été déposé par la FFSA à l'INPI le 29 avril 2004, avec une protection de la marque dans 3 secteurs (papiers, jeux, éducation/formation/divertissement). Cette protection vient d'expirer.

--> Projets à venir :

- Préparer une fiche explicative et analytique des AM pour le dossier argumentaire à destination de la CNSA.
- Réaliser / actualiser une plaquette de présentation des AM, actualiser les onglets AM sur le site internet et intranet, proposer un article pour le prochain « Sport Adapté Mag' » et pour le fil d'actualité du site (+ newsletter « l'essentiel du sport adapté » ?)
- Concevoir les prochains dossiers bilans et cahiers des charges en version numérique pour faciliter le traitement et les extractions.
- Réaliser des outils pédagogiques, actualiser les « Cahiers du Sport Adapté » sur les AM.
- Préparer la formation des CTF sur les AM prévue du 2 au 4 mai 2016 à Toulouse (prévoir une relance mail des CTF fin 2015).
- Préparer un regroupement des référents locaux AM à programmer pour fin 2016 (Bordeaux ?)

REPARTITION DES MISSIONS au sein de la commission

Communication : Emilien Sire

Formation : Eric Calvi, Frédéric Morisson et Patricia Vignau

Outils pédagogique : Eric Calvi, Clément Liabot, Emilien Sire et Patricia Vignau

Analyse données : Didier Valois et Frédéric Morisson

Evènementiels ? Frédéric Morisson et Clément Liabot

COMMISSION SPORT SANTE

La 2è commission sport santé s'est réunie à Vichy du 24 au 26 novembre 2015 au Creps de Vichy-Auvergne avec 16 régions représentées.

Les référents sport santé présents : Elodie CLAUDE (Rhône-Alpes) ; Angélique LE BRIAND (Bretagne) ; Léa LAVERGNE (Midi-Pyrénées) ; Géraldine FAUGERON (Auvergne) ; Benoit FAURE (Auvergne) ; Camille FILLLOL (Poitou Charentes) ; Elodie PHILIPPONNEAU (Poitou Charentes) ; Emilie DUCHANOIS (Franche Comté) ; Jennifer MEYER (Alsace) ; Julie VANDEWALLE (Nord-Pas-de-Calais) ; Clément LIABOT (Aquitaine) ; Simon AUBRY (La LORRAINE) ; Jean Pierre BIDOIS (Ile de La Réunion) ; Esther NOMME (Ile-de-France) ; Laetitia DENIS (Languedoc-Roussillon) ; Julie BADENS (Région Centre) - Sia-

ka MANSALI (Siège FFSA).

19 régions ont participé à au moins un des deux regroupement : Bretagne, MP, RA, Auvergne, Poitou Charentes, Franche Comté, Alsace, Nord Pas-de-Calais, Aquitaine, Lorraine, Languedoc Roussillon, IDF et 8 aux deux regroupements Bretagne, MP, RA, Auvergne, Nord pas de calais, IDF, Franche Comté.

Les intervenants étaient Roy COMPTE, vice-président chargé de la formation et de la recherche, Jacques ROUSSEL, médecin conseiller à la DRJSCS Centre et membre du comité fédéral « sport santé», Yves OBIS, vice-président chargé du département sport, Angélique LEBRIAND, référente sport santé, région Bretagne, Elodie CLAUDE, référente sport santé, région Rhône-Alpes, Léa LAVERGNE, référente sport santé, région Midi-Pyrénées, Aurélie CHARASSE, CTN en charge du sport santé et région Auvergne, Docteur Véronique MEYER, membre de la commission mixte de la commission médicale du CNOF.

Un travail a été conduit sur les 3 thématiques :

- Aide à la rédaction de projet sport santé en région.
- Aide à la rédaction de projet en APSA santé au sein des EMS.
- Création d'une application pour la mise en place de projet sport santé individualisé et d'un carnet de suivi « Bouger avec le sport adapté »

PARTICIPATION AU SEMINAIRE DES CTF et DSF

Pour la 3^e année, le département sport a participé à la réunion des CTF, DSF, avec la DTN et les CTN, tenue à Voiron les 7 et 8 octobre 2015.

Plusieurs thématiques ont été travaillées :

- Bilan intermédiaire et avancement du projet fédéral
- Compte rendu d'activités en régions et départements
- Perspectives 2018
- Plan fédéral de formation
- Thématique formation (questionnaire de 43 questions donné par Roy Compte)
- Réunions des secrétaires bureau et agent administratif
- Formation nouveau salariés (prise en charge Agefos, Uniformation)
- CTF et DSF organisation des championnats de France
- Développement et évolution du SAJ
- Retour sur Vichy 2014 proposition (DSF + CTF) référent en régions
- Formation des arbitres, officiels licences
- Dossier éligibilité
- Classification réunion du 4 décembre et 14 et 15 janvier 2016 sur le plan citoyen du sport présenté par Laure Dugachard
- Licences outils informatiques
- Informatique, demande des DSF d'un plan de développement de logiciels pour les différents sports

CHAMPIONNATS DE FRANCE 2014-2015

Les championnats de France 2014 avaient vu la participation de 5 655 sportifs. Cette saison sportive

2015 a vu une augmentation de 218 sportifs dans nos championnats de France avec 5 855 participants

Voir tableau ci-dessous

	ANNEE 2015		
	SPORTIFS	HOMME	FEMME
CROSS	321	261	60
SKI	146	104	42
CNE	113	111	2
FOOT A 11	117	117	0
LUTTE	115	99	16
FOOT A 7	649	629	20
SAJ	633	494	139
BASKET	516	494	22
EQUITATION	226	146	80
PETANQUE	428	363	65
SPORT BOULES	124	103	21
TENNIS DE TABLE	401	278	123
JUDO	481	376	105
NATATION	242	157	85
TENNIS	157	105	52
ATHLETISME	411	302	109
CANOE KAYAK	105	77	28
VTT	132	120	12
BADMINTON	114	85	29
ESCALADE	58	46	12
FUTSAL	87	87	0
HANDBALL	181	164	17
CFR TENNIS DE TABLE	98	62	36
	5855	4780	1075

HAUT NIVEAU

Résultats 2015 obtenus dans les disciplines de Haut Niveau

- **Athlétisme**

- Championnat d'Europe indoor : 15 médailles, 5 ors, 4 argents, 6 bronzes
- Championnat du monde semi- marathon : 1 médaille d'argent

- **Tennis de table**

- Open ITTF de Belgique : 2 médailles d'argent
- Open ITTF d'Espagne: 2 médailles d'argent, 1 médaille de bronze
- Championnat d'Europe ITTF Danemark : 1 médaille d'or, 1 argent
- Championnat d'Europe INAS : 17 médailles dont 10 or, 3 argent, 4 bronze

- Master en Thaïlande : 2 médailles d'argent
- Master de Corée : 1 médaille d'or, 1 médaille d'argent
- Championnat du monde DSISO : 6 médailles d'or, 5 médailles d'argent, 5 bronze

- **Natation**

- Championnat d'Europe DSISO à Loano : 18 médailles 7 ors, 7 argents, 4 bronzes

- **Ski**

- Championnat international SUDS : 3 médailles d'or, 2 médailles d'argent

Global Games à Guayaquil, Guaranda et Cuenca (Equateur)

27 médailles gagnées en athlétisme, tennis de table, cyclisme, futsal et basket-ball.

8 médailles d'or, 9 médailles d'argent, 10 médailles de bronze.

Le département sport remercie tout l'encadrement, Direction technique nationale, entraîneurs, personnels médicaux et paramédicaux, accompagnateurs pour la vie sociale, les accompagnateurs des équipes, le chef de délégation, le club des supporters et tous ceux qui ont participé de près ou de loin à cette réussite. Chacun des participants pourrait raconter les difficultés rencontrées au cours de cette manifestation mondiale. Cependant celles-ci ont permis à l'Équipe de France de construire une véritable cohésion nationale. Beaucoup d'images ont été diffusées sur Facebook et restent dans les souvenir de tous.

Pour 2015 c'est donc 41 titres en or, 39 en argent, 30 en bronze sur les 12 compétitions internationales auxquelles ont participé nos représentants

Bravo à tous les sportifs et à leurs encadrements.

Yves Obis
Vice-Président chargé du suivi du secteur compétitif
et du développement du secteur non compétitif

RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

La direction technique nationale a accueilli en 2015 un 14ème membre, issu du concours du Professorat de sport : Laure DUGACHARD.

L'effectif est donc le suivant :

- 11 CTN cadres de l'Etat (dont un stagiaire)
- 1 CTR cadre de l'Etat
- 1 CTN salarié FFSA
- 1 DTN cadre de l'Etat

Elle s'est réunie en travaux de coordination en janvier, février, mars, mai, juin, septembre et décembre au siège fédéral à Paris.

Se sont tenus également 3 séminaires thématiques :

- du 12 au 15 mars en Rhône-Alpes, avec le département sport, sur le thème des classifications ;
- du 29 juin au 1er juillet à Lille, avec le département sport et en présence du Président, sur les thématiques de la formation et de la certification ;
- du 26 au 28 octobre à Armeau, sur le sujet de la réforme territoriale (l'organisation sportive).

La DTN a organisé le traditionnel regroupement des CTF/DSF en collaboration avec le département sport, du 6 au 10 Octobre à Voiron. La thématique était la « déclinaison territoriale du projet fédéral ».

Les actions spécifiques de la DTN

Dans le cadre de la convention d'objectifs avec le ministère des sports, les cadres de la DTN ont assuré la coordination et le suivi des actions suivantes :

1/ Promotion du sport pour le plus grand nombre :

Coordination technique des commissions sportives nationales (18 commissions). Regroupement des référents régionaux dans les disciplines : pétanque, tennis, natation, football, Activités Motrices. Suivi de tous les championnats de France en qualité de Délégué technique fédéral.

Coordination de l'action territoriale mise en œuvre en région (Nord Pas de Calais, Bretagne, Alsace, Bourgogne, Rhône-Alpes, Auvergne, Aquitaine, Midi Pyrénées, PACA, Haute Normandie, Basse Normandie.). Coordination des ETR.

Développement du secteur des loisirs, notamment par la coordination technique du défi nature et le soutien à 17 organisations de séjours sportifs.

Développement de nouvelles disciplines : Cyclisme tennis et handball par l'organisation et l'encadrement de stages et participations aux compétitions internationales. Premier championnat de France pour le handball.

Plan de communication en faveur du développement sportif, par la réalisation et la production audiovisuelle de portraits de sportifs : « Différents comme tout le monde »

Développement du programme sport adapté jeunes : Soutien aux programmes en région, animation du réseau des référents

Actions en direction des pratiquant handicaps psychiques : 14 régions soutenues pour la mise en œuvre de programmes spécifiques en lien avec 21 établissements (centres hospitaliers, GEM, EHPAD...)

Développement des activités motrices par la « réactivation » de la commission nationale, le soutien de 36 projets en région pour 349 rencontres organisées.

Elaboration du plan fédéral « citoyens du sport » et présentation aux CTF, présidents de ligues et de CDSA.

2/ Développement du sport de haut niveau

Coordination des Pôles France et des Pôles Espoir :

77 stages et 18 compétitions internationales dont les Global Games.

9 compétitions ont concerné le tennis de table en vue de la qualification pour les Jeux Paralympiques. 2 pongistes sont sélectionnés pour RIO.

TABLEAU RECAPITULTIF DES MEDAILLES AUX GLOBAL GAMES

	OR	ARGENT	BRONZE
Athlétisme	3	3	6
Basket-ball	-	1	-
Cyclisme	1	1	--
Futsal	-	-	1
Natation	-	-	-
Tennis	-	-	1
Tennis de table	-	-	
	8	9	10

Participations aux compétitions spécifiquement réservées aux sportifs T21 :

- premiers championnats du monde de tennis de table en Afrique du Sud
- troisième championnats d'Europe de natation en Italie
-

Création du Centre national d'Accompagnement Social, Educatif et Professionnel des Sportifs de Haut Niveau de la FFSA. (CNASEP SHN). Implanté au CREPS d'île de France.

Ce dispositif s'est construit pour conforter et renforcer l'accompagnement dont les sportifs ont besoin pour mener à bien leur projet sportif, social et professionnel ; En tant que de besoin, ce centre peut accueillir temporairement des sportifs dont les conditions de préparation dans leur environnement habituel ne seraient pas favorables.

Un chargé de mission a été recruté pour assurer une permanence sur le site et une coordination du suivi en lien avec les cadres de la DTN.

3/ Prévention par le sport et protection des sportifs

Coordination nationale d'un plan d'actions en APSA pour les personnes souffrant d'obésité, de maladies chroniques, de sédentarité :

- formation de 20 référents pour 20 régions
- élaboration et mise en œuvre d'outils (carnet de suivi, application)
- accompagnement des ligues en vue de partenariats avec les ARS
- aide à la rédaction de projets en APSA

Collaboration au sein du Comité sport santé pour l'élaboration du « médicosport santé »

Coordination de la mise en œuvre de la surveillance médicale réglementaire dans le cadre des stages des pôles France et des Pôles Espoirs

Coordination des staffs psychologues et kiné avec les entraîneurs, lors des stages et compétitions

4/ Accompagnement de l'emploi – professionnalisation et formation

Direction de TransFormation :

Coordination des formations sportives, DEJEPS APSA, initiateurs FFSA

Formation de tuteurs

Accompagnement des ligues dans le cadre de la mise en œuvre du CQP

Formation continue des CTF et autres salariés :

- 2 séminaires d'accueil des nouveaux salariés : juillet et septembre
- Formation de formateurs AQSA, CS AIPSH : novembre
- 4 regroupements de référents régionaux (tennis, pétanque, football et natation)

Soutien des ligues à la formation de dirigeants

Préparation au concours du Professorat de sport

RAPPORT DU COMITÉ FÉDÉRAL « SPORT SANTÉ» (CFSS)

Nos actions

- 20 référents formés et implantés sur 20 régions sport santé « licence STAPS APA et Santé».
- Regroupement annuel des référents « sport santé »
- Objectif : Lutter contre la sédentarité, lutter contre l'obésité, lien social par le sport.
- Carnet de suivi individuel « Bouger avec le sport adapté ».
- Création d'une application en cours de réflexion, pour le traitement des évaluations « sport santé » au sein des Etablissements Médico-Sociaux.
- Rédaction d'un Guide « Bouger avec le sport adapté ».
- Aide à la mise en place d'évaluation sur la qualité de vie, la condition physique.
- Programme « bien manger, bien bouger »
- Aide à la rédaction de projets en APSA santé intégrés au projet de l'établissement.
- Aide à la mise en place de partenariat avec les Agences régionales de santé.

Les rendez-vous

- du CFSS en visioconférences :
 - 15/01/15
 - 19/03/15
 - 12/10/15
 - 2e regroupement annuel des référents « sport santé » au CREPS Vichy des 24-26 novembre 2015 avec la participation de Roy Compte, Yves Obis, de la directrice du CREPS Mme Roncier ainsi que la venue du Dr Véronique Meyer (chargée de mission sport santé CNOSEF)
 - (cf Annexes)
 - Journée Sport santé le 9 décembre 2015 : Fabienne Mangoni Pagotto et Jacques Roussel

MédicoSport- Santé avec le CNOSEF

Historique

Depuis 2014, nous avons participé successivement et en alternance à des réunions organisées par la commission mixte médicale du CNOSEF :

Alain Dejean : séminaire interactif Sport santé mai 2014/ webcam

Fabienne Mangoni Pagotto : « Sentez-vous sport » édition juin 2014-Aurélien Charasse : « Journée Sport Santé juin 2014 ».

L'objectif demandé par le CNOSEF étant l'élaboration d'un Protocole Sport santé en concertation avec Patrick Magaloff (directeur sport santé), Gilles Thoni puis à partir de février 2015 le Docteur Véronique MEYER, chargée de mission.

Depuis nous travaillons sur un protocole « Marche Sport Santé Sport Adapté » avec la participation de membres du comité fédéral sport santé, de la commission médicale et de l'avis du comité directeur de la FFSA.

La présentation de la 1^{ère} ébauche du MédicoSport-santé du CNOSEF s'est déroulée à la journée sport santé du 9 décembre 2015.

- (dictionnaire de référence du sport santé : le « Médicosport-santé », qui devrait être diffusé en juin 2016 auprès des médecins comme « Vidal du Sport »
http://franceolympique.com/art/5364-le_medicosport-sante_voit_le_jour_!.html
(cf. Annexes)

En prévision

- Pour la prochaine édition Sport santé du CNOSF (juin 2016) quelques modifications seront à apporter aux protocoles ;
- De nouvelles visioconférences sur nouvelles thématiques vont être réalisées ;
- Une finalisation avec les éditions Vidal d'un outil électronique d'aide à la prescription devrait se faire dans le courant 2016.

CONCLUSION : PERSPECTIVES 2016-2017 du CFSS :

- Suivant l'Axe 3 du Plan fédéral Citoyens du Sport : poursuivre le développement SPORT SANTE
- Protocole Sport santé SA applicable aux pratiques sportives ;
- Repérer les ligues et comités départementaux pouvant prendre en charge les PESH avec une co-morbidité ;
- Revoir le cahier SPORT ADAPTE HANDICAP SANTE ;
- Poursuite de l'action des référents Sport santé dans les régions: Accompagnement à la mise en place de projets APSA en corrélation avec le projet d'établissement médicosocial.

BUT : Pouvoir proposer une pratique régulière avec un programme sport santé intégrant le suivi sport santé du sportif.

ANNEXES

PowerPoint présenté à la journée Sport Santé du 9 décembre 2015 au CNOSF.

Spécificité des sportifs Sport Adapté :

- un public spécifique avec des besoins particuliers
 - personnes en situation de handicap : PESH mental (DI) ou psychique
 - population captive en établissement (médicosocial ou sanitaire)
 - Inclusion de projets d'APS dans le projet d'établissement et dans un parcours sportif santé individualisé
 - Population sédentaire
 - Risque des effets néfastes de l'inactivité (surpoids, obésité, syndrome métabolique)
 - Déconditionnement – perte d'autonomie
 - En grande majorité prise en charge en établissement.
- Suivant le déficit cognitif de la PESH
 - Nécessité de rappel des consignes, consignes adaptées de répétitions de la pratique
 - Besoin de plus de temps pour les apprentissages
 - Lien essentiel et concertation entre les CTF – référents sport santé – équipe encadrante – médecins pour une meilleure cohérence et faisabilité de projet APA et santé. Travail en équipe pluridisciplinaire :
- Un public spécifique avec des besoins particuliers
- PESH actifs
- Objectif APS : optimiser et maintenir le plus longtemps possible leurs activités.

- Pratique : APS type loisir ou sport santé pour tous (précautions limitées).
- PESH sédentarisés mais aptes aux AVQ :
- Objectif APS : améliorer leurs capacités et maintenir le plus longtemps possible leurs activités.
- Pratique : APS type sport santé pour public spécifique nécessitant des précautions particulières.
- PESH lourdement handicapés :
- Objectif APS : maintenir leurs capacités.
- Pratique : APS très adaptée, en milieu spécialisé, type activités motrices qui nécessitent une formation spécifique et un encadrement renforcé
- Un public spécifique avec des besoins particuliers
- Actions de prévention en premier plan
- Nécessité d'accompagnement plus rapproché par rapport à des traitements spécifiques inhérents à leur état (tels que antiépileptiques-antipsychotiques)
- Attention à ne pas restreindre l'accessibilité à une pratique d'APSA
- Vigilance sur les précautions de pratique
- Notre action : Bouger avec le Sport Adapté Sport Santé S.A.
- Adaptation de l'activité à chacun :
- 20 disciplines adaptées :
 - Adaptations aux capacités cognitives
 - Permet de révéler les compétences des personnes en situation de handicap
 - Permet de maintenir l'envie et le plaisir à pratiquer une activité physique et sportive.
 - Permet une continuité et une assiduité dans la pratique
 - Permet de lutter contre la sédentarité, l'obésité et le lien social par le sport
 - Encadrement par des professionnels diplômés et expérimentés (Licence STAPS APA ou DE-JEPS APSA).
- Plus de 80 activités de loisirs
- Répondre aux envies de chacun sur les différents territoires.
- Des pratiques entre paires
- Les APSA peuvent être proposées :
- Suivant les compétences des personnes qui encadrent.
- Lien avec les CDSA, les ligues, les AS du sport adapté, pour définir le parcours individuel sportif des personnes en situation de handicap
- Programme « Bouger avec le Sport Adapté »
- Accompagnement des établissements dans la mise en place de projets en activités physiques et sportives pour sa santé
- Orienter vers les ligues « sport adapté » avec les référents sport santé formés au niveau national :
 - Proposer un parcours individuel sportif adapté
 - Identifier les possibilités de pratique sur un territoire défini
 - Une activité encadrée par des professionnels diplômés et expérimentés
 - Permet de lutter contre la sédentarité
 - Encadrement par des professionnels diplômés et expérimentés (Licence STAPS APA ou DE-JEPS APSA).
 - Intégrer le Plan régional « Sport Santé Bien-Être », porté par les ARS et DRJSCS, défini par l'instruction du 24 décembre 2012, relative à la mise en œuvre opérationnelle des mesures visant à promouvoir la pratique des Activités Physique et Sportives comme facteur de santé publique.
- Nos objectifs prioritaires :
 - Le lien social par le sport.
 - Lutter contre la sédentarité
 - Lutter contre le vieillissement précoce

- Lutter contre l'obésité

Les APSA peuvent être proposées

- Suivant les compétences des personnes qui encadrent ;
- Suivant les demandes et/ou besoins identifiés des personnes handicapées ;
- En lien avec les CDSA, les ligues, les AS du sport adapté, pour définir le parcours individuel sportif des personnes en situation de handicap.

Une signature de la FFSA, est envisagée, pour soutenir la charte Romain Jacob, qui vise à « Améliorer l'accès à la santé des personnes en situation de handicap », les actions de la FFSA se situant notamment dans le cadre des aspects de « prévention santé ».

2è Regroupement National des référents « sport santé » de la FFSA du 24 au 26 novembre 2015 au CREPS de Vichy-Auvergne

Retrouvez la totalité du travail du comité fédéral - espace club – onglet sport santé.

Référents sport santé présents : du 24 au 26 novembre 2015

Elodie CLAUDE (Rhône-Alpes) ; Angélique LE BRIAND (Bretagne) ; Léa LAVERGNE (Midi-Pyrénées) ; Géraldine FAUGERON (Auvergne) ; Benoit FAURE (Auvergne) ; Camille FILLOL (Poitou Charentes) ; Elodie PHILIPPONNEAU (Poitou Charentes) ; Emilie DUCHANOIS (Franche Comté) ; Jennifer MEYER (Alsace) ; Julie VANDEWALLE (Nord-Pas-de-Calais) ; Clément LIABOT (Aquitaine) ; Simon AUBRY (La LORRAINE) ; Jean Pierre BIDOIS (Ile de La Réunion) ; Esther NOMME (Ile-de-France) ; Laetitia DENIS (Languedoc-Roussillon) ; Julie BADENS (Région Centre) - Siaka MANSALI (Siège FFSA).

16 régions représentées au 2è regroupement

Régions présentes au premier regroupement : du 10 au 12 décembre 2014 et absentes au deuxième. : Fanny CAILLEAU remplacée par Antoine CHATEAU (Pays de la Loire), Philippe AMBROISE Normandie, Danielle CAZEAUX Provence-Alpes côtes d'Azur.

Récapitulatif

19 régions ont participé à au moins un regroupement : Bretagne, MP, RA, Auvergne, Poitou Charentes, Franche Comté, Alsace, Nord-Pas-de-Calais, Aquitaine, Lorraine, IDLR, IDF et 8 aux deux regroupements Bretagne, MP, RA, Auvergne, Nord Pas-de-Calais, IDF, Franche Comté.

Intervenants

- Roy COMPTE, Vice-Président chargé de la formation et de la recherche
- Jacques ROUSSEL, Médecin conseiller à la DRJSCS Centre et membre du comité fédéral « sport santé».
- Yves OBIS, Vice-président chargé du Département sport.
- Angélique LEBRIAND, référente sport santé, Région Bretagne
- Elodie CLAUDE, Référente sport santé, Région Rhône-Alpes
- Léa LAVERGNE, référente sport santé, Région Midi-Pyrénées
- Aurélie CHARASSE, CTN en charge du sport santé et Région Auvergne.
- Docteur Véronique MEYER, Membre de la commission mixte de la Commission Médicale du CNOSF

Personnes excusées

- Fabienne MANGONI-PAGOTTO, médecin en charge de la coordination du programme sport santé à la FFSA
- Alain DEJEAN, Conseiller Technique National

Ouverture du regroupement

Rappel du Programme

Mardi 24 novembre : 14 h/ 17 h 30

Ouverture du regroupement : Mme RONCIER, Roy COMPTE, Jacques ROUSSEL et Yves OBIS
Présentation Jacques ROUSSEL : rappel des fondamentaux et concept sur la notion sport santé.
Présentation Angélique Le BRIAND, référente sport santé + Échanges avec le groupe

Mercredi 25 novembre : 9 h/12 h et 14 h 16 h 30

Présentation Léa LAVERGNE, référente sport santé + Échanges avec le groupe
Présentation Elodie CLAUDE, référente sport santé + Echanges avec le groupe
Travail en atelier sur 3 thématiques : 16 h 30/18 h 30
Aide à la rédaction de projet sport santé en région.
Aide à la rédaction de projet en APSA santé au sein des EMS.
Création d'une application pour la mise en place de projet sport santé individualisé et d'un carnet de suivi «Bouger avec le sport adapté»

Jeudi 26 novembre : 9 h /12 h 30

Restitution des ateliers 9 h /10 h
Intervention du Docteur Véronique MEYER – Médecin de la commission médicale du CNOSF.
Ouverture du premier séminaire « sport santé » à la FFSA

Le mercredi 10 décembre à 14 h

Mme Catherine RONCIER, la Directrice du CREPS Vichy-Auvergne, elle souhaite la bienvenue à la FFSA, précise l'engagement du CREPS de Vichy Auvergne dans les actions sport santé. Le CREPS Vichy Auvergne sera à nos côtés pour la réflexion et mise en œuvre des actions « Sport santé » de la FFSA et dans l'accueil de stage sportifs, de regroupement nationaux. Le CREPS s'engage pour développer ses actions auprès des personnes en situation de handicap et du secteur sport santé.

Roy COMPTE. Elu du comité directeur de la FFSA, souhaite la bienvenue. Il tient à saluer la présence des régions à ce regroupement et à affirmer l'engagement du comité directeur dans la mise en œuvre des actions sport santé, une des priorités du projet fédéral FFSA 2013-2017. Il rappelle l'intérêt de ces regroupements dans le cadre du travail de l'observatoire des pratiques. Que notre fédération soit en capacité de recenser, de valoriser et d'évaluer ses actions.

Yves OBIS, vice-président FFSA chargé du Sport, remercie les intervenants, la présence des référents, le travail des régions, des ligues sport adapté et réaffirme l'engagement du comité directeur et du département sport dans la mise en œuvre des actions sport santé. Il excuse l'absence de Marc Truffaut, président FFSA. Il précise que le travail de ce regroupement est dépendant du département sport.

Aurélien CHARASSE, CTN sport adapté. Nous tenons en premier lieu à excuser l'absence d'Alain DEJEAN, qui salue l'ensemble du groupe et nous souhaite de bons travaux. Suite au dernier regroupement de Novembre 2014 et après échanges avec les référents sport santé des régions, il a été décidé par le comité fédéral sport santé que ce deuxième regroupement sport santé serait orienté sur la construction d'outils pour aider les régions à la mise en œuvre de programme sport santé. Je remercie Angélique, Elodie et Léa des Régions Bretagne, RA et MP, pour la préparation des interventions pour ce regroupement pour alimenter nos réflexions.

3 thématiques ont été identifiées et seront travaillées en particulier sur ce regroupement :

- Aide à la rédaction de projet sport santé en région.
- Aide à la rédaction de projet en APSA santé au sein des EMS.
- Création d'une application pour la mise en place de projet sport santé individualisé et d'un carnet de suivi « Bouger avec le sport adapté »

Les outils partagés du comité fédéral sport santé



- Guide « bouger avec le sport adapté »
- Mise en place des regroupements des référents sport santé des régions.
- Un onglet spécifique « sport santé » sur l'espace club.
- Plaquette de communication journée « Bouger avec le sport adapté »
- Lancement des carnets de suivis individuels. (Saison 2014/2015)
- Dotation en podomètres distribués dans les régions pilotes et qui en ont fait la demande : Aquitaine, Bretagne, IDLR, IDF, Poitou Charentes, Auvergne, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées.
- Lancement de la mise en place de journées « Bouger avec le sport adapté en région.

Coordonnées des référents en région

Région	Prénom	Nom	Courriel	Téléphone
Bretagne	Angélique	Le Briand	angelique.lebriand@ffsa.asso.fr	07 81 04 60 56
Rhône Alpes	Elodie	Claude	elodie.sara@gmail.com	06 51 32 51 97
Ile-de-la réunion	Jean Marc	Maillot	jmmersa@hotmail.com	06 92 86 02 78
Franche Comté	Emilie	Duchanois	emilie.duchanois@sfr.fr	06 25 28 35 21
Midi-Pyrénées	Léa	Lavergne	lea.lavergne@ffsa.asso.fr	05.61.20.33.72
Ile de France	Esther	Nomme	esther.nomme@ffsa.asso.fr	06 46 18 75 72
Auvergne	Benoit	Faure	ffsa.cr03@orange.fr	04 73 14 89 19
	Géraldine	Faugeron	geraldinesportadapt@gmail.com	07 71 17 09 66
Basse Normandie	Philippe	Ambroise	cdsa.orne@gmail.com	
Pays de la Loire	Antoine	Chateau	sportadapte.paysdelaloire@gmail.com	06 08 95 65 33
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Danielle	Cazeaux	codep84@patadapte@orange.fr	
Languedoc-Roussillon	Laetitia	Denis	Cdsa48@gmail.com	06 75 57 00 50
Nord Pas de Calais	Julie	Vandewalle	julie.vandewalle@ffsa.asso.fr	06 67 23 77 32
Centre	Julie	Baden	Coordo.centre@orange.fr	06 16 57 08 20
Lorraine	Simon	Aubry	Simon.aubry@ffsa.asso.fr	06 60 50 91 62
Alsace	Jennifer	Meyer	Jennifer.meyer@ffsa.asso.fr	06 58 84 02 03
Poitou Charentes	Camille	Fillol	camille.fillol-verbiguie@ffsa.asso.fr	06.79.52.53.00
	Elodie	Philipponneau	Cdsa86@yahoo.fr	06 89 62 26 73
Aquitaine	Clément	Liabot	Cdsa24@gmail.com	06 46 90 00 53

Coordonnées du comité fédéral sport santé

- Fabienne MANGONI PAGOTTO - fabiennemangoni@gmail.com
- Yves OBIS - yves.obis@ffsa.asso.fr
- Roy COMPTE - roycompte@gmail.com
- Alain DEJEAN - alain.dejean@ffsa.asso.fr - 06 77 00 79 70
- Aurélie CHARASSE - aurelie.charasse@ffsa.asso.fr- 06 82 02 33 86
- Jacques ROUSSEL - drjacquesrousseau@wanadoo.fr

Fabienne Mangoni
Chargée de mission sport santé

RAPPORT DE LA COMMISSION ETUDES ET RECHERCHES

Les travaux de la commission études, recherche et publication de la FFSA en 2015 se sont centrés sur la finalisation de deux études engagées en 2013. D'une part «l'intégration des athlètes déficients intellectuels dans le mouvement paralympique et conséquences institutionnelles, sociales et identitaires» sous la direction d'Anne Marcellini, membre de la commission, professeur d'Université à Lausanne et d'autre part «activités physiques et sportives, médication et habitudes de vies des personnes en situation de handicap mental» sous la direction de Gilles Bui-Xuan professeur honoraire et membre de la commission.

Ces deux études s'appuient sur un travail conséquent de recueil de données. Le rapport final concernant l'étude dirigée par Anne Marcellini a été remis et doit donner lieu à une présentation au congrès fédéral.

L'intégration des athlètes déficients intellectuels dans le mouvement paralympique et conséquences institutionnelles, sociales et identitaires»

- Les hypothèses de travail :

› L'intégration paralympique des sportifs déficients intellectuels va générer des transformations majeures à la fois pour l'organisation fédérale qu'est la FFSA et pour les acteurs de celle-ci, qu'ils soient sportifs, entraîneurs, cadres techniques ou bien élus, décideurs, bénévoles de cette fédération.

Deux niveaux d'analyse retenus :

- › 1) Une sociologie des « carrières » des athlètes de haut niveau et de l'encadrement : étude des répercussions sur les acteurs et les pratiques de l'entraînement et du sport de haut niveau à la FFSA
- › 2) Une sociohistoire de l'association et des transformations associatives : étude des répercussions sur l'organisation fédérale de la FFSA, en interne et dans ses relations avec son environnement.

Concernant l'organisation on peut noter :

Une transformation de la dynamique fédérale avec:

- Un engagement progressif vers la compétition récompensée et valorisée
- Des acteurs fédéraux anciens soutenant ce développement : des passeurs
- Une nouvelle génération d'acteurs fédéraux dans l'encadrement sportif :
- Un processus de réduction des situations de handicap par la découverte de nouvelles capacités chez les sportifs
- Des éducateurs sportifs qui se professionnalisent dans le monde médico-social
- L'appropriation et la défense de la FFSA par ses «bénéficiaires» :
- Ou quand une organisation « pour autrui » est activée par ses bénéficiaires qui deviennent des promoteurs
- Les controverses Sport de haut niveau / Sport de loisir
- Un indicateur de l'accès au monde sportif et à ses controverses fédérales les plus classiques ?

«Activités physiques et sportives, médication et habitudes de vie des personnes en situation de handicap mental»

Cette étude qualitative vient compléter celle réalisée il y a quelques années auprès des médecins traitants. L'ensemble des données recueillies alors, souvent confidentielles, concernant la prise médicamenteuse des personnes en situation de handicap mental ou psychique, licenciées en sport adapté, donne une photographie inédite de notre public de référence. L'objectif de cette étude est d'évaluer la corrélation entre la prise de médicaments et la participation aux activités physiques et sportives.

Valorisation des études

La commission travaille sur l'organisation d'un colloque début 2017 dont les thématiques transversales qui seront proposées auront pour objectif de faire le point sur les problématiques qui traversent ou ont traversé notre mouvement depuis ces dernières années. Sur la base des différentes études et interventions diverses, les thèmes tels que : le sport santé, sport adapté et égalité des chances, sport handicap mental et société, paralympisme et sport adapté, Sport adapté et identité ...seront abordés.

Une publication «Le sport adapté à l'épreuve des jeux paralympiques» largement illustrée et commentée, pouvant être un outil de communication pour les partenaires, a été réalisée laissant une trace de notre participation historique aux jeux de Londres.

De nombreux articles et participations à différents colloques ayant comme support les études menées par la commission, soulignent le dynamisme des membres de la commission que je remercie ici.

Composition de la Commission : Bui-Xuan Gilles, Caby Isabelle, Compte Roy, Garel Jean Pierre, Guillaume Duchateau, Marcellini Anne, Marqueste Tanguy, Mikulovic Jacques, Pantaléon Nathalie, Reichhart Frédérick, Thevenon Catherine, Vaysse Jocelyne,

Roy Compte
Vice-Président chargé de la formation, études recherches et publications

RAPPORT TRANS'FORMATION - BILAN DES FORMATIONS

L'année 2015 apparaît sensiblement identique à l'année précédente : **3 actions et 69 inscriptions supplémentaires**. Nous pouvons nous en féliciter dans **un environnement de la formation professionnelle en évolution** et ayant été quelque peu balbutiant durant cette année. La première étape de la réforme qui est entrée en vigueur au 1er janvier de cette année (entre autres **en modifiant les obligations de financement des employeurs** avec un seuil légal passant de 2,2 % de la masse salariale à 1,3 %, des accords de branche tardifs dans notre secteur) a induit des baisses d'activités évaluées à 30 % tous secteurs confondus. Les chiffres montrent que nous y avons partiellement échappé.

Toutefois, ne nous réjouissons pas car durant les années qui viennent d'autres points réglementaires vont encore peser sur l'activité. En effet, depuis le 31 janvier 2015 le passage du Droit Individuel de Formation (DIF) au Compte Personnel de Formation (CPF) va nous conduire à structurer différemment notre offre de formation. **Obligation de disposer d'un label de qualité** pour que les stagiaires puissent bénéficier de financements lorsqu'ils veulent suivre des formations que nous proposons, modification des **critères d'obtention du Congé Individuel de Formation (CIF)** ... et encore pour quelque temps les anicroches du financement classique de la Formation Professionnelle Continue.

Il est important de s'attarder un moment sur les tendances observées cette année :

- sur le plan des actions : **42 %** sont générées par Trans'Formation (**programme national**) et **58 % sont des actions en intra** (soit directement conçues et encadrées par Trans'Formation, soit labellisées) – la part d'actions en intra (qui inclut les AQSA) est en constante augmentation ;
- la réforme de la Formation Professionnelle Continue (FPC) complexifie l'accès aux financements pour accéder au DEJEPS « activités physiques et sportives adaptées », ainsi moins de candidats lors des phases de positionnement pour 2016, d'où une diminution du nombre d'inscrits à prévoir pour la période 2016-2017 ;
- si les actions en intra croissent (70), 40 sont des modules **d'AQSA**, ce qui montre le **dynamisme des régions** dans le développement de ces actions et des CTF qui s'y impliquent ; parmi les 30 autres actions, une vingtaine sont des formations thématiques qui nous sont demandées directement par des établissements spécialisés.

2015, introduit également une innovation au sein de la fédération avec la proposition pour la 1ère fois d'un **programme de FPC pour l'ensemble des salariés des ligues et des comités**, programme qui a été soutenu financièrement par l'Etat et AGEFOS-PME. Il s'agit ainsi de répondre à de nouveaux besoins liés soit à des renouvellements de postes, soit à des évolutions de profils d'emplois, soit aux désirs d'évolution de carrière et de réorientation professionnelle de certains CTF. Ce programme est amené à se pérenniser.

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) de moniteur en sport adapté, est maintenant créé. Sa mise en œuvre effective va s'effectuer dans deux régions (Aquitaine et Rhône-Alpes) en passant par une phase de formation de l'ensemble des acteurs (formateurs, tuteurs et certificateurs). Le calendrier est fixé et les inscriptions à ce jour sur les deux sites permettent d'engager cette formation dédiée au développement de compétences spécifiques au sport adapté.

Un travail s'est également engagé avec les commissions sportives afin qu'elles soient porteuses de projets de formations fédérales : initiateur sport adapté, modules 2 d'AQSA, officiels.

Si le DESJEPS « sport adapté » a été retardé dans sa mise en œuvre, il est envisagé de le faire démarrer en 2016, plutôt en fin d'année après les échéances paralympiques.

Au niveau du fonctionnement de l'organisme de formation, des chantiers ont été conduits durant cette année :

- Nouveau logiciel de formation répondant aux besoins de gestion de Trans formation ;
- Recrutement d'une salariée en contrat d'apprentissage afin de répondre à l'accroissement de l'activité administrative liée aux formations, mais aussi pour assurer l'actualisation régulière des outils de communication de *Trans'Formation* (site internet, newsletter, réseaux sociaux).

Répartition des stages en pourcentage pour 2015

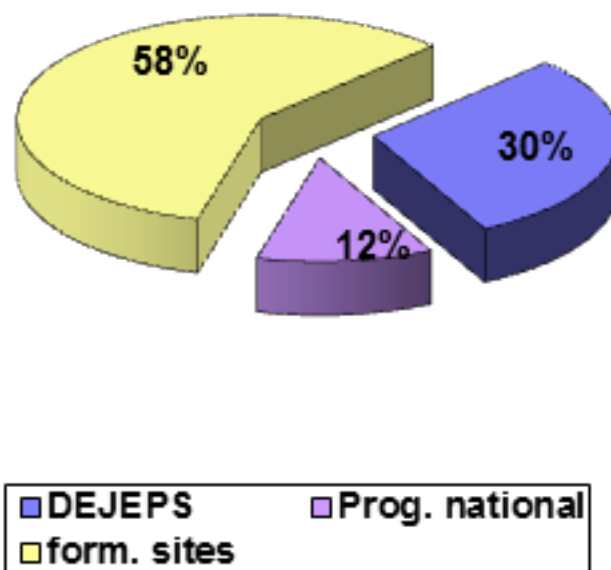


Tableau comparatif sur les 5 dernières années

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Programme national : DEJEPS et diplômes fédéraux	<u>47</u>	<u>41</u>	37	39	38	36
Programme national : autres formations dont diplômes fédéraux	7	11	13	17	20	14
Formations sur sites (dont AQSA, formations thématiques)	29	40	<u>54</u>	<u>48</u>	<u>59</u>	<u>70</u>
Total	83	92	104	104	117	120

	Stages réalisés		Nombre de stagiaires		Nombre de journées/stagiaires	
	année 2015 (14)	année 2015 (14)	année 2015 (14)	année 2015 (14)	Année 2015 (14)	Année 2015 (14)
DEJEPS-APSA						
Programme national	22 (25)	250 (274)			1250 (1370)	
Formations sur sites	14 (18)	80 (91)			400 (455)	
	9 (7)	110 (105)			550 (525)	
Total stages 5 jours	45 (50)	440 (470)			2200 (2350)	
Stages 4 j (prog nat + form/sites)	5 (6)	54 (47)			216 (188)	
Stages 3 j (prog nat + form/sites)	49 (37)	554 (364)			1662 (1092)	
Stages 2,5 j (prog nat dejeps)	2 (5)	10 (32)			25 (81)	
Stages 2 j (form/sites)	11 (12)	90 (138)			180 (276)	
Stages 1,5 j (prog nat dejeps)	1 (0)	3 (0)			3,5 (0)	
Stages 1 j (prog nat + form/sites)	7 (7)	38 (69)			38 (69)	
Total	120 (117)	1189 (1120)			4324,5 (4056)	

Roy Compte
Vice-Président chargé de la formation, études recherches et publications

RAPPORT DE LA COMMISSION MÉDICALE

La CMN s'est réunie deux fois :

- lors de la dernière AG dans sa composition élargie
- en composition restreinte associant le comité sport santé pour la partie médicale de la réponse à adresser à la commission médicale du CNOSF en vue de la constitution du médico sport santé-avec les psychologues assurant la SMR, le suivi des sportifs HN et la réalisation de l'éligibilité.

La DTN a été présente à toutes les réunions.

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique: une demande de simplification émane du terrain. Celle-ci a bien été prise en compte. Il a été décidé d'attendre la nouvelle Loi qui sans son projet en 2015 supprime le CMNCI pour les scolaires et le réduit à la première licence pour le non-compétitif. Celle-ci va sortir fin 2015. La modification du CMNCI sera traitée lors de la prochaine réunion du 16 avril 2016.

Les Championnats de France

Les questionnaires d'accidentologie sont remontés en 2015 pour 20% des CF. Une amélioration est espérée pour 2016. La réunion de janvier 2016 prévue avec Céline Massenet qui assure le lien siège / COL devrait permettre des clarifications quant aux questions posées régulièrement par les COL

Le suivi médical des sportifs HN

- la SMR : elle est réalisée à 80% toutes disciplines confondues. Le Dr Catajar médecin coordonnateur de la SMR a réalisé un rapport annuel qu'elle adresse au Ministère. Une modification de la SMR est à l'étude pour 2016 avec un tronc commun simplifié uniquement pour les sportifs inscrits sur la liste HN le reste étant à la discrétion et charge des fédérations
- les spécificités de nos sportifs font qu'un bilan psychologique est inscrit dans la SMR et un suivi un jour par stage par discipline HN mis en place en vue d'un accompagnement à la performance
- les kinésithérapeutes interviennent lors des stages et des compétitions à l'international. Depuis cette année ils réalisent tous un rapport de leurs interventions améliorant ainsi la coordination.

Global Games

Un staff médico soignant comprenant un kiné par discipline et deux médecins était présent et dispatché sur les 3 sites fonction des besoins repères. Le dossier médical constitué en amont pour chaque sportif a permis une coordination de qualité sur place mais aussi avec les équipes médicales locales quand besoin a été. Il a permis aussi de connaître antécédents, traitement en cours, allergies tout renseignement qui ne figurent pas dans la SMR. A noter aussi que tous les sportifs aux Global Games ne sont pas HN et donc n'ont pas de suivi réglementaire. La présence d'un membre du staff médico soignant sur chaque compétition, lors des réunions du staff technique chaque soir, la présence de médecins avec des compétences complémentaires ont permis une couverture médico soignante au service des sportifs et du staff saluée par les présents.

Des points resteront à améliorer :

- dossiers médicaux (un pour chaque sportif dès l'éligibilité ? Dossier simplifié actualise avec dernière ordonnance avant le départ?)
- traçabilité des délivrances de traitement médicamenteux, nombres de tables kiné...

Je tiens à saluer le travail fait et à remercier l'équipe médico soignante présente.

Éligibilité : un modèle de certificat médical avec un courrier explicatif va être proposé afin que le certificat médical établi puisse répondre aux critères de l'éligibilité à la FFSA pour tout sportif participant à un championnat de France

Sport santé : la commission médicale participe aux travaux du comité sport santé pour ce qui est de la partie médicale des dossiers que le comité sport santé porte sous la présidence du Dr Mangoni. Exemple: précautions liées aux traitements, suivi médical du sportif pratiquant activité sport santé sport adapté etc.....

Participation aux commissions médicales du CNOSF. Interventions des Dr Catajar et Dr Mangoni au colloque de Toulouse sport et handicap, participation Dr Catajar à la première réunion staff médico technique pour les jeux Paralympiques de Rio, cours L3 APA faculté Évry par le Dr Fayollet.

Dr Catherine Fayollet
Médecin Fédéral national FFSA

RAPPORT DE LA COMMISSION NATIONALE D'ÉLIGIBILITÉ FFSA

Membres de la Commission

- Marc Truffaut, Président de la FFSA
- Dr Catherine Bellamy Fayollet, psychiatre, titulaire de la capacité en médecine du sport, membre du Comité Directeur
- Marie-Paule Fernez, Directrice Technique Nationale

2015 :

Deux examens sur place au siège par le docteur Fayollet eurent lieu en février et avril tandis que des échanges et envois de documents ont été faits par mail entre le secrétariat et le Docteur Fayollet.

Nombre de dossiers examinés : **27**

dont par discipline :

Athlétisme	Basket-ball	Cyclisme	Handball	Natation	Ski	Tennis de table
1	2	2	18	2	1	1

Nombre de dossiers validés :

En 1ère instance : **22**

Dont par discipline

Athlétisme	Basket-ball	Cyclisme	Handball	Natation	Ski	Tennis de table
1	2	2	14	2	1	0

22 dossiers ont été envoyés à INAS

Nombre de dossiers validés par la Commission d'éligibilité INAS :

en 1ère instance : **16**

dont par discipline

Athlétisme	Basket-ball	Cyclisme	Handball	Natation	Ski
1¹	1	1	10	2	1

en 2è instance : **3**

Basket-ball	Cyclisme	Handball
1	1	3ⁱ

¹ +1 envoyé en 2014 refusé en 1ère instance et validé en 2015

ⁱ dossier handball reste en «pending» faute d'informations supplémentaires

RAPPORT DE GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR - EXERCICE 2015

Il revient au trésorier de vous présenter le rapport de gestion du Comité Directeur pour l'exercice 2015.

Le rapport de gestion a pour objet, non seulement d'être le reflet de la situation patrimoniale et financière de notre Fédération mais aussi de rendre compte de l'exécution du budget en montrant qu'elle est bien conforme aux missions de la FFSA et au Projet Fédéral. Nous vous présenterons

1 Le Bilan de la FFSA

2 Le Compte de Résultat de l'exercice 2015

1 LE BILAN

C'est-à-dire l'analyse de la situation patrimoniale et financière.

A BILAN ACTIF (en euros)

ACTIF IMMOBILISE il s'élève à la somme de :

1 646 106 € Brut – les amortissements de 153 091€ soit 1 493 015 € Net (2014 81 730€)

Qui se décompose ainsi : ce poste constitue l'outil de travail de la Fédération comprenant les meubles, les agencements stables, le matériel de bureau permettant le bon fonctionnement de la Fédération.

Immobilisations incorporelles	81 129	N-1 11 657
Immobilisations corporelles	1 374 950	N-1 40 251
Immobilisations financières	36 935	N-1 29 822

Un élément nouveau en 2015 impacte fortement l'Actif c'est bien évidemment l'acquisition du siège de la Fédération.

ACTIF CIRCULANT

2 390 891 € Brut 2 387 947 € Net N-1 2 577 328 €

Ce poste est constitué en partie :

- des créances clients et autres créances net	1 485 570€	N-1 775 830€
- disponibilités	658 307 €	N-1 577 799€
- charges constatées d'avance	224 070 €	N-1 223 699€

TOTAL de l'ACTIF 3 880 961 € Net N-1 2 659 058 € Net

BILAN PASSIF

Le Bilan Passif se compose de :

Fonds Propres et autres fonds associatifs.

Les fonds propres atteignent cette année	793 127 €	N-1	713 485 €
-Fonds propres	710 839 €	N-1	710 839 €
-Report à nouveau	2 645 €	<i>(une affectation officielle doit être faite au cours de l'AG 2016)</i>	
-Résultat de l'exercice	71 070 €	N-1	2 645 €

La différence entre N et N-1 est essentiellement due au résultat de l'exercice 2015

-Subvention d'investissement sur biens non renouvelables (net)	8 572€	N-1	0€
-Provisions pour risques et charges (retraite)	47 945 €	N-1	42 733 €

(Nous proposons de réintégrer cette somme dans les Fonds propres dans la rubrique autres réserves).

Dettes

-Emprunts et dettes	1 160 973 €	N-1	0 €
-Fournisseurs et comptes rattachés	324 179 €	N-1	345 167 €
-Produits constatés d'avance	673 410 €	N-1	658 529 €
-Autres dettes	879 035 €	N-1	898 104 €

Dans ce compte nous trouvons les charges sociales, les congés payés, taxes et charges à payer ainsi que les charges à payer aux comités départementaux et Ligues régionales.

-Ecart de conversion passif	2 293 €	N-1	1 040 €
TOTAL PASSIF	3 880 961 €	N-1	2 659 058 €

Evénement survenu depuis la clôture de l'exercice :

L'acquisition du nouveau siège a été effective, après un vote en assemblée générale extraordinaire, au dernier semestre 2015. Il est donc inclut dans le bilan 2015 bien que l'emménagement ait eu lieu en 2016.

Le Bilan que nous vous présentons est en très forte augmentation en fonction de l'acquisition et des travaux du 3 rue Cépré à Paris. La Fédération possède désormais un outil performant au service de ses adhérents.

Affectations du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat excédentaire de **71 070 €** entre Autres Réserves.

(Proposition est faite par le commissaire aux comptes de ne garder qu'un seul poste de réserve spéciale dans la mesure où toutes les autres ont été consommées, celui de la pérennisation des emplois aidés 170 000 € et d'imputer les réserves Jeux paralympiques et risques sociaux 30 018 et 43 490 €, réserve réunion DSF commission sports 10 000 €, réserve travaux Losserand 15 000 €, réserve événements exceptionnels 20 000 €, réserve action 2014 de 94 500 € dans le compte Autres Réserves ce qui nous donnerait une souplesse dans l'utilisation de nos réserves)

COMPTE DE RESULTAT période du 01 /01/2015 au 31/12/2015

Nous allons maintenant vous présenter le compte de résultat qui est le reflet de l'activité de la Fédération et l'adéquation de notre gestion avec le projet fédéral.

I) LES PRODUITS**a Produits d'exploitation**

Les produits nets d'exploitation s'élèvent pour l'exercice 2015 à **503 057 €** N-1 **526 416€**

Qui se répartissent ainsi :

°Ventes des marchandises (boutique)	2 179 €	N-1 4 854 €
°Prestations de services Trans'formation , le Mag', l'agenda insertions	500 878 €	N-1 521 562€
Total	503 057 €	N-1 526 416€

Soit une diminution de **23 359 €** par rapport à l'année dernière. La conjoncture actuelle impacte particulièrement les Prestations de service et plus particulièrement la Formation dont les nouvelles dispositions et mode de financement ne sont pas favorables.

Pour autant, Trans'formation est un service nécessaire à la formation, à la reconnaissance de la qualité des services offerts par la Fédération. Elle est reconnue, une nouvelle formation qualifiante va être mise en place en 2016 qui devrait permettre une amélioration du résultat.

C'est un outil que nous envient d'autres fédérations.

Autres produits d'exploitation

° Autres Produits d'exploitation :	3 062 700€	N-1 3 119 716 €
Dont :		
°Subventions d'exploitation *	1 058 846€	N-1 979 569 €
°Cotisations (licences-cotisations clubs)	1 411 277€	N-1 1 382 252 €

°Autres Produits (mécénat-partenariat + dons)	385 326€	N-1 556 772€
°Transfert de charges (postes ES)	207 252 €	N-1 199 123€
*Les subventions d'exploitation proviennent du CNDS via le MJS	904 346 €	N-1 793 329 €

Soit une augmentation de 13% , qui concrétise le soutien du MJS à notre Fédération ;

la ligne transfert de charges représente la part du CNDS et CNSA aide aux 7 postes aidés (nationale).

Produits financiers

°Autres intérêts et produits assimilés	4 636 €	N-1 7 890 €
--	----------------	--------------------

<u>Produits exceptionnels</u>	35 511 €	N-1 49 391€
--------------------------------------	-----------------	--------------------

Proviennent d'opération de gestion
(cf. information dans l'annexe des comptes annuels)

TOTAL DES PRODUITS	3 605 903 €	N-1 3703 412€
---------------------------	--------------------	----------------------

Par rapport à 2014 nous notons une baisse de produits d'un montant de **97 509 €** malgré la hausse substantielle de la subvention du MJS et de la constante progression des licences. L'objectif pour 2016 est de renforcer le sponsoring et le mécénat, un plan d'action est en cours d'exécution.

II LES CHARGES D'EXPLOITATION

° Achat de marchandises	93 732 €	N-1 142 811€
-------------------------	-----------------	---------------------

°Autres achats non stockés	715 200 €	N-1 709 733€
----------------------------	------------------	---------------------

L'achat de marchandises comprend les achats textiles et diverses marchandises.

Les autres achats non stockés, les consommables, prestations services, Egencia par exemple.

°Services extérieurs	155 369 €	N-1 144 342€
----------------------	------------------	---------------------

Ce poste regroupe les locations de véhicules, immobilières et assurances multiples

°Autres services extérieurs	1 339 021 €	N-1 1 267 617 €
-----------------------------	--------------------	------------------------

Ce poste regroupe les honoraires, les frais de déplacements, d'hébergement de la restauration des sportifs, de la DTN, de Trans'formation, des élus. Cette année nous avons poursuivi l'aide aux commissions sportives, et mis en place une commission Sport Adapté Santé qui a produit un guide et a organisé des réunions pour l'ensemble des référents sport adapté santé de l'hexagone.

Les présidents de Ligue ont été invités à diverses manifestations mais surtout en plus de la réunion annuelle des présidents de Ligue et de CD, les présidents de Ligue ont été invités à deux comités directeurs .C'est une volonté du Président et du Comité Directeur.

L'Assemblée Générale de Reims en 2015 a été précédé du premier Congrès Fédéral qui a réuni pendant deux jours tous ceux qui font vivre notre fédération sans oublier les sportifs et les DSF. Le succès de ce 1^o congrès Fédéral nous a incité à le reproduire en 2016.

° Salaires et appointements *	529 529 €	N-1 606 230 €
° Impôts et taxes	36 129 €	N-1 42 259 €
° Charges sociales	186 216 €	N-1 202 042 €
° Dotations aux amortissements	37 435 €	N-1 37 763 €

*y compris ceux des intervenants de Trans'formation

Cette année 2015 la Fédération a accordé des subventions pour un montant de **379 034 €**

Contre **518 815 €** sur l'exercice précédent.

Charges financières **6 983 €**

Cela représente les premiers intérêts des emprunts contactés pour l'achat du siège et des travaux.

Charges exceptionnelles

Sur opération de gestion	3 519 €	N-1 8 120 €
Dotations aux dépréciations * <i>(cf. Information dans l'annexe des comptes)</i>	23 011 €	N-1 0

*cela correspond aux installations non récupérables des anciens locaux, amortissement jusqu'à la date du déménagement.

Cette année La Fédération a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel pour la gestion des licences, il est en fonction depuis l'ouverture de la saison sportive 2015/2016. L'ancien Logiciel a été sorti du Bilan. La valeur nette est de 2 530,42 €

TOTAL DES CHARGES	3 534 833 €	N-1 3 700 767 €
Solde Créiteur	71 070 €	N-1 2 645 €
TOTAL GENERAL	3 605 903 €	N-1 3 703 412 €

Il convient pour compléter la présentation par

L'évaluation des contributions volontaires en nature.

Produits

Bénévolat	161 228 €	N-1 170 835 €
Prestations et Dons en nature	20 867 €	N-1 36 947 €

Charges

Bénévolat	161 228 €	N-1	170 835 €
Prestations et secours en nature	20 867 €	N-1	36 947 €
TOTAL Produits et Charges	182 155 €	N-1	207 782 €

C'est pas moins de 10 752 ,50 heures de bénévoles que nous constatons cette année, cela montre le poids du bénévolat pour mener à bien nos missions.

Rapport de Gestion du Comité Directeur.

Nous venons de vous présenter le Bilan au 31/12 /2015 ainsi que le résultat d'exploitation de l'année 2015.

Le rapport de gestion n'a pas seulement pour objet de rendre compte de la gestion du Comité Directeur mais surtout de montrer que cette gestion est conforme à notre Projet Fédéral.

Les rapports qui vous ont été présentés lors de cette Assemblée Générale vous ont montré le dynamisme de notre Fédération, notre volonté d'être toujours à vos cotés pour ensemble mener à bien nos missions au service de l'ensemble des sportifs.

Riche en événements cette saison nous avons décidé de mettre l'accent sur l'implication des Ligues et des Comités et de leur concertation mais aussi de permettre à tous les sportifs de pratiquer le sport adapté, les activités physiques adaptées en tenant compte des capacités et du désir de santé.

L'accompagnement des sportifs fait partie de notre ADN, nous sommes reconnus pour cela , cet accompagnement se traduit bien sur par un nouveau dispositif d'accompagnement et d'insertion pour les sportifs mais aussi par l'engagement de La Fédération pour « le sport adapté santé » qui prend de plus en plus d'ampleur ainsi que pour les personnes en situation de handicap psychiques .

La partition est écrite, la bonne gestion est nécessaire pour l'exécuter c'est pourquoi le Comité Directeur poursuit sa mise en place d'outils de gestion et sa recherche de fonds .

Car si nous pouvons ainsi remercier le soutien du MJS, du CNDS et du CNSAE nous savons que la juste ambition que nous avons pour tous les sportifs nécessite des moyens nouveaux. Je voudrais ici remercier le travail effectué par les salariés du siège et de la DTN.

Comme l'année dernière nous vous présentons le Budget Prévisionnel par action avec ses charges et la part de financement de la Convention d'Objectif et celle de la Fédération. Après la présentation de son rapport par le Commissaire aux Comptes, vous serez amenés à donner quitus au Comité Directeur pour sa gestion.

Nous vous proposons d'affecter le résultat excédentaire 2015 de 71 070 € sur la ligne :

Autres Réserves

Merci de votre attention

Jean-Claude Wach
Trésorier FFSA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

TD

THIERRY DENISE

Expert Comptable . Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT ADAPTE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1^{er} JUILLET 1901

SIEGE SOCIAL : 3, rue Cépré 75015 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale du 2 avril 2011, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Fédération Française de Sport Adapté tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

17 bis, avenue de la Mésange 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
TÉL. : 01 42 66 85 40 • FAX : 01 42 66 85 41 • e-mail : thierry.denise@libertysurf.fr
SIRET N° 414 345 850 000 39 • N° de T.V.A. Intracommunautaire FR 22 414 345 850



I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La subvention d'exploitation du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative comptabilisée au titre de l'exercice s'élève à 904.346 €. Elle représente une part significative des ressources de la Fédération, soit 25,4% des produits d'exploitation. Nous nous sommes assurés qu'elle avait été utilisée conformément à son objet précisé dans la convention d'objectif.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris
Le 17 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes
Thierry DENISE

FÉDÉRATION FRANCAISE DU SPORT ADAPTÉ

**3 RUE CÉPRÉ
75015 PARIS**

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2015 au 31/12/2015

Compte rendu _____ de l'Expert-Comptable

Le Cabinet FIDUCIA CONSEIL est inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par la FEDERATION FRANCAISE DU SPORT ADAPTE,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2015 caractérisés notamment par les données suivantes :

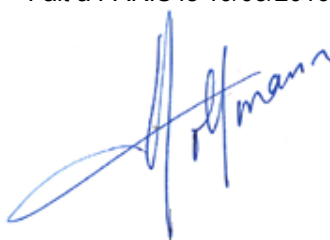
Total du bilan	:	3.880.961,37 €
Chiffre d'affaires hors taxes	:	503.056,71 €
Résultat net de l'exercice (excédent)	:	71.070,01 €

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks par épreuves,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour FIDUCIA CONSEIL
Fait à PARIS le 10/03/2016



Marie-Pierre HOLTZMANN

Bilan et Compte de Résultat**FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE****BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	95 269	14 140	81 129	2,09	11 657	0,44
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	470 120		470 120	12,11		
Constructions	705 180	1 470	703 710	18,13		
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	338 601	137 481	201 120	5,18	40 251	1,51
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	15 750		15 750	0,41	11 250	0,42
Autres immobilisations financières	21 185		21 185	0,55	18 572	0,70
TOTAL (I)	1 646 106	153 091	1 493 015	38,47	81 730	3,07
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	10 000		10 000	0,26	10 000	0,38
Créances usagers et comptes rattachés	133 354	2 944	130 410	3,36	100 228	3,77
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	3 916		3 916	0,10	3 125	0,12
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	1 341 244		1 341 244	34,56	662 477	24,91
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	658 307		658 307	16,96	1 577 799	59,34
Charges constatées d'avance	244 070		244 070	6,29	223 699	8,41
TOTAL (II)	2 390 891	2 944	2 387 947	61,53	2 577 328	96,93
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	4 036 996	156 035	3 880 961	100,00	2 659 058	100,00

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	710 839	18,32	710 839	26,73
Report à nouveau	2 645	0,07		
Résultat de l'exercice	71 070	1,83	2 645	0,10
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	8 572	0,22		
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	793 127	20,44	713 485	26,83
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	47 945	1,24	42 733	1,61
TOTAL (II)	47 945	1,24	42 733	1,61
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	1 160 973	29,91		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	324 179	8,35	345 167	12,98
Autres	879 035	22,65	898 104	33,78
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	673 410	17,35	658 529	24,77
TOTAL (IV)	3 037 596	78,27	1 901 800	71,52
Ecarts de conversion passif (V)	2 293	0,06	1 040	0,04
TOTAL PASSIF	3 880 961	100,00	2 659 058	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	2 179		2 179	0,43	4 854	0,92	-2 675	-55,10
Production vendue de biens								
Prestations de services	500 878		500 878	99,57	521 562	99,08	-20 684	-3,96
Montants nets produits d'expl.	503 057		503 057	100,00	526 416	100,00	-23 359	-4,43
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			1 058 846	210,48	979 569	186,08	79 277	8,09
Cotisations			1 411 277	280,54	1 382 252	262,58	29 025	2,10
Autres produits			385 326	76,60	556 772	105,77	-171 446	-30,78
Reprise sur provisions, dépréciations					2 000	0,38	-2 000	-100,00
Transfert de charges			207 252	41,20	199 123	37,83	8 129	4,08
Sous-total des autres produits d'exploitation			3 062 700	608,82	3 119 716	592,63	-57 016	-1,82
Total des produits d'exploitation (I)			3 565 757	708,82	3 646 132	692,63	-80 375	-2,19
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Exédent transféré (II)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			4 636	0,92	7 890	1,50	-3 254	-41,23
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (III)			4 636	0,92	7 890	1,50	-3 254	-41,23
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations de gestion			34 083	6,78	49 391	9,38	-15 308	-30,98
Sur opérations en capital			1 428	0,28			1 428	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (IV)			35 511	7,06	49 391	9,38	-13 880	-28,09
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			3 605 903	716,80	3 703 412	703,51	-97 509	-2,62
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs								
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			3 605 903	716,80	3 703 412	703,51	-97 509	-2,62
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises			93 732	18,63	142 811	27,13	-49 079	-34,36
Variations stocks de marchandises								
Achats de matières premières et autres approvisionnements					831	0,16	-831	-100,00
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements								
Autres achats non stockés			715 200	142,17	709 733	134,82	5 467	0,77
Services extérieurs			155 369	30,88	144 342	27,42	11 027	7,64
Autres services extérieurs			1 339 021	266,18	1 267 617	240,80	71 404	5,63
Impôts, taxes et versements assimilés			36 129	7,18	42 259	8,03	-6 130	-14,50
Salaires et traitements			529 529	105,26	606 230	115,16	-76 701	-12,64
Charges sociales			186 216	37,02	202 042	38,38	-15 826	-7,82
Autres charges de personnel			7 336	1,46	10 111	1,92	-2 775	-27,44

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Subventions accordées par l'association	379 034	75,35	518 815	98,56	-139 781	-26,93
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	37 435	7,44	37 763	7,17	-328	-0,86
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	2 944	0,59			2 944	N/S
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	5 212	1,04	21	0,00	5 191	N/S
Autres charges	13 293	2,64	8 392	1,59	4 901	58,40
Total des charges d'exploitation (I)	3 500 449	695,84	3 690 967	701,15	-190 518	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	6 983	1,39			6 983	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	6 983	1,39			6 983	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	3 519	0,70	8 120	1,54	-4 601	-56,65
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	23 011	4,57			23 011	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	26 530	5,27	8 120	1,54	18 410	226,72
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	870	0,17	1 680	0,32	-810	-48,20
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	3 534 833	702,67	3 700 767	703,01	-165 934	-4,47
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées						
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	71 070	14,13	2 645	0,50	68 425	N/S
TOTAL GENERAL	3 605 903	716,80	3 703 412	703,51	-97 509	-2,62

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat	161 288		170 835			
Prestations en nature						
Dons en nature	20 867		36 947			
TOTAL	182 155		207 782			
CHARGES :						
Secours en nature	20 867		36 947			
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations						
Personnel bénévole	161 288		170 835			
TOTAL	182 155		207 782			

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	95 269	14 140	81 129	2,09	11 657	0,44
2050000 LOGICIELS	95 269		95 269	2,45	221 165	8,32
2805000 AMORTISSEMENTS LOGICIELS		14 140	-14 140	-0,35	-209 508	-7,87
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	470 120		470 120	12,11		
2110000 TERRAINS	470 120		470 120	12,11		
Constructions	705 180	1 470	703 710	18,13		
2130000 CONSTRUCTIONS	705 180		705 180	18,17		
2813000 AMORT CONSTRUCTIONS		1 470	-1 470	-0,03		
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	338 601	137 481	201 120	5,18	40 251	1,51
2181000 INST.GEN.AGENCEMENTS .AMENAGEMENTS	151 863		151 863	3,91	88 488	3,33
2182000 MATERIEL DE TRANSPORT	31 854		31 854	0,82	3 704	0,14
2183000 MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	113 555		113 555	2,93	108 074	4,06
2184000 MOBILIER	35 753		35 753	0,92	23 921	0,90
2187000 MATERIEL AUDIO VISUEL	5 576		5 576	0,14	1 779	0,07
2818100 AMORTISSEMENTS INSTAL.GENERALES		2 593	-2 593	-0,06	-64 075	-2,40
2818200 AMORTISSEMENTS MAT TRANSPORT		8 209	-8 209	-0,20	-2 209	-0,07
2818300 AMORTISSEMENTS MAT.BUREAU INFORMAT.		104 004	-104 004	-2,67	-100 397	-3,77
2818400 AMORTISSEMENTS MOBILIER		21 285	-21 285	-0,54	-17 857	-0,66
2818700 AMORTISSEMENTS MAT.AUDIO VISUEL		1 390	-1 390	-0,03	-1 177	-0,03
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	15 750		15 750	0,41	11 250	0,42
2748000 PRET LIGUE BRETAGNE	6 750		6 750	0,17	11 250	0,42
2748001 PRET CDSA 47	9 000		9 000	0,23		
Autres immobilisations financières	21 185		21 185	0,55	18 572	0,70
2755000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	21 185		21 185	0,55	18 572	0,70
TOTAL (I)	1 646 106	153 091	1 493 015	38,47	81 730	3,07
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	10 000		10 000	0,26	10 000	0,38
4091000 FOURNISSEURS-AVANCES ET ACOMPTES V	10 000		10 000	0,26	10 000	0,38
Créances usagers et comptes rattachés	133 354	2 944	130 410	3,36	100 228	3,77
4110000 CLIENTS-FORMATION	117 019		117 019	3,02	88 768	3,34
4110001 CLIENTS / VENTES DIVERSES	11 104		11 104	0,29	8 641	0,32
4160000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	2 944		2 944	0,08		

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
4181000 CLIENTS FAE	2 286		2 286	0,06	2 819	0,11
4912000 PROV POUR DREPREC CREANCES CLIENTS		2 944	-2 944	-0,07		
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel	3 916		3 916	0,10	3 125	0,12
4250000 PERSONNEL ACOMPTES ET AVANCES	3 916		3 916	0,10	3 125	0,12
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	1 341 244		1 341 244	34,56	662 477	24,91
4098000 AVOIRS A RECEVOIR	186		186	0,00	186	0,01
4510000 ASSOCIATIONS	866 445		866 445	22,33	237 222	8,92
4550000 ORGANISATEUR DES C. F	48 090		48 090	1,24	35 320	1,33
4687000 PRODUITS A RECEVOIR	21 000		21 000	0,54	39 809	1,50
4687100 COMITES DEPARTEMENTAUX / REGIONAUX	75 523		75 523	1,95	19 941	0,75
4687400 PRODUIT A RECEVOIR SUBV.CNSA	330 000		330 000	8,50	330 000	12,41
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	658 307		658 307	16,96	1 577 799	59,34
5122000 SOCIETE GENERALE	242 961		242 961	6,26	820 530	30,86
5122100 SG COMPTES A TERME	200 000		200 000	5,15		
5124000 SG-LIVRET A	79 283		79 283	2,04	78 580	2,96
5125000 COMPTE SUR LIVRET ASSOCIATIONS	104 752		104 752	2,70	591 331	22,24
5126000 CREDIT COOPERATIF	4 461		4 461	0,11	61 348	2,31
5127000 COMPTES TITRES C.COOPERATIF	1 540		1 540	0,04	1 540	0,06
5128000 SG-DEFI NATURE	12 309		12 309	0,32	12 511	0,47
5129000 SG-COMPTE EN DOLLARS	11 014		11 014	0,28	11 040	0,42
5188000 INTERETS SG COMPTES A TERME A RECEVOIR	490		490	0,01		
5311000 CAISSE	191		191	0,00	46	0,00
5314000 TICKETS RESTAURANTS(valeur)	1 305		1 305	0,03	873	0,03
Charges constatées d'avance	244 070		244 070	6,29	223 699	8,41
4860000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - STOCK	43 079		43 079	1,11	48 191	1,81
4860001 CCA QUOTE-PART REVERSION	111 356		111 356	2,87	110 233	4,15
4860015 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 2015					64 776	2,44
4860016 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 2016	88 800		88 800	2,29	500	0,02
4860017 2017-CHARGES CONSTATEES AVANCES	834		834	0,02		
TOTAL (II)	2 390 891	2 944	2 387 947	61,53	2 577 328	96,93
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	4 036 996	156 035	3 880 961	100,00	2 659 058	100,00

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	710 839	18,32	710 839	26,73
1068000 AUTRES RESERVES	327 832	8,45	327 832	12,33
1068100 RESERVE PERINISATION EMPLOIS STAPS	170 000	4,38	170 000	6,39
1068300 RESERVE JEUX PARALYMPIQUE	30 018	0,77	30 018	1,13
1068400 RESERVE REUNION DSF COMMISSON SPORT	10 000	0,26	10 000	0,38
1068500 RESERVE TRAVAUX LOSSERAND	15 000	0,39	15 000	0,56
1068600 RESERVE EVENEMENTS EXCEPTIONNELS	20 000	0,52	20 000	0,75
1068700 RESERVE PARTICIPATON ACTIONS 2014	94 500	2,43	94 500	3,55
1068800 RESERVE RISQUES SOCIAUX EVENTUELS	43 490	1,12	43 490	1,64
Report à nouveau	2 645	0,07		
1100000 RESULTAT 2014 NON AFFECTE	2 645	0,07		
Résultat de l'exercice	71 070	1,83	2 645	0,10
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	8 572	0,22		
1312000 SUBVENTION CNDS MINI BUS CITROEN	10 000	0,26		
1391100 SUBVENTIONS AU COMPTE DE RESULTAT	-1 428	-0,03		
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	793 127	20,44	713 485	26,83
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	47 945	1,24	42 733	1,61
1530000 PROVISION POUR RETRAITES	47 945	1,24	42 733	1,61
TOTAL (II)	47 945	1,24	42 733	1,61
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	1 160 973	29,91		
1640000 EMPRUNT SG LOCAUX 3 RUE CEPRE 1.050.000	1 039 353	26,78		
1641000 EMPRUNT SG TRAVAUX 3 RUE CEPRE 120.000	120 000	3,09		
1688000 STE GENERALE - INTERETS COURUS NON ECHUS	1 620	0,04		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	324 179	8,35	345 167	12,98
4010000 FOURNISSEURS (services généraux)	125 779	3,24	112 478	4,23
4010001 FOURNISSEURS (sports)	87 649	2,26	128 177	4,82
4010002 FOURNISSEURS (transformation)	39 382	1,01	34 565	1,30
4010004 FOURNISSEURS (communication)	6 221	0,16	581	0,02
4081000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	65 147	1,68	69 366	2,61
Autres	879 035	22,65	898 104	33,78
4210001 FRAIS DEPLACEMENTS(sport)	62 803	1,62	57 432	2,16
4210002 FRAIS DEPLACEMENT(formation)	2 007	0,05	790	0,03
4210008 FRAIS DEPLACEMENT (services généraux)	2 384	0,06	3 927	0,15

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	
4282000 DETTES PROVISIONS POUR CONGES PAYES	48 900	1,26	37 334	1,40
4310000 URSSAF/ASSEDIC	30 160	0,78	22 028	0,83
4373100 CHORUM-SNM-MEDERIC	14 253	0,37	11 410	0,43
4373200 CHORUM -PREVOYANCE	1 868	0,05	1 602	0,06
4382000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	28 157	0,73	21 639	0,81
4387100 FORMATION PROFESSIONNELLE	6 477	0,17	6 126	0,23
4471000 TAXE SUR LES SALAIRES	2 769	0,07	2 165	0,08
4686000 CHARGES A PAYER CAE-CNSA/CNDS	299 200	7,71	299 200	11,25
4686001 CHARGES A PAYER AUTRES	484	0,01	6 411	0,24
4686100 CHARGES A PAYER CD CR	360 772	9,30	383 767	14,43
4686800 SUBVENTION A REVERSER	18 800	0,48	44 273	1,66
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	673 410	17,35	658 529	24,77
4870000 PROD. CONST.D'AVANCE LICENCES	623 227	16,06	643 499	24,20
4870015 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE 2015			15 030	0,57
4870016 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE 2016	50 182	1,29		
TOTAL(IV)	3 037 596	78,27	1 901 800	71,52
Ecarts de conversion passif (V)	2 293	0,06	1 040	0,04
TOTAL PASSIF	3 880 961	100,00	2 659 058	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises	2 179		2 179	0,43	4 854	0,92	-2 675	-55,10
7075000 VENTES BOUTIQUES	2 179		2 179	0,43	4 854	0,92	-2 675	-55,10
Production vendue de biens								
Prestations de services	500 878		500 878	99,57	521 562	99,08	-20 684	-3,96
7062101 COUT PEDAGOGIQUE A1A	227 740		227 740	45,27	257 227	48,86	-29 487	-11,45
7062102 COUT PEDAGOGIQUE A1A BIS	19 574		19 574	3,89	1 210	0,23	18 364	N/S
7062103 COUT PEDAGOGIQUE A1B	1 875		1 875	0,37			1 875	N/S
7062201 COUT PEDAGOGIQUE A2A	24 770		24 770	4,92	10 766	2,05	14 004	130,08
7062202 COUT PEDAGOGIQUE A2B	13 769		13 769	2,74	900	0,17	12 869	N/S
7062203 COUT PEDAGOGIQUE A2C	13 690		13 690	2,72	20 095	3,82	-6 405	-31,86
7062205 COUT PEDAGOGIQUE A2B	31		31	0,01			31	N/S
7062301 COUT PEDAGOGIQUE A3A	70 519		70 519	14,02	62 115	11,80	8 404	13,53
7062303 COUT PEDAGOGIQUE A3C	600		600	0,12			600	N/S
7062304 COUT PEDAGOGIQUE A3D	4 570		4 570	0,91	5 731	1,09	-1 161	-20,25
7062305 COUT PEDAGOGIQUE A3E	1 505		1 505	0,30	2 700	0,51	-1 195	-44,25
7062306 COUT PEDAGOGIQUE A3F	3 110		3 110	0,62			3 110	N/S
7062400 COUT PEDAGOGIQUE 400	11 205		11 205	2,23	11 798	2,24	-593	-5,02
7062500 COUT PEDAGOGIQUE 500	13 630		13 630	2,71	19 895	3,78	-6 265	-31,48
7062980 HEBERGE./RESTAURATIONS-FC	90 189		90 189	17,93	119 517	22,70	-29 328	-24,53
7062982 AUTRES PRODUITS DE FORMAT	3 333		3 333	0,66	1 208	0,23	2 125	175,91
7064210 SPORT ADAPTE LE MAG	768		768	0,15			768	N/S
7064230 AGENDA/INSERTIONS					8 400	1,60	-8 400	-100,00
Montants nets produits d'expl.	503 057		503 057	100,00	526 416	100,00	-23 359	-4,43
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation			1 058 846	210,48	979 569	186,08	79 277	8,09
7410000 SUBVENTIONS MJS ORDINAIRE			904 346	179,77	793 329	150,70	111 017	13,99
7420000 SUBVENTIONS CNDS EXCEPTIONNELLES					40 000	7,60	-40 000	-100,00
7421000 SUBVENTION AUTRES			29 000	5,76	32 380	6,15	-3 380	-10,43
7450000 SUBVENTIONS CNDS			20 000	3,98			20 000	N/S
7460000 SUBVENTION FFF			22 500	4,47	26 729	5,08	-4 229	-18,81
7491000 SPONSORS (MALAKOFF, IDEMASPORT)			63 000	12,52	67 131	12,75	-4 131	-6,14
7493000 SPONSOR SOCIETE GENERALE			20 000	3,98	20 000	3,80		0,00
Cotisations			1 411 277	280,54	1 382 252	262,58	29 025	2,10
7561130 LICENCES ADULTES COMPETITIVES			572 250	113,75	575 889	109,40	-3 639	-0,62
7561132 ADULTES NON COMPETITIVES			231 362	45,99	217 341	41,29	14 021	6,45
7561150 LICENCES JEUNES COMPETITIVES			114 295	22,72	132 180	25,11	-17 885	-13,52
7561152 JEUNES NON COMPETITIVES			33 932	6,75	34 110	6,48	-178	-0,51
7561170 LIC CADRE/DIRIGEANT			142 293	28,29	145 862	27,71	-3 569	-2,44
7561173 1 ER BENEVOLE/AUTRE PRATIQUANT			6 581	1,31			6 581	N/S
7561174 LICENCE COLLECTIVE			8 283	1,65	6 900	1,31	1 383	20,04
7562200 FORFAIT FLD "adultes"			75 070	14,92	57 794	10,98	17 276	29,89
7562201 LICENCES D'UN JOUR			46 270	9,20	48 555	9,22	-2 285	-4,70
7562202 FORFAIT FLD "jeunes "			67 864	13,49	59 871	11,37	7 993	13,35
7563000 DROIT AFFILIATION ANNUEL			113 077	22,48	103 750	19,71	9 327	8,99
Autres produits			385 326	76,60	556 772	105,77	-171 446	-30,78
7541000 MECENAT			191 000	37,97	265 167	50,37	-74 167	-27,96
7543000 DONS FFSA			20 312	4,04	101 437	19,27	-81 125	-79,97
7579500 REFACT LABEL FED S/COL			116 140	23,09	111 600	21,20	4 540	4,07
7579600 COTISATION INAS SPORTIFS HN			35 150	6,99	38 133	7,24	-2 983	-7,81
7579700 INSCRIPTIONS DEFI NATURE			11 990	2,38	19 350	3,68	-7 360	-38,03
7580000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE			10 734	2,13	19 585	3,72	-8 851	-45,18

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
<i>7586000 LEGS ET DONATIONS AFFECTES</i>			1 500	0,28	-1 500	-100,00
Reprise sur provisions, dépréciations			2 000	0,38	-2 000	-100,00
<i>7815300 REPRISE PROV RISQUES + 1 AN</i>			2 000	0,38	-2 000	-100,00
Transfert de charges	207 252	41,20	199 123	37,83	8 129	4,08
<i>7910000 REFACTURATION DE FRAIS</i>	2 422	0,48	6 934	1,32	-4 512	-65,06
<i>7910002 TRANSFERT DE CHARGES SUB. SAL.</i>	179 200	35,62	179 200	34,04		0,00
<i>7910004 TRANSFERT DE CHARGES - REMB. FRAIS</i>	25 630	5,09	12 989	2,47	12 641	97,32
Sous-total des autres produits d'exploitation	3 062 700	608,82	3 119 716	592,63	-57 016	-1,82
Total des produits d'exploitation (I)	3 565 757	708,82	3 646 132	692,63	-80 375	-2,19
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Exédent transféré (II)						
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	4 636	0,92	7 890	1,50	-3 254	-41,23
<i>7680000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS</i>	4 636	0,92	7 890	1,50	-3 254	-41,23
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	4 636	0,92	7 890	1,50	-3 254	-41,23
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion	34 083	6,78	49 391	9,38	-15 308	-30,98
<i>7718000 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>	34 083	6,78	49 391	9,38	-15 308	-30,98
Sur opérations en capital	1 428	0,28			1 428	N/S
<i>7770000 QUOTE PART SUBVENTIONS AU RESULTAT</i>	1 428	0,28			1 428	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)	35 511	7,06	49 391	9,38	-13 880	-28,09
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	3 605 903	716,80	3 703 412	703,51	-97 509	-2,62
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL	3 605 903	716,80	3 703 412	703,51	-97 509	-2,62
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	93 732	18,63	142 811	27,13	-49 079	-34,36
<i>6072000 ACHAT TEXTILES</i>	88 337	17,56	121 777	23,13	-33 440	-27,45
<i>6073000 ACHA MARCHA DIVERSES</i>	5 395	1,07	21 034	4,00	-15 639	-74,34
Variations stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			831	0,16	-831	-100,00
<i>6026000 ACHAT EMBALLAGES</i>			831	0,16	-831	-100,00
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats non stockés	715 200	142,17	709 733	134,82	5 467	0,77
<i>6040000 PRESTATIONS SERVICES/ACHATS ETUDES</i>	408 863	81,28	422 633	80,28	-13 770	-3,25
<i>6042000 PRESTATIONS MEDICALES(examens)</i>	6 718	1,34	23 729	4,51	-17 011	-71,68
<i>6043000 PRESTATIONS INFORMATIQUE</i>	50 124	9,96	39 832	7,57	10 292	25,84
<i>6044000 PRESTATION EGENCIA (agence voyages)</i>	1 867	0,37	1 834	0,35	33	1,80
<i>6046000 PRESTATIONS TRANSFORMATION</i>	111 265	22,12	79 838	15,17	31 427	39,36
<i>6050000 ACHAT DE MATERIEL</i>	53 637	10,66	60 709	11,53	-7 072	-11,64
<i>6050001 ACHAT MATERIEL SPORTIF</i>	19 032	3,78	52 413	9,96	-33 381	-63,68
<i>6050010 ACHAT MATERIEL BUREAU</i>	1 384	0,28	1 105	0,21	279	25,25
<i>6050300 ACHAT RECOMPENSES (médailles)</i>	34 037	6,77	-384	-0,06	34 421	N/S
<i>6061000 FOUR.NON STOCKABLES (EDF GDF etc)</i>	6 210	1,23	2 701	0,51	3 509	129,91

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
6063000 ACHAT ENTRETIEN/PETIT EQUIPEMENT	9 000	1,79	11 540	2,19	-2 540	-22,00
6063001 ACHAT PHARMACIE	2 358	0,47	688	0,13	1 670	242,73
6063002 ACHAT EQUIPEMENT MEDICAL	691	0,14	553	0,11	138	24,95
6064000 ACHAT FOURNI.ADMINISTRATIVES SIEGES	9 297	1,85	11 011	2,09	-1 714	-15,56
6064100 ACHAT FOURNI.ADMINISTRAT. EXTERIE	716	0,14	1 532	0,29	-816	-53,25
Services extérieurs	155 369	30,88	144 342	27,42	11 027	7,64
6121000 LOCATION CREDIT BAIL VEHICULES			12 101	2,30	-12 101	-100,00
6132000 LOCATIONS IMMOBILIERES/EXTER	10 985	2,18	8 916	1,69	2 069	23,21
6132100 LOCATION IMMOBILIERE SIEGE	41 036	8,16	40 892	7,77	144	0,35
6132200 LOCATION IMMOBILIERE TRANSFORMATION	24 054	4,78	30 567	5,81	-6 513	-21,30
6135100 LOCATION VEHICULES	1 618	0,32	1 019	0,19	599	58,78
6135101 LOCATION VEHICULE RENCONTRE SPORT	11 269	2,24	3 182	0,60	8 087	254,15
6135102 LOCATION VEHICULE TRANSFORMATION	4 811	0,96	2 960	0,56	1 851	62,53
6135300 LOCATION PHOTOCOPIEUR/FAX SIEGE	38 280	7,61	28 332	5,38	9 948	35,11
6135500 LOCATION MATE. SPORTIF/FORFAIT ETC.	3 340	0,66	3 059	0,58	281	9,19
6135700 LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	1 533	0,30	2 195	0,42	-662	-30,15
6137000 HEBERGEMENT SAAS AMMON	3 902	0,78			3 902	N/S
6141000 CHARGE DE COPROPRIETE	2 558	0,51			2 558	N/S
6152000 ENTRETIEN /REPARATIONS/etc.	1 112	0,22	6 443	1,22	-5 331	-82,73
6161000 ASS. MULT PRO/INFORMATI/MANDAT SOCI	7 914	1,57	4 676	0,89	3 238	69,25
6164000 ASSURANCE LICENCES	2 893	0,58			2 893	N/S
6181000 ACHAT.DOCUMENT.GENERALE	63	0,01			63	N/S
Autres services extérieurs	1 339 021	266,18	1 267 617	240,80	71 404	5,63
6226000 HONORAIRES	31 346	6,23	29 116	5,53	2 230	7,66
6226011 HONORAIRES/PRESTATIONS MEDICALES	48 414	9,62	31 620	6,01	16 794	53,11
6226013 HONORAIRE CONVEN. ULCO RECHERCHE			375	0,07	-375	-100,00
6226015 HONORAIRES TRANSFORMATION	65 550	13,03	79 400	15,08	-13 850	-17,43
6227000 FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	277	0,06			277	N/S
6231000 ANNONCES ET INSERTIONS	3 870	0,77	3 670	0,70	200	5,45
6231100 PUBLICITE GRATUITE			85 020	16,15	-85 020	-100,00
6236000 CATALOGUES ET IMPRIMES	248	0,05	87	0,02	161	185,06
6236100 REPRO. EXTERIEURES(photocopie-photo			8	0,00	-8	-100,00
6244000 TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	8 014	1,59	9 920	1,88	-1 906	-19,20
6251000 DEPLACEMENT .AUTRES	33 930	6,74	30 312	5,76	3 618	11,94
6251001 INAS-HEBERGEMENT- aller-retour	922	0,18	462	0,09	460	99,57
6251002 STAGE-DEPLAC.point RV Aller et reto	101 941	20,26	105 527	20,05	-3 586	-3,39
6251003 DEPLACEMENT DTN-CTN-CTR-DSF-CTF	138 140	27,46	119 146	22,63	18 994	15,94
6251004 DEPLACEMENTS ELUS FFSA	56 204	11,17	57 988	11,02	-1 784	-3,07
6251008 IPC-INAS-INCRIP.EQUIPE FRANCE	167 067	33,21	184 317	35,01	-17 250	-9,35
6251010 HEBERGEMENTS AUTRES	18 934	3,76	28 641	5,44	-9 707	-33,88
6251011 INAS-IPC-TRANSPORT RV -aller-reto	204 270	40,61	93 422	17,75	110 848	118,65
6251013 HEBERGEMENTS DTN/CTN/CTR/DSF	26 966	5,36	12 533	2,38	14 433	115,16
6251014 HEBERGEMENTS ELUS FFSA	18 972	3,77	18 880	3,59	92	0,49
6251020 RESTAURATIONS AUTRES	9 578	1,90	22 644	4,30	-13 066	-57,69
6251021 IPC-INAS-AUTRES FRAIS (herb. etc)	60 458	12,02	6 859	1,30	53 599	781,44
6251023 RESTAURATION DTN/CTN/CTR/DSF	15 829	3,15	14 186	2,69	1 643	11,58
6251024 RESTAURATIONS ELUS	10 066	2,00	8 552	1,62	1 514	17,70
6251030 FRAIS DIVERS AUTRES	20	0,00			20	N/S
6251071 STAGE-TRANSPORT/FRAIS SUR LIEU STAG	213	0,04			213	N/S
6251072 STAGE-FRAIS HEBER+RESTO	56 859	11,30	76 466	14,53	-19 607	-25,63
6251100 DEPL.REST.HEBE STAG.FORMATION	79 886	15,88	107 284	20,38	-27 398	-25,53
6251101 DEPL/HEBE/REST / INTERV. FORMATION	48 580	9,66	47 655	9,05	925	1,94
6251400 DEPL. DE LA COMMISSION MEDICALE	23 706	4,71	14 460	2,75	9 246	63,94
6251401 RESTAUR DE LA .COMMISSION MEDICALE	470	0,09	415	0,08	55	13,25
6251402 HEB. DE LA COMMISSION MEDICALE	729	0,14	330	0,06	399	120,91
6261000 PHOTOCOPIES EXTERIEURES	142	0,03	244	0,05	-102	-41,79
6263000 AFFRANCHI-SIEGES/COLLECTE	29 884	5,94	23 935	4,55	5 949	24,85
6263100 AFFRANCHISSEMENTS EXTERIEURS	26 235	5,22	6 793	1,29	19 442	286,21
6265000 TELEPHONE SIEGE/FIXE ET PORTABLE	17 201	3,42	17 635	3,35	-434	-2,45
6265100 TELEPHONE EXTERIEUR/INTERNET	769	0,15	513	0,10	256	49,90

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
6265200 ABO INTERNET	643	0,13	381	0,07	262	68,77
6270000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	3 007	0,60	1 676	0,32	1 331	79,42
6281000 COTISATIONS/ABONNEMENTS	28 909	5,75	25 409	4,83	3 500	13,77
6281001 COTISATION INAS FID	772	0,15	1 736	0,33	-964	-55,52
Impôts, taxes et versements assimilés	36 129	7,18	42 259	8,03	-6 130	-14,50
6311000 TAXES SUR SALAIRES	21 672	4,31	31 402	5,97	-9 730	-30,98
6333000 FORMATION PROFESSIONNELLE	7 339	1,46	6 126	1,16	1 213	19,80
6351200 TAXES FONCIERES	2 044	0,41			2 044	N/S
6353000 IMPOTS INDIRECTS-(TVA)	2 216	0,44	4 731	0,90	-2 515	-53,15
6354000 DROIT D ENREGISTRE ET DE TIMBRES	2 859	0,57			2 859	N/S
Salaires et traitements	529 529	105,26	606 230	115,16	-76 701	-12,64
6411000 SALAIRES/APPOINTEMENTS	493 041	98,01	586 950	111,50	-93 909	-15,99
6412000 CONGES PAYES	-4 823	-0,95			-4 823	N/S
6412200 PROVISION POUR CONGES PAYES	16 389	3,26	-584	-0,10	16 973	N/S
6413000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	2 724	0,54			2 724	N/S
6414000 TICKETS RESTAURANTS	17 210	3,42	14 790	2,81	2 420	16,36
6414900 INDEMNITES DE TRANSPORTS	4 988	0,99	5 074	0,96	-86	-1,68
Charges sociales	186 216	37,02	202 042	38,38	-15 826	-7,82
6451000 URSSAF	127 403	25,33	147 946	28,10	-20 543	-13,88
6452000 CHORUM RETRAITE	27 087	5,38	28 810	5,47	-1 723	-5,97
6452200 CHARGES SUR PROV CONGES PAYES	6 518	1,30	904	0,17	5 614	621,02
6452400 MUTUELLE	1 938	0,39	2 164	0,41	-226	-10,43
6453000 MEDECIC/CHORUM PREVOYANCE	2 259	0,45	1 942	0,37	317	16,32
6454000 ASSEDIC (pole emploi)	21 011	4,18	18 263	3,47	2 748	15,05
6475000 MEDECINE DU TRAVAIL			2 013	0,38	-2 013	-100,00
Autres charges de personnel	7 336	1,46	10 111	1,92	-2 775	-27,44
6480000 FRAIS S/TICKETS RESTAURANTS	490	0,10	440	0,08	50	11,36
6487200 FORMATION (personnel ffsa)	6 523	1,30	7 113	1,35	-590	-8,28
6487300 STAGIAIRES (siége FFSA)	323	0,06	2 558	0,49	-2 235	-87,36
Subventions accordées par l'association	379 034	75,35	518 815	98,56	-139 781	-26,93
6570000 REVERSEMENT ACTIVITES MOTRICES	11 890	2,36	7 920	1,50	3 970	50,13
6571000 REVERSEMENT SPORT JEUNES	13 500	2,68	27 150	5,16	-13 650	-50,27
6572000 REVERSE QUOTE PART S/LICENCES	255 989	50,89	255 930	48,62	59	0,02
6573000 DOTATION AIDE ASSO-CD-CR	19 602	3,90	141 351	26,85	-121 749	-86,12
6575000 REVERS.AVANCE 5 POLES H N	30 000	5,96	36 000	6,84	-6 000	-16,66
6579503 REVER.INDEMNITES HN SPORTIFS	48 053	9,55	50 464	9,59	-2 411	-4,77
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	37 435	7,44	37 763	7,17	-328	-0,86
6811100 DOT IMMOBILISATION INCORPORELLES	13 857	2,75			13 857	N/S
6811200 DOT AMORT IMMOBILITIONS	23 577	4,69	37 763	7,17	-14 186	-37,56
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	2 944	0,59			2 944	N/S
6817400 DOT.DEPRECIATIONS CREANCES	2 944	0,59			2 944	N/S
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	5 212	1,04	21	0,00	5 191	N/S
6815410 PROVISION IDR	5 212	1,04	21	0,00	5 191	N/S
Autres charges	13 293	2,64	8 392	1,59	4 901	58,40
6511000 DEPOT MARQUES			720	0,14	-720	-100,00
6540000 PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	12 678	2,52	7 672	1,46	5 006	65,25
6580000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANT	615	0,12			615	N/S
Total des charges d'exploitation (I)	3 500 449	695,84	3 690 967	701,15	-190 518	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées	6 983	1,39			6 983	N/S
6611600 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 983	1,39			6 983	N/S
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE
COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2015 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2014 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges financières (III)	6 983		6 983	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	3 519	8 120	-4 601	-56,65
6712000 PENALITES/AMENDES	198		198	N/S
6717000 PRISE EN CHARGE LIC PERMANENTS FFS	1 041	875	166	18,97
6718000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 007	6 347	-4 340	-68,37
6719000 PRISE EN CHARGE LICENCES FORMATION	273	898	-625	-69,59
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	23 011		23 011	N/S
6870000 DOT AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	23 011		23 011	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)	26 530	8 120	18 410	226,72
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	870	1 680	-810	-48,20
6950000 IMPOTS SUR INTERETS	870	1 680	-810	-48,20
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	3 534 833	3 700 767	-165 934	-4,47
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	71 070	2 645	68 425	N/S
TOTAL GENERAL	3 605 903	3 703 412	-97 509	-2,62
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat	161 288	170 835		
Prestations en nature				
Dons en nature	20 867	36 947		
TOTAL	182 155	207 782		
CHARGES :				
Secours en nature	20 867	36 947		
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	161 288	170 835		
TOTAL	182 155	207 782		

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE**ANNEXE**

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015 dont le total est de 3.880.961,37 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de 70.071,10 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

L'exercice précédent avait également une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE**ANNEXE**

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

1 - Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, notamment par référence aux dispositions de règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La Fédération a investi dans l'acquisition de son nouveau siège en 2015. Le montant global de cet investissement s'est élevé à 1.175.300 € et comprend :

- le prix d'acquisition des locaux pour 1.050.000 € ;
- les frais accessoires pour : 125.300 €.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.
- immobilisations décomposables : les locaux acquis en 2015 ont été décomposés comme suit

Composants :	Répartition	Montant	Durée amort.
Terrain :	40%	470 120 €	Non amortissable
Structure :	49,74%	584 594 €	50 ans
Menuiseries extérieures :	1,98%	23 271 €	25 ans
Chauffage collectif :	1,92%	22 566 €	25 ans
Étanchéité :	0,66%	7 757 €	15 ans
Ravalement avec amélioration :	1,26%	14 809 €	15 ans
Plomberie/Sanitaire :	2,76%	32 438 €	25 ans
Ascenseurs :	1,68%	19 745 €	25 ans
Totaux :	100,00%	1 175 300 €	

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE**ANNEXE**

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	: de 1 à 3 ans
Constructions (selon les composants)	: de 15 à 50 ans
Agencements, aménagements des terrains	: de 5 à 10 ans
Matériel de transport	: 4 ans
Matériel de bureau et informatique	: de 3 à 5 ans
Mobilier	: de 2 à 7 ans
Matériel audiovisuel	: 3 ans

➤ **Amortissements exceptionnels comptabilisés suite aux sorties d'immobilisations :**

Les installations générales non récupérables des anciens locaux ont été amorties suivant leur plan d'amortissement initial jusqu'à la date du déménagement du siège fédéral. Avant leur sortie de l'Actif du bilan, ces immobilisations ont fait l'objet d'un amortissement exceptionnel égal à leur valeur nette comptable à cette date, soit 19.626,56 €.

En 2015, la Fédération a fait l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des licences sportives fonctionnel depuis l'ouverture de la saison en-cours (2015/2016). L'ancien logiciel a donc été sorti de l'Actif du Bilan et l'amortissement exceptionnel correspondant à sa valeur nette s'est élevé à 2.530,42 €.

Fin 2015, l'inventaire du matériel de bureau et informatique a permis de mettre au rebut certains appareils générant ainsi un amortissement exceptionnel de 854,14 €.

1.2- Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3- Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE**ANNEXE**

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

2 - Informations complémentaires pour donner une image fidèle**2.1- Fonds dédiés sur dédiés sur subventions de fonctionnement**

Cette rubrique du passif enregistre à la clôture de l'exercice la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Il n'y a pas eu lieu de constater des fonds dédiés au titre de l'exercice 2015.

2.2- Principe de comptabilisation des licences sportives

Une saison sportive s'étale de septembre à août. La formule adoptée lors de l'assemblée générale de 2000 s'appuie sur les licences réellement acquittées, en imputant sur une saison sportive, un tiers des revenus entre septembre et décembre, et deux tiers des revenus entre janvier et août. L'exercice social est concerné par deux saisons sportives (2014/2015 et 2015/2016) ce qui nécessite de procéder à des ajustements au moment de l'établissement des comptes.

Les produits des licences de la période sportive en cours (2015/2016), sont calculés sur la base d'une estimation d'environ 47.200 licences (hors « *licences d'un jour* »). A la date de clôture, une moyenne mensuelle est calculée. Elle permet d'estimer les produits des licences affectables à la période de septembre à décembre et de déterminer les produits constatés d'avance.

2.3- Subventions C.N.S.A. / C.N.D.S

La F.F.S.A. a employé courant 2015 sept salariés sous contrats à durée indéterminée subventionnés par le C.N.S.A./C.N.D.S.

Comptabilisation des subventions versées par le C.N.S.A / C.N.D.S pour les associations : les subventions rétrocédées aux associations sont comptabilisées en compte de tiers, il n'y a donc pas d'incidence de ces opérations sur le compte résultat.

Par ailleurs, les sommes excédentaires versées par le C.N.S.A. / C.N.D.S. ont été inscrites au Passif dans le poste « *Subvention à reverser* ». Le reliquat des subventions à reverser et perçues en 2011 et 2012, d'un montant de 33.272,75 €, a été comptabilisé en produits exceptionnels.

2.4- Evaluation du bénévolat

Une première étape consiste à quantifier le bénévolat ; elle se fait par la remontée des listes de bénévoles ayant participé aux différentes actions. Ces listes comprennent les noms et les heures passées par chaque bénévole.

La deuxième étape permet de valoriser le bénévolat ; les heures passées sont multipliées par un taux horaire. Le taux appliqué en 2015 est de 15 euros (coût global moyen charges patronales comprises).

En 2015, les heures de bénévolat recensées se sont élevées à 10.752,50 heures, soit une contribution bénévole de 161.287,50 euros. Elles sont inscrites en comptabilité au pied du compte de résultat sous la rubrique « *Evaluation des contributions volontaires en nature* ».

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE**ANNEXE**

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

2.5- Effectif salarié permanent

A fin 2015, l'effectif des salariés permanents s'élevait à 16 personnes (9 femmes et 7 hommes).

2.6- Rémunération des Dirigeants

La F.F.S.A. ne rémunère aucun Dirigeant de droit.

La rémunération des plus hauts cadres salariés s'est globalement élevée à 74.919 € en 2015.

2.7- Rémunérations versées aux membres des organes d'Administration, de Direction, et de Surveillance à raison de leurs fonctions

Aucune rémunération n'est versée aux membres du Comité Directeur.

2.8- Litige sur l'assujettissement à la taxe sur le versement transports

La Fédération estime, du fait de son activité non lucrative et sociale, remplir actuellement les conditions d'exonération du versement sur les transports. Aucune provision n'a été constatée au 31/12/2015 pour les cotisations non réglées objet de ce litige qui l'oppose à l'URSSAF.

2.9- Engagements de retraite

Les engagements dus au titre des indemnités de fin de carrière du personnel sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font maintenant l'objet d'une provision au passif du Bilan notamment en raison des caractéristiques de la population salariée (ancienneté et moyenne d'âge).

La F.F.S.A. applique la convention collective nationale du sport. Les principales hypothèses retenues pour déterminer l'engagement existant au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 1,5% ;
- départ en retraite à l'initiative du salarié avec droit à pension à taux plein ;
- taux de mobilité du personnel variable selon l'âge ;
- table de mortalité INSEE 2008-2010 ;

L'engagement ainsi calculé selon la méthode prospective est évalué à la clôture des comptes à la somme de 47.945,20 euros. Cet engagement est inscrit au Passif dans le poste « Provisions pour risques et charges ».

2.10- Honoraires du Commissaire aux comptes

Le montant en charge pour l'exercice 2015 s'élève à 7.940 € TTC.

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE

ANNEXE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 1 646 106 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	221 165	85 860	211 756	95 269
Immobilisations corporelles	225 966	1 378 757	90 822	1 513 901
Immobilisations financières	29 822	14 613	7 500	36 935
TOTAL	476 953	1 479 231	310 078	1 646 106

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 153 091 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	209 508	16 388	211 756	14 140
Immobilisations corporelles	185 715	44 058	90 822	138 951
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	395 224	60 446	302 578	153 091

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	95 269	14 140	81 129	de 1 à 5 ans
Terrains	470 120	0	470 120	Non amortiss.
Constructions	705 180	1 470	703 710	de 15 à 50 ans
Inst.gen.agencements ,amenagement	151 863	2 593	149 270	10 ans
Materiel de transport	31 854	8 209	23 645	de 3 à 5 ans
Materiel bureau et informatique	113 555	104 004	9 551	de 3 à 5 ans
Mobilier	35 753	21 285	14 468	de 7 à 10 ans
Materiel audio visuel	5 576	1 390	4 186	de 3 à 5 ans
TOTAL	1 609 170	153 091	1 456 079	

3.2 - Etat des créances = 1 759 518 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	36 935		36 935
Actif circulant & charges d'avance	1 722 583	1 722 583	
TOTAL	1 759 518	1 722 583	36 935

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE**ANNEXE**

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 429 486 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	2 286
Autres créances	426 709
Disponibilités	490
TOTAL	429 486

3.4 - Charges constatées d'avance = 244 070 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE**ANNEXE**

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Provisions = 47 945 E**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	42 733	5 212			47 945
TOTAL	42 733	5 212			47 945

4.2 - Etat des dettes = 3 037 596 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 159 353	59 770	249 882	849 701
Dettes financières diverses	1 620		1 620	
Fournisseurs	324 179	324 179		
Dettes fiscales & sociales	199 779	199 779		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	679 256	679 256		
Produits constatés d'avance	673 410	673 410		
TOTAL	3 037 596	1 936 393	251 502	849 701

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 823 080 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	1 620
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	65 147
Dettes fiscales & sociales	77 057
Autres dettes	679 256
TOTAL	823 080

4.4 - Produits constatés d'avance = 673 410 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à l'exercice suivant.

FEDERATION FSE DU SPORT ADAPTE

ANNEXE

Période du 01/01/2015 au 31/12/2015

Aux comptes annuels présentée en Euros

5 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

5.1 - Produits à recevoir = 429 486 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	2 286
Clients fae(4181000)	2 286
Autres créances :	426 709
Avoirs a recevoir(4098000)	186
Produits a recevoir (4687000)	21 000
Comites departementaux / regionaux(4687100)	75 523
Produit a recevoir subv.cnsa(4687400)	330 000
Disponibilités :	490
Interets sg comptes a terme a recevoir(5188000)	490
TOTAL	429 486

5.2 - Charges constatées d'avance = 244 070 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance - stock(4860000)	43 079
Cca quote-part reversion(4860001)	111 356
Charges constatees d'avance 2016(4860016)	88 800
2017-charges constatees avances(4860017)	834
TOTAL	244 070

5.3 - Charges à payer = 823 080 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	1 620
Ste generale - interets courus non echus(1688000)	1 620
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	65 147
Fournisseurs factures non parvenues(4081000)	65 147
Dettes fiscales et sociales :	77 057
Dettes provisions pour congés payés(4282000)	48 900
Charges sociales sur congés payés(4382000)	28 157
Formation professionnelle(4387100)	6 477
Autres dettes :	679 256
Charges a payer cae-cnsa/cnds(4686000)	299 200
Charges a payer autres(4686001)	484
Charges a payer cd cr(4686100)	360 772
Subvention a reverser(4686800)	18 800
TOTAL	823 080

5.4 - Produits constatés d'avance = 673 410 E

Produits constatés d'avance	Montant
Prod. const.d'avance licences(4870000)	623 227
Produits constatés d'avance 2016(4870016)	50 182
TOTAL	673 410

**BUDGET
PRÉVISIONNEL
FÉDÉRAL
2016**

PROMOTION DU SPORT POUR LE PLUS GRAND NOMBRE	COUT DE L'ACTION	MINISTERE	TOTAL FFSA
Développement des disciplines: soutien aux commissions sportives nationales	110550	30000	80550
Coordination de l'action territoriale (dont départements d'outre mer)	77000	35000	42000
Coordination de la direction technique nationale et du département sport	50000	25000	25000
Soutien aux structures d'entrainement hors PES	16000	5000	11000
Développement des activités du secteur des loisirs , notamment en direction des séniors	19000	8000	11000
Développement de nouvelles disciplines	63000	16000	47000
Actions de promotion et de sensibilisation aux handicaps	5400	3000	2400
Plan de communication en faveur du développement sportif	8600	5000	3600
Rencontres promotionnelles internationales	19400	16000	3400
Développement sportifs spécifique pour les jeunes: programmes pour les moins de 20 ans	22500	13000	9500
Développement d'actions en direction de nouveaux publics: handicapés psychiques	16000	11000	5000
Développement des activités motrices	27000	9000	18000
Coordination des ations avec les fédérations homologues (commissions mixtes)	10500	5000	5500
Recherche	10500	4000	6500
Citoyens du sport	34000	24000	10000
Plan de féminisation	27000	16000	11000
Vie fédérale: (AG-CD-Bureau-déplacements ligues)	70000		70000
Sport adapté le mag	138000		138000
Communication développement : identité visuelle et productions fédérales	15000		15000
Film Rio 2016	30000		30000
Developpement informatique	26000		26000
Créer un événement emblématique de type soirée des partenaires et des sportifs	32500		32500
Labellisation clubs "sport adapté"	10000		10000
Réunions des présidents de ligues et CDSA	26000		26000
Accompagnement réforme territoriale	10000		10000
Promotion du sport pour les personnes handicapées psychiques: colloque/semaine santé mentale	13000		13000
Valorisation des bénévoles	7150		7150
Semaine fédérale	78000		78000
Equipement textile FFSA commissions sportives nationales	1500		1500
Actualisation et publication du guide du dirigeant	10000		10000

Participer aux commissions et groupe de travail	2300		2300
Organiser des évènements nationaux " sport pour tous"	52000		52000
Evènement au fil des sports	19500		19500
Accompagner les organisateurs de championnats de France	215000		215000
Organisation de l'assemblée générales et colloque INAS	30000		30000
Organisation Euro 2016 INAS	20000		20000
Total action 1	1322400	225000	1097400
DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU	COUT DE L'ACTION	MINISTERE	TOTAL FFSA
Compétition internationales préparatoires et de référence IPC	192500	120000	72500
Compétitions internationales préparatoires et de référence HN	189000	99000	90000
Regroupement des équipes de France pour préparation aux compétitions internationales IPC	40000	25000	15000
Regroupement des équipes de France pour préparation aux compétitions internationales HN	44000	29000	15000
Poles France : Athlétisme, natation, tennis de table	99000	49000	50000
Poles France : Basket, Football, Ski	130000	75000	55000
Poles Espoir : Athlétisme, natation, tennis de table	50000	25000	25000
Encadrement paralympique. Vacations entraîneurs et assistant vie sportive	45000	35000	10000
Coordination des entraîneurs nationaux et des DTN adjoints des disciplines de haut niveau	10000	8000	2000
Soutien aux sportifs en aides sociales , manque à gagner et participation aux frais d'entraînement	65000	65000	0
Suivi socio professionnel : relation entreprises adaptées, ESAT, JIME, pour aménagement	15000	15000	0
Test d'éligibilité pour classification et licence internationale	15000	10000	5000
Missions de représentation des SHN	30000	10000	20000
Encadrement des disciplines non Paralympique	39000		39000
Centre National d'accompagnement social éducatif et professionnel des SHN	50000		50000
Participation fédérale insertion professionnelle CIP	5000		5000
Equipement des équipes de France et des poles	15000		15000
Elus FFSA à l'international INAS/IPC	12000		12000
Francophonie	4000		4000
Représentation des élus aux compétitions internationales	10000		10000
Equipement technique équipes de France	20000		20000
Total action 2	1079500	565000	514500
PREVENTION PAR LE SPORT ET PROTECTION DES SPORTIFS	COUT DE L'ACTION	MINISTERE	TOTAL FFSA

Encadrement sanitaire des collectifs en compétitions de références et en stages de préparatoires	56000	10000	46000
la surveillance médicales réglementaires pour les SHN, les espoirs et les Partenaires d'entraînement: 10	35190	13190	22000
Médecin coordonnateur de la SMR	19000	10000	9000
Suivi médical : Médecins des équipes de France	25000	8000	17000
Coordination national d'un plan d'actions en APSA pour les personnes, souffrants d'obésité, de maladies chroniq	32000	10000	22000
Sécurisation psychologique de parcours de l'excellence sportive	11500	5000	6500
Déplacements encadrement sanitaire Poles et EDF et ND à l'internationale	17000		17000
Matériel Kiné	2000		2000
Achat médicaments	500		500
Encadrement sanitaire des stages et compétitions des nouvelles disciplines	6000		6000
Encadrement sanitaire des championnats de France	15000		15000
Comité fédéral sport santé	3000		3000
Regroupement des référents Sport Santé	9000		9000
Commission Médicalenationale : suivi réunions et formation	6500		6500
Surveillance médicale cyclisme	1000		1000
Total action 3	238690	56190	182500
ACCOMPAGNEMENT DE L'EMPLOI-PROFESSIONNALISATION ET FORMATION	COUT DE L'ACTION	MINISTERE	TOTAL FFSA
Formations des dirigeants, notamment employeurs des conseillers techniques fédéraux	24500	3500	21000
Formation d'experts dans le domaine de la certification	8000	3000	5000
Formation des entraîneurs des poles et encadrant des équipes de France	32000	10000	22000
Formation de tuteurs à l'échelon national	20000	3000	17000
Former des formateurs pour la mise en œuvre des AQSA, CS, et CQP	19500	6500	13000
Formations plan "citoyens du sport"	24000	14000	10000
Formations d'initiateurs et entraîneurs FFSA	10000		10000
Formations/catalogue trans formation/+ autres charges	550000		550000
Formation continue bénévoles et salariés (non financé AGEFOS)	6200		6200
TOTAL ACTION 4	694200	40000	654200
TOTAL GENERAL	3334790	886190	2448600

DETAIL DES PRODUITS	
1176400	LICENCES
886190	MINISTERE
450000	FORMATION
380000	PARTENAIRES
179200	CNDS CNSA
110000	LABEL
40000	INSCRIPTIONS POLES
16000	PAIF/CNOSF
20000	Euro 2016/CNDS
30000	AG INAS/inscriptions
20000	CNDS AUDIOVISUEL
20000	CNDS EURO 2016
7000	PLACEMENTS
3334790	TOTAL

TARIFS DES LICENCES ET COTISATIONS POUR LA SAISON 2016 - 2017

I. LICENCES :

Licences annuelles (hors assurances RC, individuelle accident et hors part régionale éventuelle) :

1- Licence Adulte

Compétitive ou non, tarif unique (hors assurance et part régionale) 25 €

2 - Licence Jeune

Compétitive ou non, tarif unique (hors assurance et part régionale) 20 €

3 - Licence Dirigeant ou Bénévole (hors assurance et part régionale) 25 €

4 - Autre pratiquant (hors assurance et part régionale) 25€

5 - Licence Juge et Arbitre (hors assurance) Gratuite

6 - Licence découverte (licence à la journée)

Activité non compétitive limitée à 3 participations par an 5 €

7 - Forfait Licence Développement (FLD)

Règlement d'un forfait : calculé (base du tarif de la licence Jeune compétitive ou Adulte compétitive à rajouter à la part régionale) sur la base de 40% de l'effectif total de l'établissement. En contrepartie, l'association s'engage à licencier l'ensemble des personnes inscrites dans l'établissement.

8 - Licence Multi clubs : licence gratuite qui permet à tout sportif licencié d'un club sport adapté d'intégrer une section sport adapté d'un club ordinaire adhérent à la FFSA.

9 - Licence Collective : peut-être délivrée (sous certaines conditions) pour le secteur psychiatrique (voir le service licence).

II. DROIT ANNUEL D'AFFILIATION (pas d'augmentation) :

• moins de 16 licenciés	70 €
• de 16 à 60 licenciés	110 €
• de 61 à 100 licenciés	140 €
• de 101 à 150 licenciés	180 €
• de 151 à 200 licenciés	220 €
• plus de 201 licenciés	260 €

III. COTISATIONS :

• Membre associé	100 €
------------------	-------

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE COMITÉ DIRECTEUR ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DE GRENOBLE - 26 MARS 2016

Première résolution

Les statuts article 10, l'assemblée générale choisit :

- option 1

« Le président d'une association affiliée dans un département de métropole peut donner mandat à toute personne licenciée dans sa région.

Le représentant d'une association affiliée ne peut détenir plus de 12 mandats d'autres associations affiliées de sa région métropolitaine ou d'Outre-Mer. »

- option 2.

« Le président d'une association affiliée dans un département de métropole peut donner mandat à toute personne licenciée dans sa région.

Le représentant d'une association affiliée ne peut détenir plus de 9 mandats d'autres associations affiliées de sa région métropolitaine ou d'Outre-Mer. »

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve l'article 10.

Troisième résolution

Les statuts article 15, l'assemblée générale choisit :

- option 1

« Les membres du Comité Directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leurs sont confiées.

Toutefois, la Fédération peut décider de rémunérer de un à trois membres du comité directeur, sans remettre en cause le caractère désintéressé de sa gestion, selon les modalités prévues par le 1° du 7 l'article 261 du code général des impôts et le IV de l'article 242 C de l'annexe II du même code. Une telle décision ne peut être prise que par l'Assemblée Générale de la Fédération dans le respect des règles légales. L'élu ainsi rétribué ne fait pas partie du personnel salarié de la Fédération. »

- option 2

« Les membres du Comité Directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leurs sont confiées »

Quatrième résolution

L'assemblée générale approuve l'article 15.

Cinquième résolution

Les statuts article 16, l'assemblée générale choisit :

- option 1

« Au jour de l'assemblée électorale, le candidat aux fonctions de président proposé par le comité directeur doit être âgé de moins de 66 ans.

Le président ne peut exercer plus de deux mandats successifs »

- option 2

Pas de limitation d'âge ni de nombre de mandat mentionnés dans l'article.

Sixième résolution

L'assemblée générale approuve l'article 16.

Septième résolution

« L'assemblée générale approuve les nouveaux statuts de la fédération. »

Huitième résolution

L'Assemblée générale approuve le PV de l'AG du 28 mars 2015 de Reims, les PV des assemblées générales extraordinaires du 22 juillet 2015, du 6 août 2015, du 4 mars 2016 à Paris.

Neuvième résolution

Election pour compléter le comité directeur sur un poste vacant.

3 candidatures ont été adressées, par mail ou par voie postale avant la date limite du 15 mars 2016.

Les candidatures de Jean-Lou Drapier, Jacques Roussel, Guillem Texier ont été validées par la commission électorale.

Dixième résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport présenté par le Secrétaire général, intégrant l'ensemble des rapports des commissions ou groupes de travail chargés d'animer les différents secteurs d'activités fédérales.

Onzième résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport présenté par le médecin fédéral national.

Douzième résolution

L'assemblée générale approuve le tarif des licences :

Adulte	25 €
Jeune	20 €
Autre pratiquant	25 €
Dirigeant ou bénévole	25 €
Licence découverte	5 €
Juge et arbitre	gratuite (sous réserve d'agrément par la FFSA)

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Comité Directeur et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont le total du bilan est de 3 880 961 euros et le résultat de l'exercice qui se traduit par un excédent de 71 070 €.

Elle approuve, sans exception ni réserve, toutes les opérations effectuées depuis le début de l'exercice 2015 et donne quitus aux membres du Comité Directeur de leur gestion pour cet exercice.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter en report à nouveaux le résultat de 2014 soit 2 645 €.

L'Assemblée Générale décide d'affecter en autres réserves le résultat de 2015 de 71 071 € ainsi que les réserves dédiées aux jeux paralympiques 30 018 € et réserves pour risques sociaux de 43 490 €, réserve réunion DSF commission sports 10 000 €, réserve travaux Losserand 15 000 €, réserve événements exceptionnels 20 000 €, réserve action 2014 de 94 500 €.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel fédéral pour 2016 d'un montant de 3 334 790 €.

Seizième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication et de dépôt prescrites par la loi.



www.ffsa.asso.fr

3 rue Cépré - 75015 Paris

Tél : 01 42 73 90 00 - Fax : 01 42 73 90 10

Partenaires institutionnels



CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DEVELOPPEMENT
DU SPORT



Avec le soutien de la



Partenaire principal



malakoff médéric

Partenaires officiels



Partenaires associés



Fournisseurs officiels

